

Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour

Déclinaison Nouvelle-Aquitaine 2021-2030



Déclinaison du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour en Nouvelle-Aquitaine – 2021-2030

Coordination

GOURVIL Pierre-Yves

- CEN Nouvelle-Aquitaine -

Rédaction

GOURVIL Pierre-Yves¹, COTREL Nicolas², CHAMBORD Romain³ ET TZVETAN Gwladys⁴

¹ Chargé de projets régionaux – Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. py.gourvil@cen-na.org

² Directeur – Deux-Sèvres Nature Environnement, membre de PCN et FNE NA. nicolas.cotrel@dsne.org

³ Responsable études/projets – Société Entomologique du Limousin. romain.chambord@selweb.fr

⁴ Chargée d'études – Société Entomologique du Limousin. gwladys.tzvetan@selweb.fr

Relecture

BARTHELEMY Véronique¹ et HODEE Thomas²

¹ Chargée de mission Coordination PNA et espèces exotiques envahissantes – DREAL Nouvelle-Aquitaine

² Chargé de mission conservation et restauration espèces menacées – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Document validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine le 08/06/2021

Photos page de couverture : *Phengaris teleius* (Wolf Didier) ; *Zygaena rhadamanthus* (Gourvil Pierre-Yves) ; *Lopinga achine* (Gourvil Pierre-Yves)

Référencement proposé :

GOURVIL P.-Y., COTREL N., CHAMBORD R. et TZVETAN G., 2021. Plan régional d'actions en faveur des papillons de jour - Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des papillons de jour – Nouvelle-Aquitaine - 2021-2030. SEL / DSNE – PCN / CEN Nouvelle-Aquitaine / DREAL Nouvelle Aquitaine. 90 p.

Sommaire

Contexte.....	1
Le PNA en faveur des papillons de jour 2018-2028.....	2
Organisation de la déclinaison régionale du PNA.....	3
Les acteurs	6
Les enjeux liés aux papillons de jour en Nouvelle-Aquitaine.....	9
Diversité des rhopalocères et zygènes de Nouvelle-Aquitaine et menaces.....	9
Pyrénées.....	17
Bassin Aquitain.....	19
Massif Central	21
Bassin de la Loire.....	24
Liste des espèces prioritaires.....	26
Programmes et actions menés en Nouvelle-Aquitaine ciblés sur les papillons de jour.....	30
Poitou-Charentes	30
Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Poitou-Charentes.....	31
Contexte.....	31
Résultats du sondage.....	32
Pistes d’actions du PRA.....	33
Bilan des actions en faveur des papillons de jour.....	34
Aquitaine.....	38
Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Aquitaine.....	42
Contexte.....	42
Résultats du sondage.....	42
Pistes d’actions du PRA.....	43
Bilan des actions en faveur des papillons de jour.....	44
Limousin.....	51
Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Limousin.....	52
Contexte.....	52
Résultats du sondage.....	52
Pistes d’actions du PRA.....	53
Bilan des actions en faveur des papillons de jour.....	54
Etat des lieux à l’échelle Nouvelle-Aquitaine.....	56
Objectifs de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine du PNA en faveur des papillons de jour.....	57
FICHES ACTIONS.....	58
FICHES HABITATS	76
Bibliographie	93

Contexte

Un Plan National d'Actions est un document visant à orienter et organiser les grandes actions à mener en faveur d'espèces menacées. Il a vocation à être décliné dans toutes les régions accueillant la ou les espèces concernées. Avant 2018, les plans nationaux d'actions étaient souvent ciblés sur une espèce ou un genre particulier. Ainsi en 2011, un Plan National d'Actions en faveur des *Maculinea* a été lancé pour une durée de 5 ans. Ce plan regroupait les 4 espèces du genre *Maculinea*, appelé maintenant *Phengaris*, connues en France : *Phengaris alcon*, *P. arion*, *P. teleius* et *P. nausithous*.

En Nouvelle-Aquitaine, le PNA en faveur des *Maculinea* a d'abord été décliné en Poitou-Charentes par Poitou-Charentes Nature (PCN) en 2013. En Limousin, dès 2012, le choix a été fait de ne décliné que quelques actions du PNA sur les 2 espèces présentes (*P. alcon* et *P. arion*). Ces actions ont été coordonnées par la Société Entomologique du Limousin (SEL). En Aquitaine, c'est en 2016, pour la dernière année du PNA *Maculinea*, qu'une déclinaison a été portée par le CEN Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). Cette déclinaison aquitaine intégrait déjà d'autres espèces de lépidoptères considérés comme patrimoniales, avec pour objectif de faire évoluer le PNA vers un plan en faveur de cortèges d'espèces. Les trois territoires (Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin) sont engagés dans des démarches d'Atlas de répartition des papillons de jour, avec des publications et l'animation des réseaux naturalistes locaux.

En 2018, un PNA en faveur des papillons de jour a été validé (<https://papillons.pnaopie.fr>). Ce nouveau PNA intègre 38 espèces de papillons de jour (rhopalocères et zygènes) élargissant ainsi le champ des actions à d'autres espèces que le genre *Phengaris*. Ce PNA a été rédigé pour une période de 10 ans. Tout comme l'ancien PNA en faveur des *Maculinea*, ce PNA a pour vocation d'être décliné en régions. Suite à la fusion des régions et sous la coordination de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les opérateurs des anciennes régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine se sont réunis pour proposer cette déclinaison Nouvelle-Aquitaine.



Figure 1 : Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) - Photo : Gourvil P.-Y.

Le PNA en faveur des papillons de jour 2018-2028

Le Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour intègre 36 espèces de rhopalocères et 2 espèces de zygènes (Tableau 1). Toutes ces espèces sont considérées comme patrimoniales au regard de leur statut de protection (National et européen), de leur niveau de menace de disparition (Listes rouges) ou de la responsabilité du territoire dans la sauvegarde d'une espèce.

Un état des lieux de la répartition des espèces du PNA en faveur des papillons de jour et de leur évolution entre 2 périodes (1980 et 2000) a été réalisé. Ainsi 85 % des départements français ont perdu au moins une espèce patrimoniale, peu importe son niveau de protection. Parmi les espèces les plus impactées, peuvent être citées : l'Hespérie du Barbon (présumée disparue de France), le Mélibée (-88 % des départements où il était présent en 1980), le Damier du Frêne (-78 %), **l'Hermite (-72 %)**, le Fadet des tourbières (-63 %), **l'Hespérie des Cirses (-49 %)**, **la Bacchante (-48 %)**. En Nouvelle-Aquitaine, 3 espèces sont listées parmi les plus impactées (en gras) et seront donc prioritaires dans la déclinaison régionale.

Tableau 1 : Liste des espèces de priorité nationale concernant le PNA papillons de jour

Nom scientifique	Noms vernaculaires	Liste rouge France	Liste rouge Europe	DHFF	Protection nationale	Endémisme européen
<i>Argynnis elisa</i>	Le Nacré tyrrhénien	LC	LC	ann. IV	art. 2.	oui
<i>Aricia morronensis</i>	L'Argus castillan	VU	LC			oui
<i>Boloria aquilonaris</i>	Le Nacré de la Canneberge	NT	LC		art. 3.	
<i>Boloria eunomia</i>	Le Nacré de la Bistorte	LC	LC		art. 3.	
<i>Carcharodus baeticus</i>	L'Hespérie de la ballote	VU	LC			oui
<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite	VU	NT			
<i>Coenonympha hero</i>	Le Mélibée	CR	VU	ann. IV	art. 2.	
<i>Coenonympha oedippus</i>	Le Fadet des Laïches	NT	EN	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Coenonympha tullia</i>	Le Fadet des tourbières	EN	VU		art. 3.	
<i>Colias palaeno</i>	Le Solitaire	LC	LC		art. 3.	
<i>Erebia sudetica</i>	Le Moiré des Sudètes	LC	VU	ann. IV	art. 2.	oui
<i>Euphydryas aurinia</i>	Le Damier de la Succise	LC	LC	ann. II	art. 3.	
<i>Euphydryas desfontainii</i>	Le Damier des Knauties	VU	NT		art. 3.	
<i>Euphydryas intermedia</i>	Le Damier du Chèvrefeuille	VU	LC			
<i>Euphydryas maturna</i>	Le Damier du Frêne	EN	VU	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Gegenes pumilio</i>	L'Hespérie du barbon	CR	LC			
<i>Lopinga achine</i>	La Bacchante	NT	VU	ann. IV	art. 2.	
<i>Lycaena dispar</i>	Le Cuivré des marais	LC	LC	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Lycaena helle</i>	Le Cuivré de la Bistorte	NT	EN	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Phengaris alcon</i>	L'Azuré des mouillères	NT	LC		art. 3.	
<i>Phengaris arion</i>	L'Azuré du Serpolet	LC	EN	ann. IV	art. 2.	
<i>Phengaris nausithous</i>	L'Azuré des paluds	VU	NT	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Phengaris teleius</i>	L'Azuré de la Sanguisorbe	VU	VU	ann. II & IV	art. 2.	
<i>Melitaea aurelia</i>	La Mélitée des Digitales	VU	NT			
<i>Papilio alexanor</i>	L'Alexanor	LC	LC	ann. IV	art. 2.	
<i>Papilio hospiton</i>	Le Porte-queue de Corse	LC	LC	ann. II & IV	art. 2.	oui
<i>Parnassius apollo</i>	L'Apollon	LC	NT	ann. IV	art. 2.	
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Le Semi-Apollon	NT	NT	ann. IV	art. 2.	oui
<i>Parnassius phoebus</i>	Le Petit Apollon	LC	NT		art. 3.	
<i>Pieris ergane</i>	La Piéride de l'Aethionème	VU	LC		art. 3.	
<i>Polygonia egea</i>	La Vanesse des pariétaires	EN	LC			
<i>Pyrgus cirsii</i>	L'Hespérie des Cirses	NT	VU			
<i>Pyrgus warrenensis</i>	L'Hespérie rhétique	VU	LC			oui
<i>Tomares ballus</i>	Le Faux-cuivré smaragdine	VU	LC			
<i>Zerynthia polyxena</i>	La Diane	LC	LC	ann. IV	art. 2.	
<i>Zerynthia rumina</i>	La Proserpine	LC	LC		art. 3.	
<i>Zygaena brizae</i>	La Zygène de la Vésubie	NE	NE		art. 3.	
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	La Zygène cendrée	NE	NE		art. 3.	oui

Toutes ces espèces doivent être intégrées aux déclinaisons régionales pour celles dont la présence est avérée. Le PNA permet également de rajouter des espèces pour lesquelles leur patrimonialité nationale n'a pas été suffisante pour les intégrer mais dont le statut régional justifie la mise en œuvre d'actions dans le cadre du PNA.

Le PNA en faveur des papillons de jour s’articule autour de 5 objectifs opérationnels :

- impulser des déclinaisons régionales cohérentes avec les enjeux et politiques de conservation existantes en intégrant une approche biogéographique notamment à l’échelle des massifs et des bassins ;
- continuer à mobiliser les gestionnaires d’espaces naturels dans la coordination et la mise en œuvre d’actions conservatoires favorables aux espèces du PNA ;
- associer les agriculteurs et forestiers aux réflexions du PNA afin de concilier les pratiques et les enjeux ;
- soutenir les réseaux d’associations naturalistes dans leur démarche d’amélioration des connaissances sur la répartition des espèces en lien avec l’Inventaire National du Patrimoine Naturel porté par le Muséum national d’Histoire naturelle ;
- impliquer les organismes de recherche scientifique dans le suivi des populations d’espèces prioritaires et des modalités de gestion mises en œuvre.

Ces objectifs opérationnels sont ensuite déclinés en 13 actions classées selon les axes thématiques habituellement mis en place dans un PNA : Amélioration des connaissances, Protection et Gestion, Information et Sensibilisation, etc.

Les objectifs opérationnels et les actions définis par le PNA doivent ressortir dans le programme d’actions de la déclinaison régionale.

En parallèle aux actions régionales, le PNA porte des actions à l’échelle nationale ou inter-régionale pour des actions scientifiques, de la sensibilisation auprès du grand public et des professionnels ou encore pour appuyer des politiques de conservation de la biodiversité. Un Comité de Pilotage a été créé pour suivre l’avancée du PNA.

Plus d’informations : <https://papillons.pnaopie.fr/>

Organisation de la déclinaison régionale du PNA

La déclinaison Nouvelle-Aquitaine du PNA en faveur des papillons de jour est pilotée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L’animation et la coordination du plan à l’échelle de la région a été déléguée pour une période de 3 ans minimum au CEN Nouvelle-Aquitaine en accord avec les associations partenaires et la DREAL. Dans chaque ex-région, des référents territoriaux animent et portent localement les actions du plan :

- Poitou-Charentes : Poitou-Charentes Nature (via Deux-Sèvres Nature Environnement)
- Limousin : Société Entomologique du Limousin
- Aquitaine : CEN Nouvelle-Aquitaine

Afin d’assurer la bonne coordination du plan, différentes organisations sont prévues à plusieurs échelles (Figure 2) :

- Comité Technique Territorial : à l’échelle des 3 ex-régions.
- Comité de Pilotage Nouvelle-Aquitaine
- Comité de financement

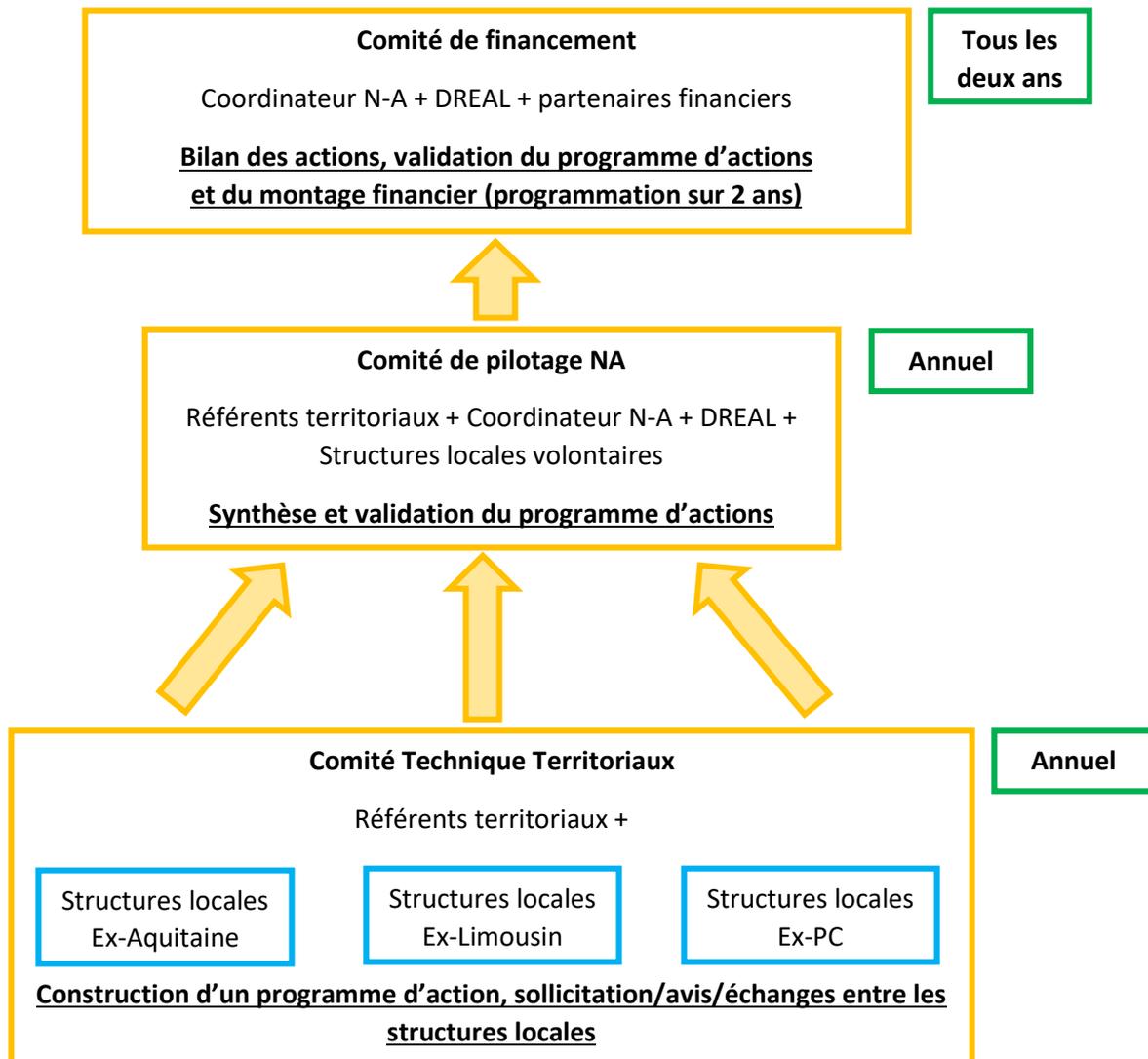


Figure 2 : Schéma fonctionnel des comités techniques et de pilotage de la déclinaison néo-aquitaine du PNA papillons de jour

Organisation fonctionnelle, calendrier type

Les missions et objectifs de chaque structure sont listés dans le schéma fonctionnel ci-dessous (Figure 3).

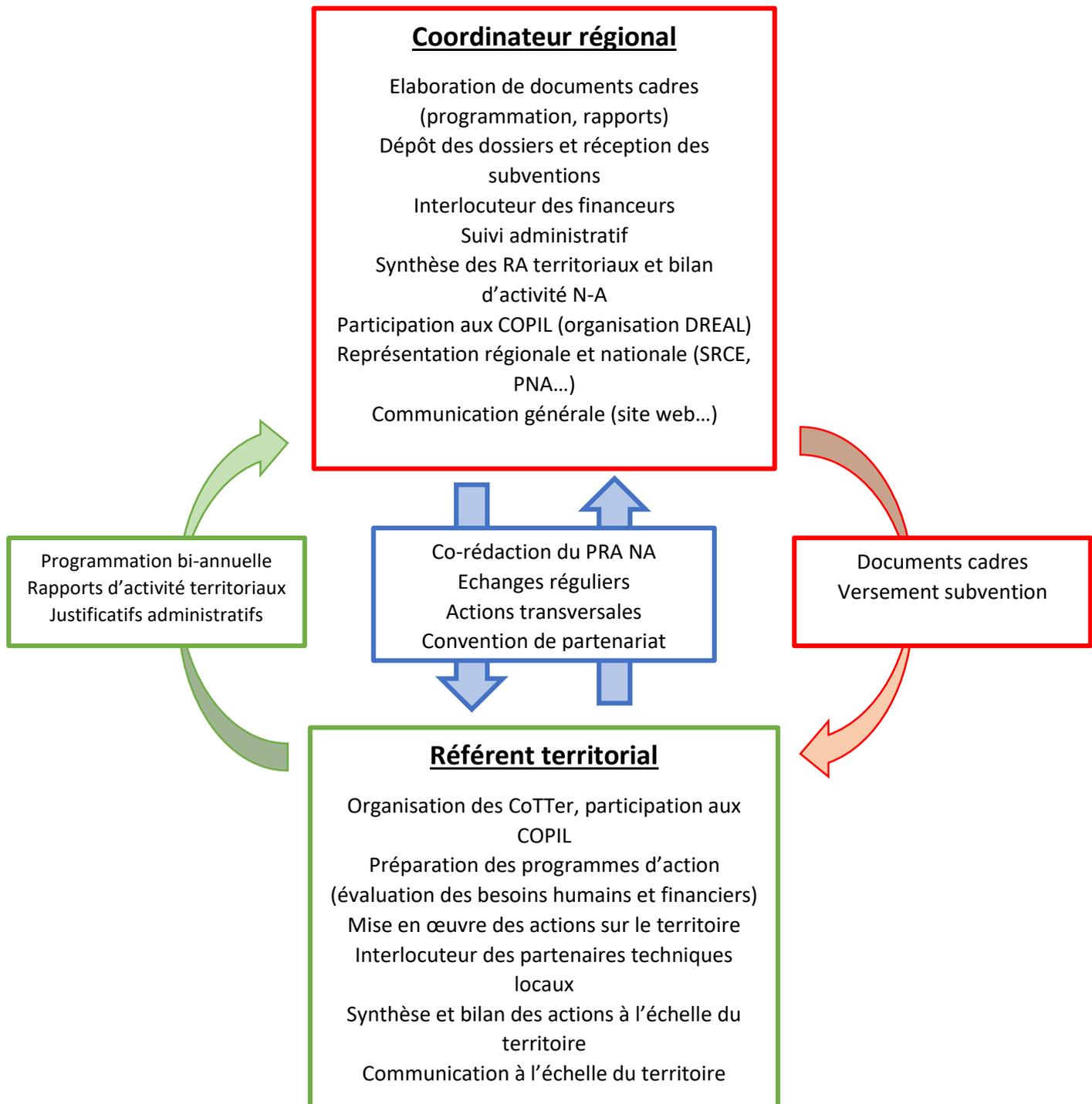


Figure 3 : Organisation et mission du coordinateur régional et des référents territoriaux

En complément des groupes techniques pourront se réunir pour échanger autour de thématiques particulières à un contexte géographique ou à une espèce.

Les acteurs



DREAL Nouvelle-Aquitaine

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine est un service régional de l'État créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale.

La DREAL met en œuvre sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département les politiques du ministère de la Transition écologique (MTE), du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et du ministère de la Mer (MM). Les 850 agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine promeuvent une approche transversale du développement durable en région. Elle vise à concilier la préservation de notre environnement avec les enjeux économiques de nos territoires.

Les domaines d'intervention de la DREAL couvrent l'aménagement du territoire, les déplacements, l'habitat et le logement, la maîtrise des risques naturels et technologiques, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Par son rôle d'ensemblier, de prescripteur et de conseil, la DREAL Nouvelle-Aquitaine accompagne dans leurs projets ses partenaires publics et privés pour assurer un développement équilibré, respectueux des territoires. Elle participe au défi de la transition énergétique et écologique de notre société.



CEN Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1992, le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de notre région. Membre de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), les objectifs du CEN Nouvelle-Aquitaine reposent sur les missions suivantes : Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser et Animer les territoires.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine s'inscrit donc dans une démarche de préservation du patrimoine naturel régional. Il articule son action autour de son projet associatif s'appuyant sur trois axes de développement :

- Axe 1 : Contribuer à l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel régional : connaître les milieux naturels et les espèces est une nécessité pour mieux les préserver. Dans cet objectif, le CEN Nouvelle-Aquitaine réalise différents types d'études et inventaires scientifiques.
- Axe 2 : Préserver durablement le patrimoine naturel : sur la base de ces études, des démarches de préservation par la maîtrise d'usage ou foncière des sites sont ainsi menées. Cette alternative aux protections réglementaires est plus souple et les négociations se font avec les propriétaires et les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche consensuelle et partenariale. Elle se traduit par la signature de conventions pluriannuelles de gestion, de baux emphytéotiques, voire par l'acquisition foncière des sites prioritaires. L'objectif est de constituer un réseau pérenne de sites préservés présentant une cohérence au niveau régional.
- Axe 3 : transmettre et partager ses convictions, ses connaissances et ses savoir-faire : il est primordial de pouvoir démultiplier les modes d'action en faveur des milieux naturels afin de protéger une plus large surface d'espaces remarquables en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, la communication et l'information sont des outils essentiels permettant au CEN Nouvelle-Aquitaine de sensibiliser le plus grand nombre au patrimoine naturel régional et aux actions développées en sa faveur.

A ce jour, le CEN décline deux Plans Nationaux d'Actions (PNA), en faveur des papillons de jour et des libellules, à l'échelle de la région. Il co-anime également la déclinaison Nouvelle-Aquitaine du PNA en faveur des chiroptères.



Société Entomologique du Limousin

Créée en 1986, la Société entomologique du Limousin (S.E.L.) a pour objet de rassembler les personnes intéressées par l'étude et la protection des insectes et autres arthropodes du Limousin.

Aujourd'hui, l'association compte une trentaine d'adhérents, entomologistes amateurs et professionnels, généralistes ou spécialistes de différents ordres d'insectes Coléoptères, Orthoptères, Hyménoptères, Lépidoptères et divers autres ordres d'arthropodes.

Elle poursuit trois objectifs principaux :

- la connaissance approfondie de l'entomofaune régionale par l'inventaire des espèces présentes en Limousin, la centralisation des données entomologiques dans une base informatisée, la production des cartes de distribution et l'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces ;
- l'information et l'éducation des publics par des actions d'animation et de sensibilisation telles que des sorties de terrain, des conférences ou des communications scientifiques ;
- l'expertise technique au service des politiques publiques, des gestionnaires d'espaces naturels, des organismes de protection de l'environnement et d'autres structures (collectivités territoriales, institutions...).

Forte de plus de trente ans d'activité, la SEL participe régulièrement aux grands projets de connaissance et de conservation de l'entomofaune en participant ou pilotant :

- l'animation en Limousin du Plan national d'actions (PNA) pour la préservation des *Maculinea* ;
- l'actualisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du Limousin en produisant une liste d'espèces d'insectes déterminants et proposant des sites à l'inventaire ;
- la réalisation de suivis de plusieurs stations d'espèces protégées dans le cadre de mesures compensatoires ou de plans de gestion de sites naturels ;
- la réalisation d'outils d'aide à la préservation de l'entomofaune comme la liste rouge des insectes saproxyliques et phytophages menacés du Limousin ;
- la participation à des études d'impact pour la prise en compte des insectes dans des projets d'aménagements ;
- la participation aux inventaires nationaux comme l'enquête Lucane (OPIE), l'inventaire national des Coléoptères saproxyliques ou encore l'inventaire des Lépidoptères diurnes de France (MNHN Paris).



Poitou-Charentes Nature

Poitou-Charentes Nature (PCN), est une Union Régionale créée en 1971, œuvrant pour la protection de la nature et de l'environnement, comptant aujourd'hui 10 membres.



Elle couvre l'ensemble de la région Poitou-Charentes, puisque pour chaque domaine d'action (faune, flore, milieux naturels, eau, déchets, éducation à l'environnement...) au moins une association membre de PCN est présente dans chaque département, avec des compétences reconnues, notamment pour les études de milieux : inventaire, données, propositions de gestion, animation...

Au plan de la Nouvelle-Aquitaine, Poitou-Charentes Nature a créé, avec SEPANSO Aquitaine et Limousin Nature Environnement, une confédération : FNE Nouvelle-Aquitaine. Au plan national, Poitou-Charentes Nature est affiliée à la fédération nationale France Nature Environnement, reconnue d'utilité publique.

PCN mène depuis la fin des années 1990 une dynamique de projets collectifs sur le volet biodiversité qui lui a permis de :

- Coordonner 6 atlas régionaux et contribuer depuis la néo-régionalisation à plusieurs inventaires (Mulettes, Amphibiens-Reptiles, Chiroptères cavernicoles) ;
- Éditer la 1^{ère} liste des espèces déterminantes de faune et de flore en 2000, révisée récemment pour la faune ;
- publier près de 10 listes rouges régionales de faune à la fin des années 2010 : amphibiens, reptiles, odonates, orthoptères, rhopalocères, mammifères, mantes, cigales, phasmes et ascalaphes ;
- Coordonner des plans d'actions en Poitou-Charentes pour les libellules, Chiroptères et papillons de jour, ainsi qu'éditer 2 plans de conservation du Sonneur à ventre jaune et pour les messicoles ;
- Participer activement en Poitou-Charentes à divers plans d'actions (Mulettes, Fluteau nageant, ...).

Pour les papillons de jour, PCN a édité un atlas, 2 listes des espèces déterminantes et une liste rouge régionale.

Les enjeux liés aux papillons de jour en Nouvelle-Aquitaine

Diversité des rhopalocères et zygènes de Nouvelle-Aquitaine et menaces

La Nouvelle-Aquitaine regroupe 12 départements issus de 3 anciennes régions (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin) sur un territoire couvrant 84 036 km², constituant ainsi la plus vaste région française. Cet immense territoire allant du littoral aux sommets des Pyrénées-Atlantiques, en passant par la partie ouest du Massif Central, abrite une grande diversité d'habitats et de climats.

La diversité des paysages présents en Nouvelle-Aquitaine induit une grande diversité faunistique. **Ainsi en 2020, 162 espèces de rhopalocères (62 % des espèces métropolitaines) et 26 de zygènes (65 % des espèces métropolitaines) sont recensées en Nouvelle-Aquitaine.**

La région possède également des particularités locales en ce qui concerne les papillons de jour :

- **Bastion national et européen du Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*)**

Le Fadet des Laïches est protégé en France (art. 2) et inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats Faune/Flore ». La Liste Rouge UICN* le considère En Danger (catégorie EN) à l'échelle de l'Europe et Quasi-menacé en France (NT). Dans l'ouest de l'Europe, la grande majorité des effectifs de Fadet des Laïches est située dans les départements des Landes et de la Gironde (BENSETTITI, 2004 ; LHONORE, 1998), en lien avec les populations du sud Charente et Charente-Maritime, de la vallée de la Double et du Landais en Dordogne ainsi que de la pointe du triangle landais en Lot-et-Garonne. Il existe également quelques populations plus isolées dans les Pyrénées-Atlantiques. De plus, dans ces départements, de nombreuses populations sont encore connectées entre elles, formant des métapopulations dont la viabilité et la résilience sur le long terme renforcent davantage la responsabilité de la Nouvelle-Aquitaine.

- **Densité localement importante d'espèces rares et menacées en France**

Plusieurs espèces rares et menacées en France sont localement présentes avec des densités importantes en Nouvelle-Aquitaine :

- C'est le cas de **l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*)**, protégé en France (art. 3) et considéré dans l'hexagone comme Quasi menacé (catégorie NT) et qui a disparu de 16 départements depuis 1980, correspondant à une perte de 21 % du territoire où il était préalablement connu (<https://papillons.pnaopie.fr/>). En Nouvelle-Aquitaine, l'Azuré des mouillères reste très localisé dans la partie nord de la Gironde, mais avec des populations assez importantes. En piémont pyrénéen et dans le Pays Basque, des stations d'Azuré des mouillères sont régulièrement découvertes mais avec des effectifs souvent faibles, ce qui laisse néanmoins présager la présence d'un maillage de stations plus ou moins connectées constituant une ou plusieurs métapopulations. Ailleurs en région, les populations de l'azuré restent très localisées et souvent en faibles effectifs comme à la réserve du Pinail en Charente-Maritime, qui malgré des effectifs importants reste isolée des autres populations néo-aquitaines. En Haute-Vienne, Corrèze et dans la Creuse les populations restent avec des effectifs faibles.
- **L'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)** est protégé en France (art. 3) et inscrit à l'annexe IV de la Directive européenne « Habitats Faune/Flore ». La Liste Rouge UICN le classe En Danger (catégorie EN) à l'échelle de l'Europe. En Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, dans l'est de la Gironde et du Lot-et-Garonne, en Corrèze (bassin de Brive) et en piémont pyrénéen, les stations d'Azuré du Serpolet sont nombreuses et forment souvent un réseau de populations important. Ailleurs les stations restent localisées. Au regard de son statut de conservation Européen, la Nouvelle-Aquitaine possède donc une responsabilité importante dans la conservation de cette espèce. En effet, même si des populations importantes sont notées,

les dégradations sont nombreuses (destruction des habitats, écobuages trop réguliers, désherbage chimique des bords de parcelles, déprise ou surexploitation, etc.).

- **Le Grand Collier argenté (*Boloria euphrosyne*)** reste encore bien présent dans la partie limousine du Massif Central et dans les Pyrénées. Ailleurs, l'espèce reste très localisée et a disparu de nombreuses stations. Le Grand Collier argenté est d'ailleurs considéré comme EN (En Danger) dans la Liste Rouge de Poitou-Charentes (PCN, 2019) et VU (Vulnérable) pour la Liste Rouge Aquitaine (OAFS, 2019).

- **Espèces extrêmement localisées et menacées dans leur aire de répartition naturelle.**

- **L'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*)**, espèce protégée au niveau national (art. 2) et européen (annexes II et IV de la Directive « Habitats Faune/Flore ») n'est connu en région que sur 5 stations en Dordogne, en Gironde et en Charente. Cette répartition très ponctuelle est liée à des exigences écologiques strictes et à la disparition des prairies humides à sanguisorbes souvent drainées, mises en cultures ou urbanisées. La préservation des sites connus est une priorité, mais des actions de restauration et de connexion des populations sont également nécessaires pour la sauvegarde de l'Azuré de la Sanguisorbe en Nouvelle-Aquitaine.
- **L'Hermite (*Chazara briseis*)** est une espèce qui a subi un déclin important de ses populations au niveau national et européen, lui valant l'inscription à la Liste Rouge nationale en tant qu'espèce « Vulnérable » et « Quasi-menacée » en Europe. Actuellement, seule une station abrite encore l'espèce en Dordogne alors que l'Hermite était anciennement signalé dans les départements de Gironde (GOUIN, 1922), Lot-et-Garonne (avant 1979 : LAFRANCHIS, 2000), des Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime (PCN, 2017), en Corrèze (DELMAS et al., 2000) et des Pyrénées-Atlantiques (LARRALDE, 1894). Les populations d'Hermite ne se maintenant que sur de grandes surfaces de pelouses sèches écorchées (KADLEC et al., 2009), son déclin en France et en Nouvelle-Aquitaine semble notamment lié à l'abandon du pâturage ovin sur coteaux (LAFRANCHIS, 2001). La préservation et la restauration de son habitat doit donc être une priorité pour tenter d'enrayer ce déclin et maintenir l'espèce en Aquitaine.

Pour certaines espèces, la Nouvelle-Aquitaine constitue la limite naturelle de répartition (*Limenitis populi*, *Carcharodus lavatherae*, *Erebia aethiops*). Leur présence marginale est probablement liée étroitement à des questions biogéographiques, même si elles ont pu décliner localement suite à des dégradations de leurs habitats. La conservation ou la restauration de leurs habitats constitue malgré tout un enjeu important.

- **Endémisme pyrénéen et refuge climatique.**

Les Pyrénées et la partie limousine du Massif Central constituent un refuge pour plusieurs espèces de lépidoptères, qui se sont pour certaines maintenues dans ces massifs après la dernière période glaciaire. Quelques-unes d'entre elles ne sont présentes en France -voire à l'échelle mondiale- que dans le massif pyrénéen. C'est le cas notamment du Moiré pyrénéen (*Erebia gorgone*), une espèce endémique des Pyrénées. D'autres espèces ne se rencontrent en France que dans les massifs montagneux (*Parnassius apollo*, *Parnassius mnemosyne*, *Pyrgus andromedae*, *Lycaena virgaureae*, la plupart des espèces du genre *Erebia*, etc.). La Nouvelle-Aquitaine a donc un rôle important à l'échelle nationale et même internationale (pour les espèces endémiques) dans la préservation de ces espèces.

La région Nouvelle-Aquitaine est également riche en acteurs investis dans la préservation de la biodiversité. En fonction du territoire et de l'historique des politiques publiques menées, des fonctionnements différents se sont mis en place et ont fait émerger des têtes de réseaux associatifs. Parmi les différences de fonctionnement, l'utilisation et l'administration des bases de données naturalistes est le parfait exemple de cette diversité. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, 4 grandes bases de données régionales ou interdépartementales intégrant des données bénévoles existent et sont gérées par des associations :

- Kollect – base de donnée du CEN NA
- Biolovision – base de donnée administrée en Aquitaine et Charente Maritime par la LPO et en Limousin par un collectif d'association
- Base de données de la SEL
- FAUNA – portail régional du SINP

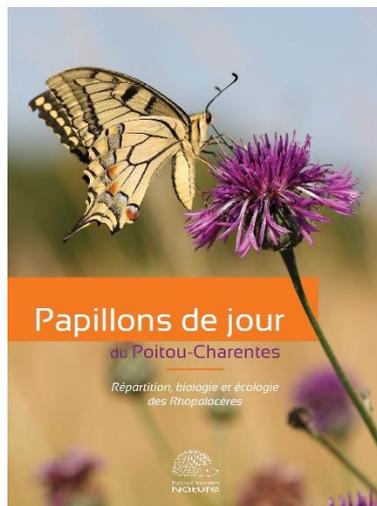
Dans chaque ex-région, des bases de données se sont constituées et sont ancrées dans le paysage associatif local. Avec la volonté nationale de regrouper les producteurs de données naturalistes et les données sur le territoire national dans le cadre du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP), une plateforme régionale (FAUNA - <https://observatoire-fauna.fr/>) a vu le jour en Nouvelle-Aquitaine. L'intégration des données dans cette plateforme régionale progresse, mais toutes les données papillons de jour issues des grandes bases naturalistes néo-aquitaines ne sont pas encore disponibles. Ainsi la déclinaison du PNA papillons de jour aura pour première action de regrouper l'ensemble des données concernant les espèces prioritaires, afin de produire des cartes de répartition précises et de réaliser des analyses nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan. Des conventions de partage de données entre les différentes structures sont en cours de signature.



Figure 4 : Accouplement d'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) – photo : Gourvil P.-Y.

Poitou-Charentes

Poitou-Charentes Nature a mené de 2007 à 2015 le 1^{er} atlas des rhopalocères sur les 4 départements de l'ex-région. La première étape de cet imposant travail a été de constituer un état des connaissances. Treize collections ont été décrites, représentant plus de 20 000 spécimens sur la période 1909-2015. La synthèse et la saisie des écrits bibliographiques et le recueil des données contemporaines, dormant dans les carnets de terrain et les études, représentent 15 000 observations.



Grâce à la dynamique associative, dès 2008, une actualisation des connaissances était lancée sur le terrain, couplée à un important effort de formation à la reconnaissance et aux techniques d'inventaires. Cette action, qui s'est poursuivie jusqu'en 2015 sous l'impulsion de Deux-Sèvres Nature Environnement (coordination), Vienne Nature, Charente Nature et Nature Environnement 17, avec l'appui de GEREPI, du Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle et de nombreux partenaires a permis d'éditer le premier atlas des rhopalocères du Poitou-Charentes en 2017. Ainsi, 262 000 observations ont été collectées par plus de 200 personnes, bénévoles comme professionnelles (Figure 5).

Ce travail a ensuite servi de base en Poitou-Charentes à la rédaction du PRA Maculinea, la révision de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF, la création de la liste rouge régionale et l'émergence de nombreux sites CEN NA ou de ZNIEFF par PCN.

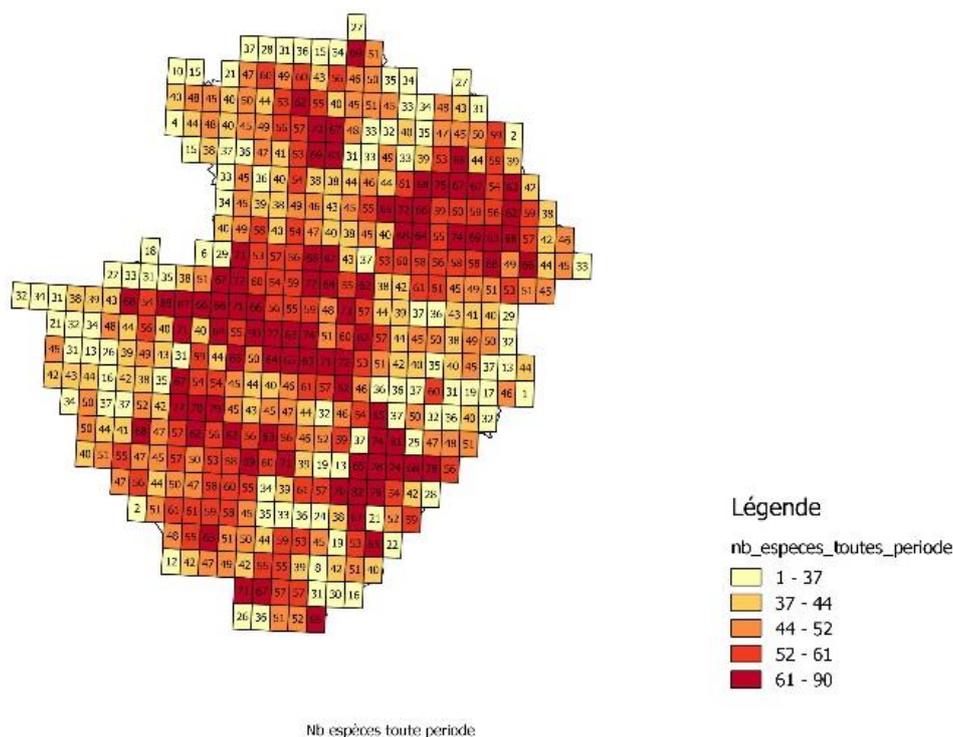


Figure 5 : Bilan du nombre d'espèces observées en Poitou-Charentes (PCN, 2017)

En ce qui concerne la liste rouge, l'application des critères UICN a mis en évidence (Figure 6) 3 espèces disparues, 28 espèces menacées (24 %) et 21 quasi-menacées (18 %, avec tout de même 8 espèces (7 %) pour lesquelles le jeu de données s'est avéré insuffisant). Le cortège des pelouses sèches thermophiles s'est avéré sans surprise être le plus menacé, mais d'autres espèces liées aux zones humides, aux milieux forestiers et dunaires sont également concernées.

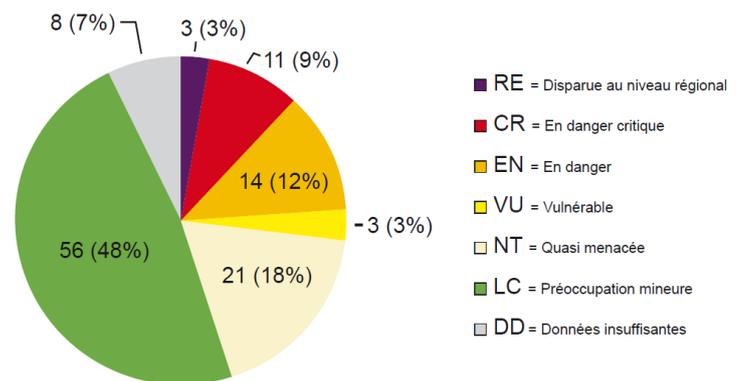
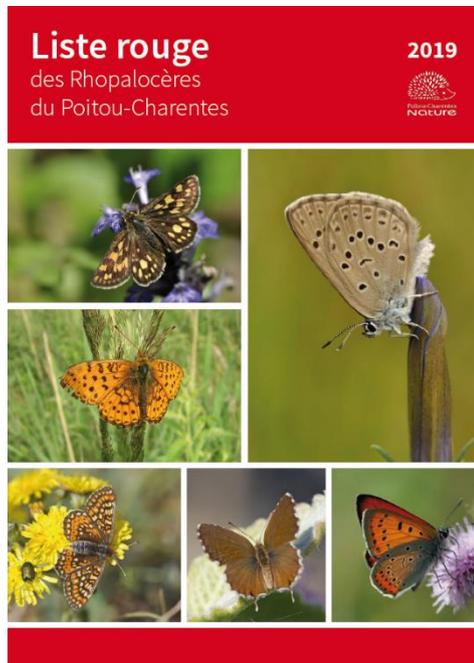


Figure 6 : Répartition des 116 espèces évaluées en fonction des catégories de la Liste Rouge en Poitou-Charentes (PCN, 2019)

Aquitaine

Une démarche similaire à celle de Poitou-Charentes a été menée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. En 2015, une première synthèse des connaissances sur la répartition des rhopalocères et des zygènes a été publiée. Cette synthèse coordonnée avec la LPO Aquitaine et en partenariat avec FAUNA, a regroupé 190 341 données sur la période 1995-2015 (<https://fr.calameo.com/read/0021751073efe10d7b04d>). Cette base de travail a permis de faire le bilan sur l'état de connaissance en Aquitaine et a servi de base pour le lancement d'un Atlas aquitain. Ainsi, entre 2017 et 2019, le CEN Nouvelle-Aquitaine, la LPO Aquitaine et FAUNA ont mobilisé leurs réseaux pour rassembler le maximum de données sur la période 2000-2019. Des sorties sur le terrain, des camps de prospections ou des formations à la détermination ont été proposés et ont permis de rassembler de nombreux bénévoles. De plus un grand travail historique a été effectué par le biais des collections privées et des collections de plusieurs muséums français (Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Paris) qui ont été analysées et valorisées dans cet Atlas. Ainsi, ce sont 380 474 données issues de 1 328 observateurs qui ont permis de faire un état des lieux le plus précis possible de la répartition des 160 espèces connues en Aquitaine. Un ouvrage sera publié en 2021 aux éditions Biotope coédité par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Cette base de connaissances a également permis d'établir une Liste Rouge des papillons de jours en Aquitaine (OAFS, coord., 2019). Ainsi, 33 espèces (+ de 21 % des espèces évaluées en Aquitaine) sont concernées par une catégorie de menace (VU, EN, CR - Figure 7). En dehors des espèces protégées déjà connues sur le territoire, l'évaluation de la Liste Rouge a permis de mettre en avant l'extrême fragilité des populations de l'Hermitte – *Chazara briseis* (CR), du Moiré andorran – *Erebia sthenyo* (CR) et du Sablé du Sainfoin – *Polyommatus damon* (CR), ainsi que les menaces particulières qui pèsent sur plusieurs espèces des milieux thermophiles comme le Mercure – *Arethusana arethusana* (EN), le Nacré de la Filipendule – *Brenthis hecate* (EN), l'Hespérie du Carthame – *Pyrgus carthami* (EN) ou encore la Virgule – *Hesperia comma* (VU).

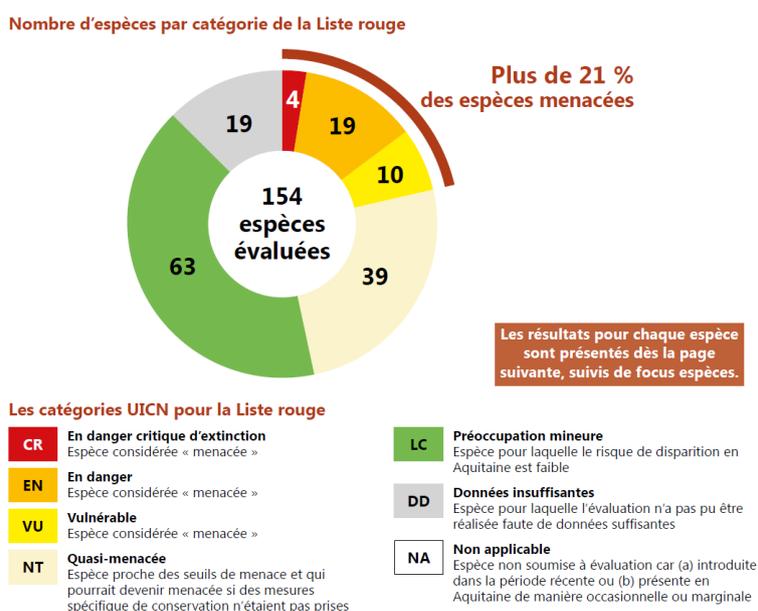


Figure 7 : Répartition des 154 espèces évaluées en fonction des catégories de la Liste Rouge en Aquitaine (OAFS coord., 2019)

Limousin

La SEL et ses adhérents ont mené entre 1986 et 2000 un important travail de terrain et de compilation de données avec pour finalité la publication en 2000 du guide écologique des papillons du Limousin. Cet ouvrage propose pour chaque espèce une monographie comprenant des éléments de détermination et d'écologie ainsi qu'une carte d'occurrence dans la région (Delmas *et al.* 2000). Des statuts de rareté inspirés de l'échelle UICN ont été attribués à dire d'expert à chaque espèce. 30 % des espèces mentionnées dans ce guide sont considérées comme rares (hors causse calcaire corrézien), 3,5 % comme vulnérables et 1 espèce est considérée comme disparue.

Depuis 2000, la faune des rhopalocères du Limousin a connu des évolutions : découverte de nouvelles espèces, disparition ou régression de certains taxons, évolution des aires de distribution en relation avec les changements climatiques, l'occupation des sols, etc. Afin d'actualiser les connaissances, la SEL a lancé en 2020 un projet d'atlas cartographique (Figure 8). Cet atlas doit permettre de mettre à jour l'inventaire des rhopalocères du Limousin, d'évaluer les tendances d'évolution des espèces et de préciser les enjeux de conservation. Ce travail servira également d'appui à l'élaboration d'une liste rouge régionale

Dans les trois ex-régions, la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des populations de zygènes est faible et des efforts de prospections sont nécessaires à l'échelle de tout le territoire.

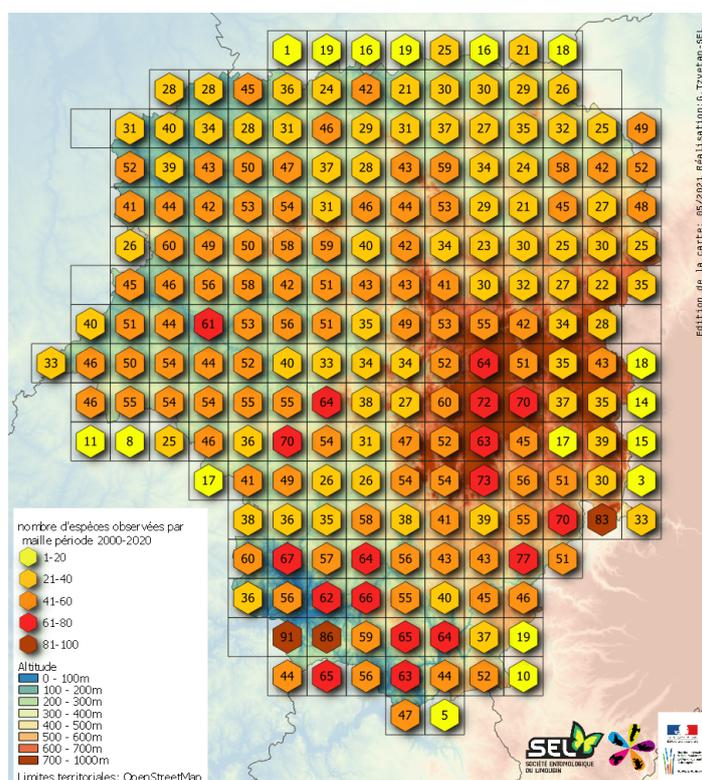


Figure 8 : Carte du nombre d'espèces par maille dans le cadre de l'Atlas des papillons de jour du Limousin - http://www.selweb.fr/atlas_rhopalos_presentation.php

Les enjeux liés aux papillons de jours en Nouvelle-Aquitaine sont très variables en fonction du territoire et de son contexte. Il est difficile de comparer les enjeux liés aux espèces des sommets des Pyrénées et à celles des plaines charentaises. Il convient donc de dissocier la Nouvelle-Aquitaine en 4 entités possédant chacune des caractéristiques climatiques et géologiques différentes (Figure 9).

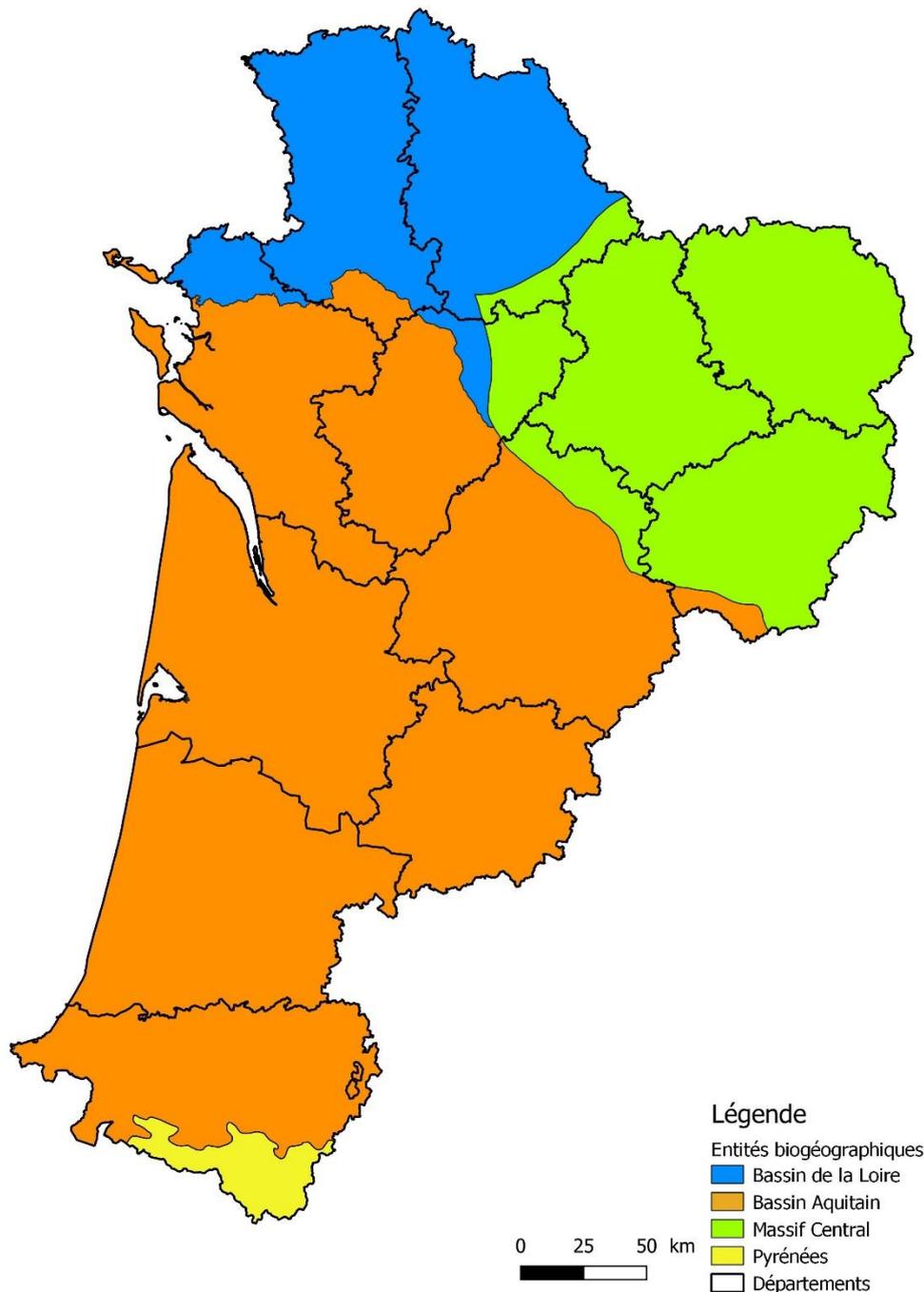


Figure 9 : Carte des entités biogéographiques définies dans le cadre du PRA papillons de jour

Les entités ont été délimitées selon leurs caractéristiques géologiques, hydrologiques (grands bassins versants) climatiques (source couche REGBIOFR – INPN) et paysagères. Chacune des 4 entités possède des enjeux lépidoptérologiques particuliers.



Pyrénées

Cette zone est comprise uniquement dans le département des Pyrénées-Atlantiques et comprend le secteur de piémont et d'altitude allant de la vallée d'Ossau en Béarn jusqu'au Pays Basque (Figure 10). Elle est caractérisée par une gamme d'altitudes importante allant de 300 m à plus de 2 500 m.

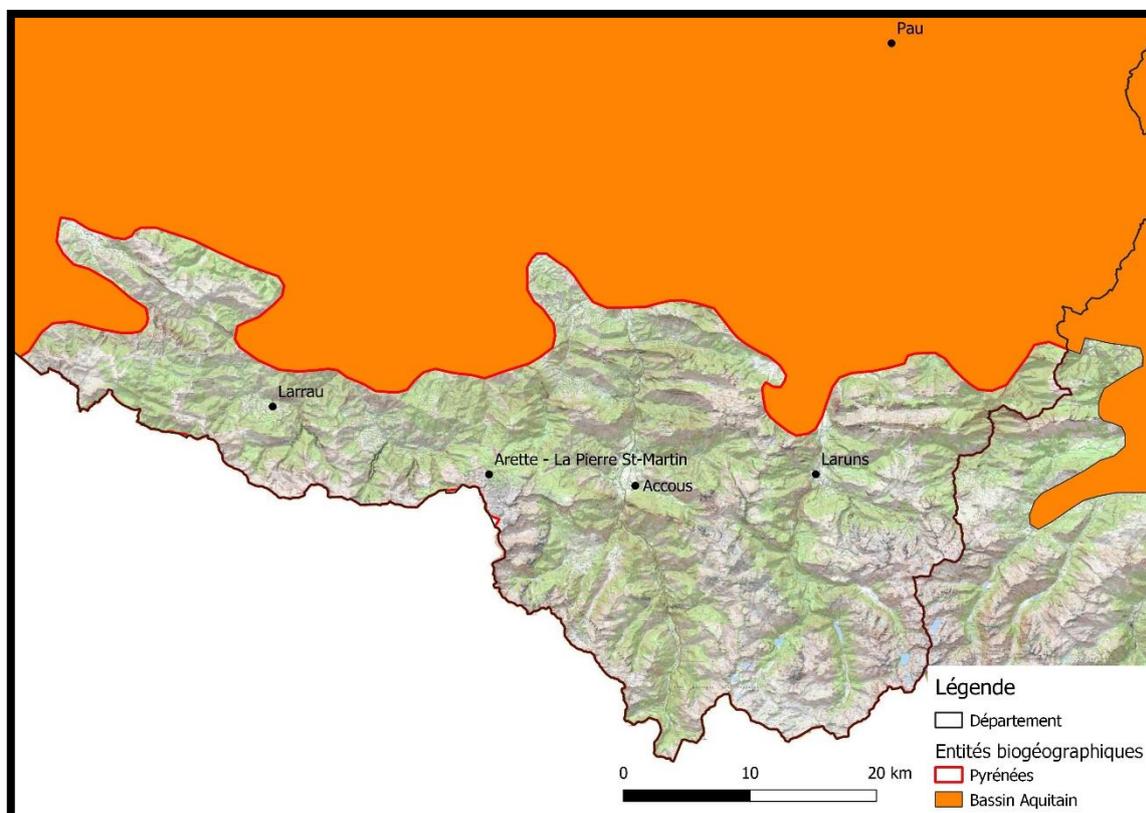


Figure 10 : Carte de l'entité "Pyrénées"

Principaux grands habitats prioritaires pour les papillons de jour :

- boisements mixtes et feuillus ;
- pelouses, landes et prairies thermophiles ;
- éboulis et pelouses écorchées ;
- tourbières, bas-marais et landes humides.

La zone biogéographique des Pyrénées s'étend plus à l'est sur l'Occitanie. Le secteur compris en Nouvelle-Aquitaine n'est que l'extrémité occidentale du massif. La grande majorité des enjeux liés aux espèces des Pyrénées concerne les Pyrénées centrales et orientales. Cependant, de par leur localisation, les Pyrénées-Atlantiques constituent la limite occidentale de répartition pour certaines espèces. Les populations en limite d'aire sont généralement les plus sensibles et présentent un risque de disparition plus élevé que celles en cœur d'aire de répartition.

Ce territoire abrite un cortège d'espèces de papillons de jour très particulier et souvent issu de la dernière période glaciaire. 27 espèces connues dans ce secteur des Pyrénées présentent un statut de protection ou de vulnérabilité :

- 5 sont inscrites à la Directive Européenne Habitats, Faune/Flore (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 : annexe II et/ou IV) ;
- 6 sont protégées au niveau national (Arrêté du 23 avril 2007 : art. 2 et art. 3) ;
- 2 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Européenne des rhopalocères ;
- 0 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Française des rhopalocères ;
- 24 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Aquitaine des rhopalocères.

En raison de leur situation géographique, les Pyrénées Béarnaises et Basques constituent la limite occidentale d'aire de répartition pour plusieurs espèces. C'est le cas notamment de :

- L'Hespérie des frimas (*Pyrgus andromedae*)
- Le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*)
- La Piéride du Vélar (*Pontia callidice*)
- L'Azuré des Soldanelles (*Agriades glandon*)
- L'Azuré de l'Oxytropide (*Polyommatus eros*)
- Le Moiré pyrénéen (*Erebia gorgone*)
- Le Moiré des Luzules (*Erebia oeme*)
- Le Moiré andorran (*Erebia sthenyo*)
- La Gorgone (*Lasiommata petropolitana*)

Les noyaux de populations pour ces espèces se situent principalement dans les Pyrénées centrales ou orientales. Les populations basques et béarnaises sont plus petites et localisées, donc plus sensibles aux modifications de leur environnement et notamment au changement climatique.

La Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité particulière pour ces espèces, dont les stations en limite d'aires sont généralement les plus sensibles aux modifications de l'environnement (Figure 11).

Les principaux enjeux sur le territoire Pyrénéen de Nouvelle-Aquitaine comprennent essentiellement les secteurs de prairies et pelouses, du piémont jusqu'aux sommets, faisant l'objet de pratiques agro-pastorales permettant le maintien de ces habitats. L'abandon de ces pratiques ou la trop forte pression qu'elles peuvent exercer sur les milieux peuvent également être la raison du déclin de certaines espèces.

La gestion des boisements constitue également un enjeu important. L'exploitation sylvicole de boisements anciens jusque-là peu accessibles, l'entretien trop intensif des bords de sentiers ou clairières, ainsi que la plantation d'essences exogènes constituent les principales menaces pesant sur les papillons de jour inféodés à ces milieux.



Figure 11 : Le Moiré pyrénéen est endémique du massif des Pyrénées. Les populations des Pyrénées-Atlantiques sont en limite d'aire de répartition, et donc d'autant plus sensibles aux pressions anthropiques et au changement climatique (photo : Sannier M.)



Bassin Aquitain

Cette zone englobe plusieurs grands bassins versants : Adour, Garonne, Dordogne et Charente (Figure 12). Il s'agit du deuxième plus grand bassin sédimentaire de France, après le Bassin Parisien. La zone est caractérisée par un faible gradient d'altitudes (altitude moyenne de 135 m), bordée par les Pyrénées, le Massif Central et le seuil du Poitou.

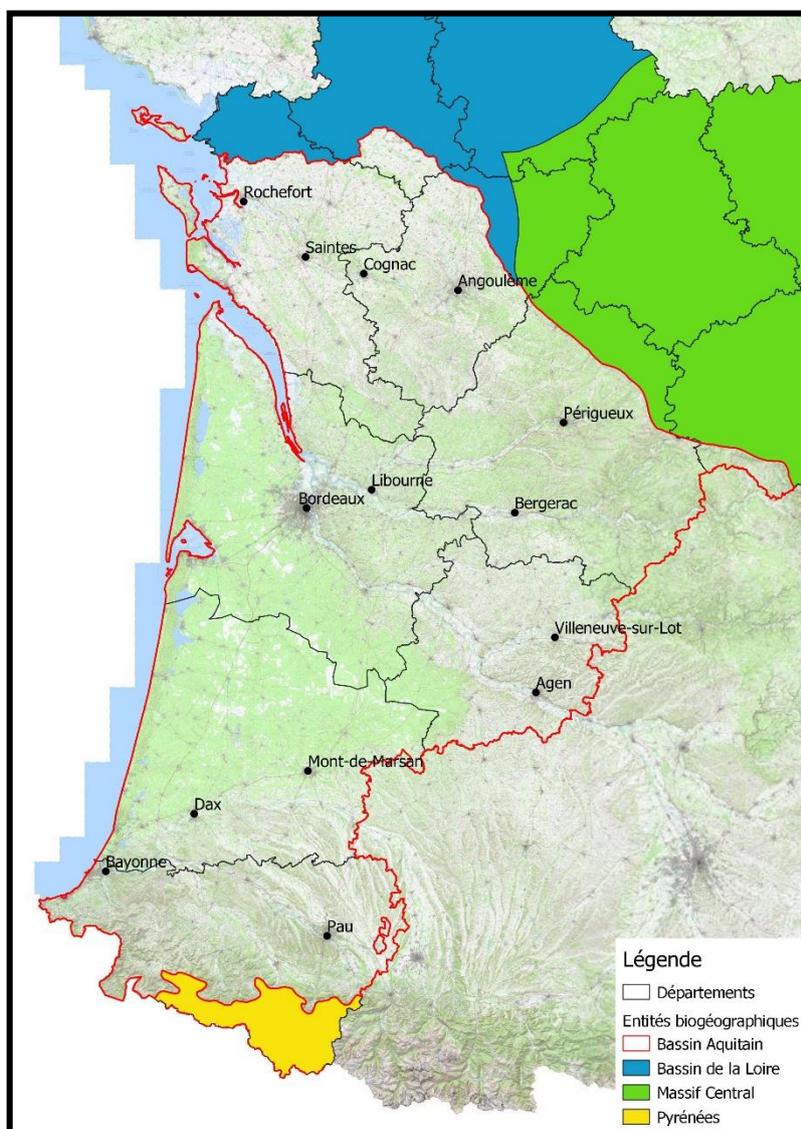


Figure 12 : Carte de l'entité "Bassin Aquitain"

Les principaux habitats prioritaires :

- boisements mixtes et feuillus ;
- pelouses, dunes, landes et prairies thermophiles ;
- tourbières, bas-marais et landes humides.

La zone biogéographique du Bassin Aquitain inclut la très grande majorité de la Nouvelle-Aquitaine et une partie de l'Occitanie.

Les zones humides et notamment celles du triangle landais, constituent l'un des enjeux majeurs du bassin Aquitain. Dans ce territoire, plusieurs espèces patrimoniales sont présentes et pour lesquelles la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité particulière :

- Le bastion national et ouest européen pour le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus* - Figure 13)
- Les dernières stations de l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*)
- Les principales populations de l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) du sud-ouest de la France.

Les coteaux thermophiles, calcaires ou argilo-marneux constituent l'un des autres secteurs à enjeux pour les papillons de jour dans le bassin Aquitain. Principalement situés dans les grandes vallées alluviales (Adour, Garonne, Dordogne, etc.), ces coteaux constituent à la fois des refuges pour des espèces thermophiles liées aux milieux ouverts et des corridors de dispersion pour des espèces aux affinités méditerranéennes en phase d'expansion grâce au changement climatique. La plupart des espèces liées aux coteaux thermophiles sont dépendantes d'un entretien pastoral pour maintenir le milieu ouvert et la présence d'un couvert herbacé. La déprise agricole et certains programmes de plantations de boisements ont fortement réduit et morcelé les habitats thermophiles ouverts et ont donc impacté les populations de plusieurs espèces patrimoniales. Parmi les espèces concernées : l'Hermite (*Chazara briseis*), espèce à enjeu PNA, considéré comme éteint en Poitou-Charentes (PCN, 2019) et connu uniquement sur 1 seule station en Dordogne, les autres populations étant situées en Occitanie et dans le Limousin.

Le bassin Aquitain, sur sa partie de Nouvelle-Aquitaine, abrite 28 espèces ayant un statut de protection ou de vulnérabilité :

- 6 sont inscrites à la Directive Européenne Habitats, Faune/Flore (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 : annexe II et/ou IV) ;
- 7 sont protégées au niveau national (Arrêté du 23 avril 2007 : art. 2 et art. 3) ;
- 5 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Européenne des rhopalocères ;
- 2 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Française des rhopalocères ;
- 25 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Aquitaine des rhopalocères ;
- 28 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Poitou-Charentes des rhopalocères et 3 espèces sont considérées comme disparues.



Figure 13 : Le Fadet des Laïches est une espèce emblématique du bassin Aquitain avec la présence du bastion national et européen pour cette espèce (photo : Soulet D.).

Massif Central

En Nouvelle-Aquitaine, le territoire du Massif central comprend les 3 départements du Limousin (à l'exception de la petite bande calcaire au sud de la Corrèze qui est à rattacher au territoire du bassin aquitain) ainsi que la Charente limousine et le Nontronnais (Figure 14). Il est caractérisé par un gradient d'altitude moyen (de 84 à 980 m).

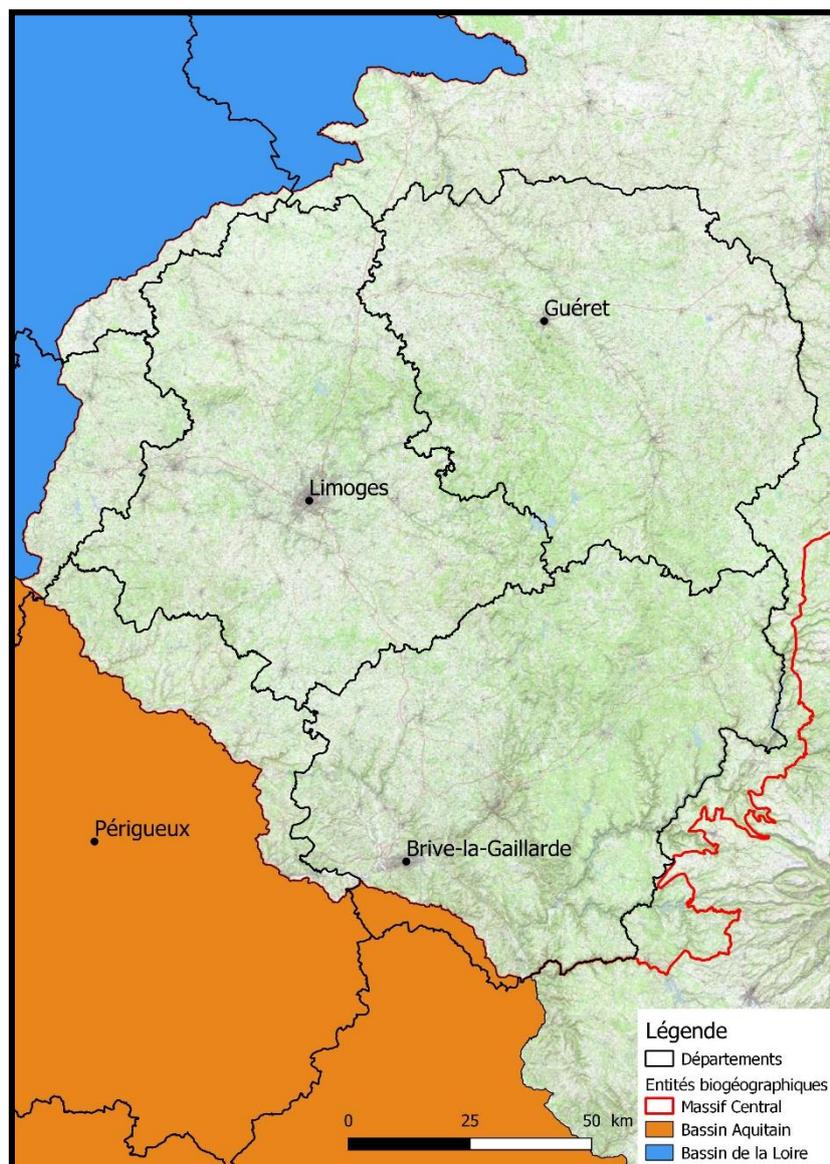


Figure 14 : Carte de l'entité "Massif Central"

Les principaux habitats prioritaires :

- boisements feuillus de hêtres en altitude ou de chênes et charme à basse altitude ;
- pelouses et prairies sèches acidiphiles ;
- prairies et zones humides ;
- tourbières, bas-marais et landes humides.

La zone biogéographique du Massif Central s'étend plus à l'est en Auvergne-Rhône-Alpes et au sud en Occitanie. Le secteur du Limousin n'étant que l'extrémité occidentale du massif.

Ce territoire abrite 27 espèces possédant un statut de protection ou de vulnérabilité :

- 4 sont inscrites aux annexes de la Directive Européenne Habitats/Faune/Flore (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 : annexe II et/ou IV) ;
- 5 sont protégées au niveau national (Arrêté du 23 avril 2007 : art. 2 et art. 3) ;
- 2 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Européenne des rhopalocères ;
- 1 est considérée comme menacée dans la Liste Rouge Française des rhopalocères ;
- 17 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Aquitaine des rhopalocères ;
- 27 sont considérées comme menacées dans la Liste Rouge Poitou-Charentes des rhopalocères.

La Montagne limousine, constituée des plateaux de Millevaches et de la Courtine, accueille un cortège d'espèces d'affinité montagnarde et constitue de ce fait un des principaux enjeux du territoire. Ce secteur correspond aux plus hauts plateaux du Limousin, d'altitude toujours supérieure à 600 m et n'excédant pas 980 m. Le terrain, de nature granitique et métamorphique, est constitué de nombreux alvéoles dont le fond est occupé par des landes humides et des tourbières et les bordures par des landes, pelouses et boisements (plantations de résineux ou hêtraies). Le nombre d'espèces végétales d'affinité boréale est élevé (*Vaccinium oxycoccos*, *Carex curta*, *Eriophorum vaginatum*...) alors que les méridionales et thermophiles sont quasiment absentes. Autrefois dominés par des systèmes agropastoraux (pelouses, landes et prairies), ces plateaux ont connu une forte dynamique d'enrésinement consécutive à l'exode rural d'après-guerre. Certaines espèces de rhopalocères liées aux milieux ouverts, telles que le Cuivré de la Verge-d'or (*Lycaena virgauraea*) et le Cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*), ont fortement pâti du morcellement et de la disparition de leurs habitats, voire totalement disparu du plateau comme c'est le cas pour l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*). Les lisières thermophiles constituent également des habitats à enjeux pour certaines espèces d'altitude qui arrivent en limite de leur aire de répartition (*Hipparchia genava*, *Erebia aethiops*).

Le bassin sédimentaire, calcaire et gréseux, de Brive représente le seul secteur en Limousin où les populations de *Phengaris arion* se maintiennent en bon état de conservation en dehors des pelouses calcicoles du causse corrézien. Ce secteur est constitué d'une alternance de bocages, de boisements et de quelques buttes témoins calcaires qui abritent une flore riche, propice aux papillons. La faune et la flore d'affinité thermophile et méridionale y sont mieux représentées que dans les autres régions naturelles de cette entité.

Le reste du territoire est constitué :

- des plateaux du sud-est de la Corrèze, caractérisés par un cortège d'espèces végétales d'affinité atlantique fortement atténuée ;
- des plateaux et collines périphériques : les espèces végétales d'affinité montagnarde sont rares tout comme les espèces d'affinité boréale ;
- des gorges du sud-est de la Corrèze : ce sous-district est riche et complexe puisqu'on y retrouve les influences antagonistes des vallées d'altitude de l'Auvergne voisine et des remontées plus thermophiles des régions méridionales du sud de la Corrèze. Les espèces végétales d'affinité boréale ont quasiment disparu, mais les montagnardes persistent, profitant des vallées descendant de l'Auvergne voisine ;
- du secteur ligérien : il occupe une surface importante, correspondant globalement aux territoires situés à moins de 500 m d'altitude et sur des terrains du socle cristallin, au pH acide (granite et gneiss). Au nord et à l'est de la Creuse (Marches et Combrailles), dans le prolongement des rivières Creuse et Cher, et vers l'ouest, dans le prolongement des rivières Vienne, Tardoire et Gartempe. Composé de petits plateaux, de plaines, de vallées et de collines, ce secteur granitique présente une flore globalement assez banale avec une majorité d'espèces à large répartition ou d'affinité atlantique. Les espèces végétales méridionales s'y raréfient ou disparaissent totalement.

Au sein de ces grands ensembles, les principaux enjeux sont liés aux pelouses, prairies (sèches et humides) et landes humides qui abritent des espèces protégées pour lesquelles la région limousine a une forte responsabilité (*Lycaena dispar*, *Euphydryas aurinia*, *Phengaris alcon*) ainsi qu'aux landes, prairies mésophiles et pelouses sèches auxquelles sont inféodées des espèces patrimoniales liées aux milieux thermophiles (*Lycaena alciphron*, etc.). La déprise agricole, les mauvaises pratiques de gestion (surpâturage, fauches précoces, amendements...) et la reconversion des sols (enrésinement, mise en culture, urbanisation) sont les principales menaces liées à ce type de milieux.



Figure 15 : Le Cuivré de la Verge-d'or (*Lycaena virgauraea*) est une espèce actuellement très localisée sur le secteur Massif Central du Limousin (photo : Gourvil PY.)

Bassin de la Loire

Cette zone est comprise au nord du Poitou-Charentes dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de l'extrême nord de la Charente ainsi qu'en Limousin dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et du nord de la Corrèze (Figure 16). Le Bassin de la Loire s'étend plus au nord, à l'ouest et à l'est, comprenant les régions de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.

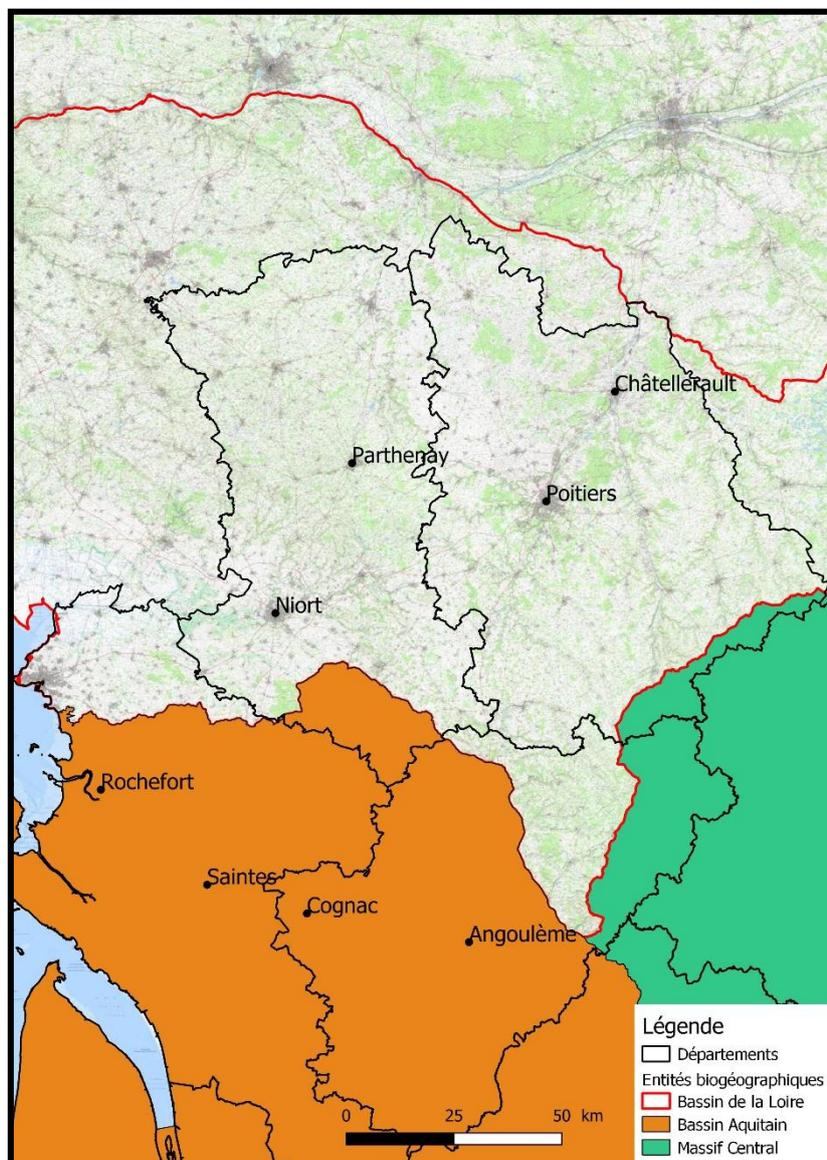


Figure 16 : Carte de l'entité "Bassin Loire"

Ce vaste bassin inclut le Massif Armoricaïn, le bassin parisien et l'extrémité nord du bassin aquitain qui englobent eux-mêmes plusieurs entités paysagères (CEN NA, 2020) :

- bocage : bocages deux-sévriens, marches et bas-plateaux limousins, contreforts limousins ;
- plaine : région du tuffeau, plaines du Haut-Poitou, plaines de l'ouest ;
- zones humides : marais littoraux atlantiques (Marais poitevin) ;
- et une très faible couverture forestière en dehors de la plaine ouest de la marche boisée (sylve d'Argenson) et de grands massifs comme celui de la forêt de Moulières.

Dans ces entités paysagères, différents cortèges de papillons de jour sont présents intégrant certaines espèces menacées et localisées sur le territoire.

Les boisements, essentiellement feuillus sont principalement composés de chênes et de Châtaignier sur sols acides. Dans certains boisements feuillus très fragmentés du centre de la Vienne, la Bacchante (*Lopinga achine*) peut y être observée. Ces populations semblent fragiles en raison de leur possible isolement et des menaces liées à des évolutions d'exploitations forestières peu favorables à l'espèce. Mieux répartie dans ce secteur du Poitou-Charentes, l'Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*) fréquente les allées forestières et clairières herbacées mésophiles à humides. Les lisières de boisements thermophiles et les coteaux en phase de colonisation par les ligneux sont des habitats préférentiels pour la Thécla de l'Amarel (*Satyrium acaciae*) qui reste très localisée et observée ponctuellement dans la Vienne et les Deux-Sèvres.

Les pelouses, landes et prairies thermophiles sont disséminées et de faibles surfaces. Ces habitats abritent pour autant certaines espèces de papillons de jour rares et menacées en Poitou-Charentes, comme la Virgule (*Hesperia comma* - Figure 17), l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), l'Argus frêle (*Cupido minimus*), l'Azuré de l'Adragant (*Polyommatus escheri*), l'Argus bleu-nacré (*Lysandra coridon*), l'Ariane (*Lasiommata maera*) ou encore le Mercure (*Arethusana arethusa*). Toutes ces espèces sont menacées par la fragmentation et la disparition des milieux ouverts thermophiles et leurs populations sont actuellement souvent relictuelles sur ce territoire.

Les tourbières, bas-marais et landes humides sont également des habitats localisés sur la partie ligérienne de Poitou-Charentes, mais ils abritent encore la présence d'espèces à fort enjeu patrimonial comme l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*), l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) ou encore le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). La destruction directe ou indirecte (drainage) des zones humides constitue la principale menace pour ces espèces et leurs populations semblent très isolées, donc d'autant plus sensibles aux perturbations extérieures.

Constituant le bassin le plus au nord et donc le moins thermophile, la richesse spécifique en rhopalocères y est moindre, d'autant que les cortèges lépidoptériques sont moins importants sur substrat acide. Cependant plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées sont encore présentes malgré les nombreuses perturbations qu'elles subissent, comme la régression des zones bocagères, l'intensification des pratiques agricole en plaine et de la gestion forestière ou la fermeture des pelouses.



Figure 17 : La Virgule (*Hesperia comma*) est une espèce rare et localisée sur les pelouses thermophiles du Poitou-Charentes (photo : Gourvil PY.)

Les quatre zones biogéographiques vont être utilisées pour définir des cortèges d'espèces prioritaires et pour cibler les actions. Les priorités des objectifs et des actions définies par la déclinaison régionale du PNA en Nouvelle-Aquitaine ne seront donc pas les mêmes en fonction des zones biogéographiques.

Liste des espèces prioritaires

La sélection des espèces prioritaires de la déclinaison néo-aquitaine du PNA en faveur des papillons de jour se base sur plusieurs critères combinant statuts de protection et état de conservation :

- protection Nationale
- protection Européenne (Directive Habitat-Faune-Flore)
- statut Liste Rouge Europe/France/Poitou-Charentes/Aquitaine

Les espèces ont été classées par grands types d'habitats, formant ainsi des cortèges d'espèces patrimoniales.

Enfin, la répartition de chaque espèce a été analysée, et son niveau de patrimonialité a été évalué pour chacune des zones biogéographiques.

Tous les paramètres de sélection ont été réunis dans le Tableau 3.

Au final, **44 espèces ont été désignées comme prioritaires pour le PRA Nouvelle-Aquitaine** (Tableau 2).

12 espèces font partie de la liste prioritaire du PNA :

- *Coenonympha oedippus*
- *Phengaris alcon*
- *Phengaris teleius*
- *Lycaena dispar*
- *Euphydryas aurinia*
- *Chazara briseis*
- *Zygaena rhadamanthus*
- *Phengaris arion*
- *Pyrgus cirsii*
- *Parnassius apollo*
- *Parnassius mnemosyne*
- *Lopinga achine*

3 espèces sont prioritaires dans l'ensemble des 4 zones biogéographiques :

- *Phengaris alcon*
- *Euphydryas aurinia*
- *Lopinga achine*

Tableau 2 : Liste des espèces prioritaires du PRA classées par habitats et entité biogéographique (* : espèce PNA)

Nom latin	Nom vernaculaire	Loire	Aquitain	Massif-Central	Pyrénées
Habitats humides ouverts					
<i>Coenonympha oedippus</i> *	Fadet des Laïches	-	X	-	-
<i>Phengaris alcon alcon</i> *	Azuré des mouillères	X	X	X	X
<i>Phengaris teleius</i> *	Azuré de la Sanguisorbe	-	X	-	-
<i>Lycaena dispar</i> *	Cuivré des marais	X	X	X	-
<i>Euphydryas aurinia</i> *	Damier de la Succise	X	X	X	X
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate	X	-	X	-
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la Sanguisorbe	X	X	-	X
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du Genêt	X	X	-	-
<i>Melitaea diamina</i>	Mélitée noirâtre	-	X	-	-
<i>Carterocephalus palaemon</i>	L'Hespérie du Brome	X	-	-	-
<i>Boloria selene</i>	Le Petit Collier argenté	X	-	-	-

Nom latin	Nom vernaculaire	Loire	Aquitain	Massif-Central	Pyrénées
Habitats thermophiles ouverts (plaine)					
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin	-	-	X	-
<i>Chazara briseis*</i>	Hermite	X	X	-	-
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré d'Escher	X	X	-	-
<i>Polyommatus dorylas</i>	Azuré du Mélilot	X	X	-	X
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym	X	X	-	-
<i>Plebejus idas</i>	Azuré du Genêt	-	X	-	-
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien/Ariane	X	-	-	-
<i>Hipparchia semele</i>	Agrete	X	-	-	-
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	X	X	-	-
<i>Pieris manni</i>	Piérade de l'Ibérie	X	-	-	-
<i>Lysandra coridon</i>	Bleu-Nacré	X	-	-	-
<i>Zygaena rhadamanthus*</i>	Zygène de l'Esparcette	-	X	-	-
<i>Satyrium spini</i>	Thécla des Nerpruns	X	-	-	-
<i>Satyrium acaciae</i>	Thécla de l'Amarel	X	X	X	-
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	X	-	-	-
<i>Hesperia comma</i>	Virgule	X	-	-	-
<i>Pyrgus carthamii</i>	Hespérie du Carthame	-	X	-	-
<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la Filipendule	-	X	-	-
<i>Phengaris arion*</i>	Azuré du Serpolet	X	X	X	-
<i>Pyrgus cirsii*</i>	Hespérie des Cirses	X	X	X	-
<i>Euphydryas aurinia*</i>	Damier de la Succise	X	X	X	-
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	X	-	-	-
<i>Fabriciana niobe</i>	Le Chiffre	-	-	X	-
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	X	X	-	-
Habitats thermophiles ouverts d'altitude					
<i>Polyommatus eros</i>	Azuré de l'Oxytropide	-	-	-	X
<i>Polyommatus damon</i>	Sablé du Sainfoin	-	-	-	X
<i>Parnassius apollo*</i>	Apollon	-	-	-	X
<i>Hipparchia genava</i>	Sylvandre helvète	-	-	X	-
<i>Erebia sthenyo</i>	Moiré andorran	-	-	-	X
<i>Fabriciana niobe</i>	Chiffre	-	-	-	X
<i>Lycaena virgaureae</i>	Cuivré de la Verge-d'or	-	-	X	-
<i>Parnassius mnemosyne*</i>	Semi-Apollon	-	-	-	X
Habitats boisés					
<i>Lopinga achine*</i>	Bacchante	X	X	X	X
<i>Limenitis populi</i>	Grand Sylvain	-	-	X	-
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio	-	X	X	-
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand Collier argenté	X	X	-	X
TOTAL		27	24	14	12

Tableau 3 : Liste des espèces prioritaires de la déclinaison régionale du PNA selon les critères de sélection

Nom latin	Protection Nationale	LR Europe	LR France	LR Aq.	LR P-C	Statut Limousin	Esp. PNA	Présence en Nouvelle-Aquitaine			
								Loire	Aquitain	Massif Central	Pyrénées
<i>Coenonympha oedippus</i>	Oui	EN	NT	VU	NT		Oui		X		
<i>Phengaris alcon alcon</i>	Oui	LC	NT	VU	CR	Menacé	Oui	X	X	X	X
<i>Phengaris teleius</i>	Oui	VU	VU	CR	CR		Oui	X	X		
<i>Lycaena dispar</i>	Oui	LC	LC	NT	VU	Menacé	Oui	X	X	X	X
<i>Euphydryas aurinia</i>	Oui	LC	LC	LC	VU	Quasi-menacé	Oui	X	X	X	X
<i>Lycaena hippothoe</i>	-	LC	LC	NT	Non présent	Menacé	-			X	X
<i>Brenthis ino</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	X
<i>Plebejus idas</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	X
<i>Melitaea diamina</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	X
<i>Carterocephalus palaemon</i>	-	LC	LC	EN	EN		-	X	X	X	X
<i>Boloria selene</i>	-	LC	NT	NT	VU		-	X	X	X	X
<i>Lycaena alciphron</i>	-	LC	LC	NT	Non présent	Menacé	-		X	X	X
<i>Chazara briseis</i>	-	NT	VU	CR	RE	Très menacé	Oui	X	X		
<i>Polyommatus escheri</i>	-	LC	LC	CR	CR	Non présent	-			X	X
<i>Polyommatus dorylas</i>	-	NT	NT	EN	CR	Très menacé	-		X	X	X
<i>Pseudophilotes baton</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	X
<i>Lasiommata maera</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	X
<i>Hipparchia semele</i>	-	LC	LC	LC	EN		-	X	X	X	
<i>Arethusana arethusana</i>	-	LC	LC	EN	EN		-	X	X	X	
<i>Pieris mannii</i>	-	LC	LC	EN	CR		-	X	X	X	?
<i>Lysandra coridon</i>	-	LC	DD	EN	EN		-	X	X	X	X
<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Oui	-	-	-	?	Non présent	Oui		X		
<i>Satyrrium spini</i>	-	LC	LC	NT	EN	Menacé	-	X	X	X	X
<i>Satyrrium acaciae</i>	-	LC	LC	DD	EN	Localisé	-	X	X	X	X
<i>Cupido minimus</i>	-	LC	LC	VU	EN		-	X	X	X	X

<i>Hesperia comma</i>	-	LC	LC	VU	EN		-	X	X	X	X
<i>Pyrgus carthamii</i>	-	LC	LC	EN	EN		-	?	X	X	X
<i>Brenthis hecate</i>	-	LC	LC	EN	CR	Menacé	-	?	X	X	
<i>Phengaris arion</i>	Oui	EN	LC	NT	NT	Menacé	Oui	X	X	X	X
<i>Pyrgus cirsii</i>	-	VU	NT	EN	DD	Menacé	Oui	?	X	X	X
<i>Euphydryas aurinia</i>	Oui	LC	LC	LC	VU		Oui	X	X	X	X
<i>Glaucopsyche alexis</i>	-	LC	LC	NT	EN		-	X	X	X	X
<i>Hipparchia statilinus</i>	-	NT	LC	CR	EN	Localisé mais pas rare	-	X	X	X	
<i>Polyommatus eros</i>	-	NT	LC	VU	-	-	-				X
<i>Polyommatus damon</i>	-	NT	LC	CR	-	-	-				X
<i>Parnassius apollo</i>	Oui	NT	LC	VU	-	Disparu	Oui				X
<i>Hipparchia genava</i>	-	-	LC	-	-	Menacé	-			X	
<i>Erebia sthenno</i>	-	LC	LC	CR	-	-	-				X
<i>Fabriciana niobe</i>	-	LC	NT	EN	RE	Présent	-	X	X	X	X
<i>Boloria euphrosyne</i>	-	LC	LC	VU	EN	Présent	-	X	X	X	X
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Oui	NT	NT	VU	-	-	Oui				X
<i>Lopinga achine</i>	Oui	VU	NT	EN	EN	Menacé	Oui	X	X	X	X
<i>Limenitis populi</i>	-	LC	NT	Nab	Na	Menacé	-			X	
<i>Nymphalis antiopa</i>	-	LC	LC	NT	EN	Menacé	-	X	X	X	X

Programmes et actions menés en Nouvelle-Aquitaine ciblés sur les papillons de jour

Poitou-Charentes

Plan régional d'actions en faveur des Maculinea (2014-2020)

Depuis 2013, Poitou-Charentes Nature via ses 4 associations départementales spécialisées (Deux-Sèvres Nature Environnement, Vienne Nature, Nature Environnement 17 et Charente Nature), en lien également avec GEREPI et la LPO a édité et coordonné la mise en place d'actions en faveur des 3 espèces présentes sur le Poitou-Charentes : Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*), Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) et Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris telejus*). Les actions du PNA Maculinea ont ainsi été déclinées et mises en œuvre spécifiquement pour le Poitou-Charentes (Tableau 4).



Tableau 4 : Tableau des actions du PRA en faveur des Maculinea en Poitou-Charentes

Axe principal	n°	Action Intitulé de l'action	précisions espèces éventuelles	Mise en œuvre							précisions		
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020	
CONNAISSANCES	1	Inventorier les stations suivi des stations	<i>Maculinea alcon</i> et <i>M. telejus</i>	X									vérification des stations historiques et stations de plantes-hôtes (données APNE-CBNSA)
			<i>Maculinea telejus</i>				X	X	X	X	X		
	2	Evaluer l'état de conservation des métapopulations	<i>Maculinea arion</i>	X		X							détermination de la métapopulation et description des prioritaires
	3	Entreprendre des études scientifiques	<i>Maculinea alcon</i> et <i>M. telejus</i>				alcon		telejus				étude des fourmis hôtes par GEREPI
	4	Centraliser les données					pas de campagne d'inventaires						
	5	Actualiser l'inventaire des ZNIEFF en intégrant les données issues de l'Atlas des Rhopalocères et des inventaires PNA					via la 3e génération de mise à jour des ZNIEFF						
GESTION CONSERVATOIRE	6	Entreprendre des études scientifiques (en lien avec l'échelon national)				pas de demande nationale							
	7	Déterminer les priorités spatiales pour la gestion conservatoire des métapopulations	<i>Maculinea arion</i>			X							
	8	Élaborer et réaliser des projets concernant la gestion conservatoire des Maculinea	<i>Maculinea arion</i> <i>Maculinea telejus</i> <i>Maculinea telejus</i> et <i>M. alcon</i>						X	X	X		sites prioritaires avec Vinci - rdv de calage de chantiers suspendu par le COVID19 pour les 3 sites prévus en 79/17 travail 16N, CEN NA et OFB sur la station détermination des priorités de gestion suite à l'expertise myrmécophile
	9	Assurer la gestion conservatoire des stations abritant une population locale d'une espèce de Maculinea.	<i>Maculinea arion</i> <i>Maculinea telejus</i>					X	X				chantiers participatifs négociation locale en lien avec le CEN NA
	10	Intégrer les priorités de conservation dans les différentes stratégies de sauvegarde de la biodiversité définies par l'Etat et les collectivités territoriales.					travail permanent sur les territoires, notamment dans les TVB de SCOT, mais pas de document majeur sur le territoire depuis (révision SRCE/SEDENS...)						
RESEAUX	11	Organiser un système centralisé de ressources documentaires scientifiques et techniques, associé à des forums de discussions.					Fourni pour le site national du PNA						
FORMATION ET SENSIBILISATION	12	Réaliser un cahier technique concernant la gestion conservatoire des Maculinea				non réalisé							
	13	Former les professionnels de terrain				non réalisé							
	14	Sensibiliser le grand public à la complexité des relations au sein des écosystèmes en s'appuyant sur l'exemple des Maculinea.				réalisé via les actions propres des associations départementales et de GEREPI					programmes scolaires et de sorties grand public menés sur territoires		
	15	Diffuser l'information sur le Plan National d'Actions				non réalisé					contribution au bilan du PNAM en 2016		

Ce plan aura permis de préciser les priorités de conservation (méta-populations prioritaires de l'Azuré du Serpolet, parcelles prioritaires pour l'Azuré de la Sanguisorbe), de préciser l'écologie des espèces (avec deux études poussées sur le lien avec plantes et fourmis-hôtes pour 2 des espèces, notamment sur la gestion forestière pour l'Azuré des mouillères) et de mener plusieurs actions de conservation (adaptation de la gestion des pare-feux forestiers de la Forêt de Mouillères, chantiers participatifs sur pelouse à Azuré du Serpolet, animation foncière pour l'Azuré de la Sanguisorbe).

Acquisition de sites prioritaires pour les rhopalocères et mise à jour des ZNIEFF

Au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances sur la répartition des rhopalocères de la région et de la découverte de populations remarquables, des actions de conservation ont pu être menées en parallèle par les associations membres de PCN :

- Via le partenariat historique et fort entre le CREN PC (devenu CEN NA) et les associations de PCN, plusieurs sites nouveaux ont pu être proposés à l'acquisition et notamment :
 - En zones humides : sur des fonds de vallée et des portions de Marais poitevin à Cuivré des marais (Boutonne...).
 - Sur des secteurs de pelouses sèches : vallée de la Charente, vallée du Gateau.
- Via des échanges avec des gestionnaires de milieux comme :
 - l'ONF (Forêt de la Braconne, Plaine de Paitout au sine de la RBI de la Forêt de Chizé...).
 - Avec les opérateurs Natura 2000 pour mener des actions de sauvegarde de pelouses sèches isolées menacées (Massif de Chizé-Aulnay).
- Sur des sites trop isolés ne pouvant être pris en compte pour un projet de site CEN, recherche des propriétaires et conventionnement, avec mise en œuvre de chantiers participatifs avec les bénévoles associatifs et/ou des scolaires.
- Mise à jour des ZNIEFF : afin de garantir la reconnaissance de sites remarquables, au moins pour les politiques d'urbanisme comme des grands aménagements, la mise à jour des ZNIEFF a été grandement améliorée pour celles existantes (fin des ZNIEFF mono-spécifiques) comme pour la proposition de nouveaux sites.

Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Poitou-Charentes

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration d'une déclinaison à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour, un bilan des actions et des attentes des différents acteurs picto-charentais travaillant sur la thématique des papillons de jour a été réalisé. Un questionnaire en ligne a été transmis à 38 structures travaillant sur le territoire picto-charentais. Les résultats du questionnaire ont servi à la rédaction de la déclinaison du Plan National d'Actions et permis de cibler les grands axes du plan :

- gestionnaires de RNN, RNR, ENS (4 conseils départementaux) et sites CEN/CELRL ;
- animateurs de docob (4) ;
- associations intervenant dans l'Education à l'Environnement et le Développement Durable : CPIE du PC ;
- gestionnaires de réseaux autoroutiers (ASF, cofiroute) et carrières (UNICEM) ;
- gestionnaires forestiers (ONCF, CNPF) ;
- PNR du Marais poitevin, OFB ;
- 4 chambres d'agriculture ;
- 6 associations d'étude et de protection de la nature : DSNE, 86N, 16N, NE17, LPO PC et GEREPI.

Résultats du sondage

Réponse au questionnaire : 23 réponses pour 38 structures (taux de réponse : 60 %), essentiellement d'associations de protection de la nature, de gestionnaires d'espaces naturels ($\frac{3}{4}$ des RNN), plusieurs animateurs de documents d'objectifs, 1 entreprise et seulement un Conseil Départemental :

Structures

PNR du Marais Poitevin

CEN NA

Conseil Départemental de Charente-Maritime

Autoroutes du Sud de la France (Vinci)

ONF PC

Deux-Sèvres Nature Environnement

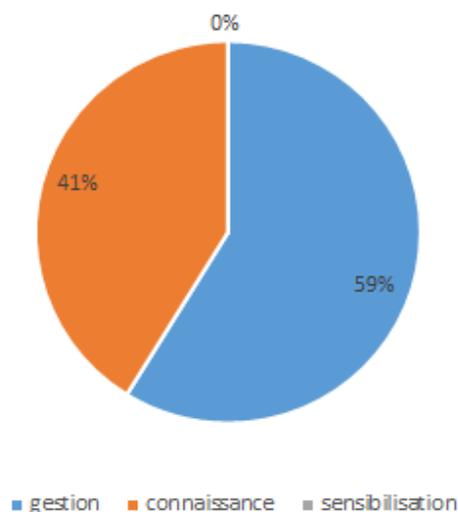
Vienne Nature

Charente Nature

Nature Environnement 17

GEREPI (RNN du Pinail)

LPO (7 réponses)



Il est à noter que les chambres d'agriculture n'ont pas répondu mais ont pu être rencontrées par le CEN NA directement, avec 2 représentants du Poitou-Charentes.

En outre, même si la participation des collectivités a été particulièrement faible, avec seulement 2 réponses, la couverture géographique des réponses est considérée comme convenable au regard du nombre de réponses et des structures (toutes les associations de Poitou-Charentes Nature ainsi que le CEN NA) et le complément précieux apporté par les gestionnaires de réserves (GEREPI, LPO) et de sites Natura 2000 (PNR MP, LPO...). Aucun acteur intervenant majoritairement sur de l'éducation à l'environnement n'a répondu au questionnaire, même si parmi les gestionnaires de sites, une grande partie réalise également des animations (Figure 18).

Figure 18 : Répartition des structures selon leurs axes de travail majoritaires en Poitou-Charentes

Pistes d'actions du PRA

Axes identifiés comme prioritaires

	Axes prioritaires	% réponse
Priorité 1	Protection et Gestion	78 %
Priorité 2	Amélioration des connaissances	22 %
Priorité 3	Information et Sensibilisation	11 %

En Poitou-Charentes, il ressort que **la protection et gestion est considérée comme largement prioritaire**, devant l'amélioration des connaissances. Seuls 2 acteurs ont considéré l'information et la sensibilisation comme prioritaires (société Vinci et 1 association naturaliste ayant saisi les 3 orientations comme prioritaires).

Protection et Gestion

Types d'actions prioritaires	% réponse
Amélioration/restauration de la continuité entre les sites	83 %
Sécurisation des sites abritant les noyaux de populations	83 %
Assistance technique pour la gestion (conseils techniques, cahiers des charges)	28 %
Sécurisation des sites périphériques aux noyaux de populations	22 %
Sécurisation des sites en marge d'aires de répartition	- %
ne sait pas	5 %

L'intervention prioritaire sollicitée porte aussi bien sur la conservation des noyaux de populations que sur la connectivité entre ceux-ci, et cela de façon très nette.

Deux collectivités et 2 gestionnaires estiment également qu'il est important d'intervenir sur les sites périphériques aux noyaux de populations.

Amélioration des connaissances

Thèmes prioritaires	% réponse
Répartition des espèces / identification des noyaux de populations	89 %
Capacités de dispersion	67 %
Ecologie des espèces	39 %
Génétique	5 %

L'amélioration de la connaissance sur la répartition des espèces et notamment l'identification des noyaux de populations apparaît clairement comme prioritaire en Poitou-Charentes. Concernant la dispersion des populations, les acteurs demandant ces informations ont notamment précisé que ces informations seraient utiles pour toutes les espèces thermophiles *et P. teleius*.

Pour une amélioration des connaissances sur l'écologie des espèces, certains ont précisé que cela était indispensable, et cela pour toutes les espèces inscrites sur la liste rouge régionale.

Information et Sensibilisation

Thèmes prioritaires	% réponse
Organiser des réunions techniques et thématiques	78 %
Réaliser des chantiers bénévoles	39 %
Sensibiliser les écoles et le jeune public	22 %
Autres	17 %
Réaliser des sorties pour observer les espèces	5 %
Ne sais pas	5 %

L'organisation de réunions techniques et thématiques apparaît clairement comme la priorité, ce qui est logique au regard de la majorité de naturalistes et de gestionnaires ayant renseigné le sondage (absence de réponse de structures spécialisées en EEDD).

L'organisation de chantiers bénévoles ressort fortement. Ceci est peut-être lié à une pratique plus répandue dans le secteur, notamment avec les associations de protection de nature et dans le cadre du précédent PRA Maculinea.

Catégorie « Autre » :

- « Sensibiliser les élus et décideurs Informer les différentes instances, et décideurs locaux, + les propriétaires ».
- « Intégration dans les documents d'urbanismes.... veille sur les projets d'urbanisme, veille foncière pour éviter de transformer les zones en plantation de pins ou champs de maïs ».
- « Oui l'info grand public... pourquoi pas, mais c'est pas eux qui vont faire avancer le truc. Passons cet argent dans l'achat de sites. Intégrer les enjeux de dispersion des espèces dans la planification territoriale par le biais d'une sensibilisation des élus et services instructeurs ».

Bilan des actions en faveur des papillons de jour

Zones humides

En Poitou-Charentes, cinq espèces inféodées aux milieux humides sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) ;
- L'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ;
- Le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) ;
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) :

Pour chaque espèce, il a été demandé si des actions d'amélioration des connaissances étaient réalisées et de préciser les actions réalisées selon 4 catégories : Inventaire, Suivi, Ecologie, Capture-Marquage-Recapture (CMR).

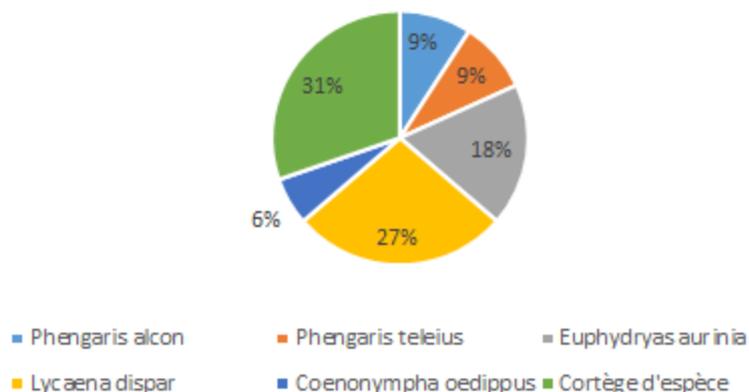


Figure 19 : Part des actions d'amélioration de connaissance pour les espèces du PRA liées aux zones humides en Poitou-Charentes

D'après les retours, 14 structures réalisent des actions de connaissances sur les papillons en milieux humides. Les suivis ou inventaires sont plutôt réalisés à l'échelle du cortège d'espèces. Les différences affichées entre les pourcentages d'actions réalisées par espèce reflètent principalement la répartition et l'abondance des sites abritant les espèces en Poitou-Charentes (Figure 19).

Les actions de connaissances se différencient davantage selon le type d'action menée :

- la majorité des actions porte sur le triptyque Inventaires (présence/absence) + Suivis (effectifs, phénologie, etc.) + Ecologie/Biologie (plantes-hôtes, fourmis-hôtes, etc.) ;
- quelques-unes de ces études correspondent à un simple inventaire (présence/absence) ;
- une étude de CMR a été réalisée et concernait *C. oedippus* ;
- aucune étude génétique ;
- des différences peuvent être constatées au sein des actions réalisées. Ainsi, certaines espèces font l'objet d'études plus poussées sur leur écologie ou sur l'effet de mesures de gestion mises en place, en particulier les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore (*L. dispar* et *E. aurinia*).

Concernant la protection de ces populations (Figure 20) :

- 3 sont en réserve (RNN du Pinail, RNN Baie Aiguillon, RNR Renaudie) sur 5 119 ha dont 4 900 ha pour la Baie de l'Aiguillon ;
- la maîtrise foncière est plus ciblée et concerne 3 acteurs, pour 46 sites représentant 743 ha (10 sites du CD17 non renseignés sur la surface, 35 sites représentant 726 ha concernent le CEN PC/NA) ;
- 8 sites pour plus de 935 ha concernent le conventionnement : CEN NA surtout mais aussi DSNE, LPO, Charente Nature) ;
- aucun site n'est en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ou en Obligation Réelle Environnementale (ORE).

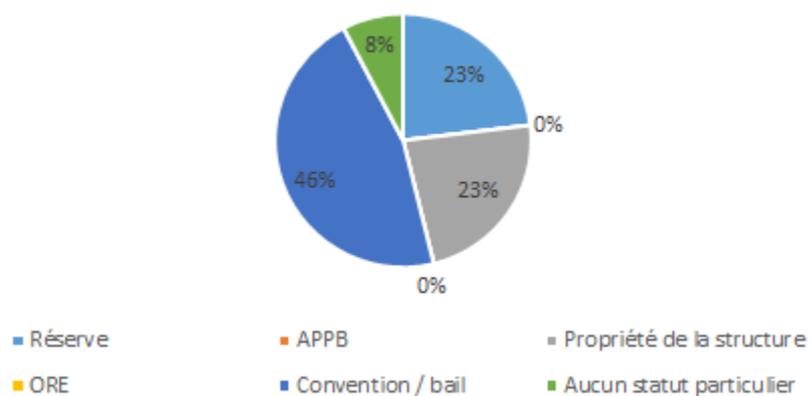


Figure 20 : Statut des parcelles abritant au moins 1 espèce du PRA en Poitou-Charentes

Milieus thermophiles de plaine

En Poitou-Charentes, pas moins de 7 espèces inféodées aux pelouses sèches en particulier sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)
- Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*)
- Hespérie des Cirses (*Pyrgus cirsii*)
- Azuré du Mélilot (*Polyommatus dorylas*)
- Azuré de l'Adragant (*Polyommatus escheri*)
- Faune (*Hipparchia statilinus*) : uniquement les populations de coteaux.

Pour chaque espèce, il a été demandé si des actions d'amélioration des connaissances étaient réalisées et de préciser les actions réalisées selon 4 catégories : Inventaire, Suivi, Ecologie, Capture-Marquage-Recapture (CMR).

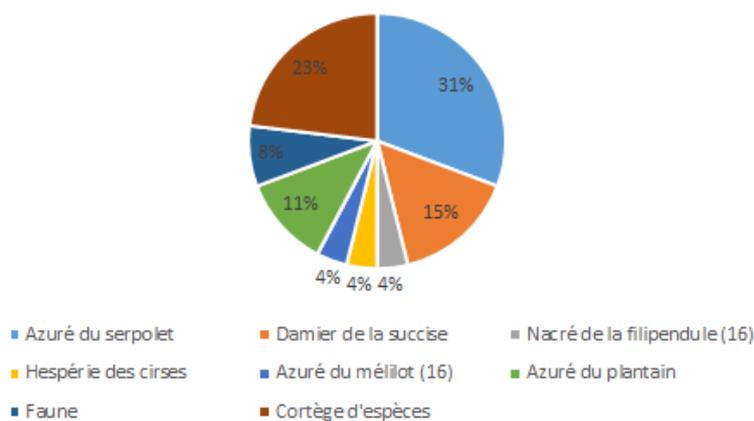


Figure 21 : Part des actions d'amélioration de connaissance pour les espèces de la déclinaison régionale du PNA liées aux milieux thermophiles en Poitou-Charentes

D'après les retours (Figure 21), 8 structures réalisent des actions de connaissances sur les papillons de ces milieux. L'Azuré du Serpolet est en toute logique l'espèce la plus concernée. Il est surprenant de constater, même pour les espèces les plus localisées (Azuré du Mélilot, Hespérie des Cirses et Nacré de la Filipendule) et avec un sondage partiel que toutes les espèces disposent d'actions d'amélioration des connaissances même si cela ne concerne que des inventaires de type présence/absence.

Seul l'Azuré du Serpolet a fait l'objet d'actions de connaissances sur le triptyque inventaires (présence/absence – 50 %), suivis (effectifs, phénologie – 27 %) et écologie/biologie (plantes-hôtes, fourmis-hôtes – 27 %).

Pour le Damier de la Succise, 2 acteurs effectuent des suivis et 1 seul travaille sur l'écologie (86N). Pour les autres espèces il s'agit uniquement d'inventaires.

Cinq acteurs témoignent d'actions de conservation (CEN, Vinci, DSNE, CD17, LPO) :

- 44 sites en propriété par le CEN, Vinci, CD17 pour une surface supérieure à 244 ha ;
- 16 sites sont concernés par le conventionnement : 13 pour DSNE (167 ha), 3 pour le CEN en PC (50 ha) et 1 site de 2 ha par la LPO en Angoumois ;
- aucun site en réserve naturelle, ORE et APPB.

Plusieurs acteurs témoignent d'actions de compensation pour l'Azuré du Serpolet, espèce protégée la plus répandue et impactée par des aménagements :

- Vinci - Mesures compensatoires : A10 - Deux-Sèvres (79) - Mise en place de mesures compensatoires et de mesures d'accompagnement favorables à l'Azuré du Serpolet sur 4 sites dans le cadre de la mise aux normes des dispositifs d'assainissement pluvial (programme de protection de la ressource en eau) : restauration de pelouses sèches et milieux arbustifs, suivi écologique ;
- Vinci - Programme spécifique : A83 - département de la Vendée - Gestion écologique d'un site (Les coteaux d'Auzay), situé dans les réserves foncières d'ASF. Partenariat avec la LPO 85, la FDC 85 et un berger pour une gestion de la végétation par pâturage extensif et rotation sur les différentes parcelles pour garder le milieu ouvert favorable (entre autres) à l'Azuré du Serpolet. Suivi réalisé pendant 5 ans avec la FDC 85 et la LPO 85. Suivis terminés en 2020. Convention de partenariat prolongée ;
- associations de PCN : mesures compensatoires liées à la LGV SEA.

Sur le volet information/sensibilisation :

- 8 structures effectuent des réunions d'information et de sensibilisation : Vienne Nature, GEREPI (ainsi que projections), DSNE, LPO, Charente Nature, CEN NA, CD 17 ;
- 2 structures organisent des réunions publiques : CD17 et Vienne Nature ;
- 6 structures effectuent des chantiers bénévoles : Vienne Nature, GEREPI, DSNE, CEN NA, Charente Nature, LPO ;
- autres :
 - proposition de mise en place de gestion conservatoire avec l'ONF et référent Natura 2000 par le GEREPI ;
 - livret "Azuré du Serpolet, propositions pour une aide à la gestion" (2006) par Nature Environnement 17 ;
 - réseau Echappées Nature et ses maisons de site par le CD 17, lié aux Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Milieux forestiers

Seule la Bacchante (*Lopinga achine*) est concernée en Poitou-Charentes.

6 acteurs réalisent des actions de connaissance, essentiellement par présence/absence mais pour 2 acteurs via des protocoles standardisés au niveau national : 1 STERF et 1 protocole Chronoventaire :

- 2 collectivités : PNR MP, CD17 ;
- 4 associations : DSNE, 16N, 86N, CEN NA.

En termes d'actions de conservation, sont mentionnées :

- CEN NA avec 1 site en propriété pour 70 ha et 2 en conventionnement pour 1 650 ha ;
- CD17 avec 2 sites en propriété ;
- même si l'ONF n'a pas répondu, leur Réserve Biologique Intégrale (RBI) de la Forêt de Chizé accueillant une population sur 3 435 ha peut être citée.

Aquitaine

Programme des papillons menacés des zones humides (2010-2012)

Entre 2010 et 2012, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine a porté un programme d'amélioration des connaissances et préservation de 5 espèces de papillons de jour menacées des zones humides sur le territoire aquitain. Les espèces ciblées étaient l'Azuré des Mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*), l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*), le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Durant deux années, le programme a permis d'améliorer la connaissance sur la répartition des 5 espèces du programme et de mener des études plus spécifiques sur l'écologie des deux espèces du genre *Phengaris* et du Fadet des Laïches.

Parmi les résultats obtenus, peuvent être cités :

- la clarification des périodes de vol des espèces dans le contexte aquitain ;
- la mutualisation de données naturalistes historiques et récentes ;
- l'obtention de données scientifiques sur la taille de population et les capacités de dispersion pour *Phengaris alcon* et *Coenonympha oedippus* ;
- la mise en valeur de la particularité génétique des populations de *C. oedippus* en Aquitaine ;
- la précision des habitats favorables aux espèces en Aquitaine.

En fin de programme, un film documentaire a été réalisé pour présenter et mettre en valeur les résultats d'études. Ce film, intitulé O'Papillons, primé au festival de Ménégoût en 2013, sert encore aujourd'hui de support de communication lors de conférences sur les papillons.



Plan Régional d'Actions en faveur des lépidoptères patrimoniaux (2017-2019)

En 2017, la DREAL a confié la rédaction et l'animation d'une déclinaison aquitaine de PNA en faveur des Maculinea au CEN Aquitaine. Le PNA en faveur des Maculinea s'étant terminé en 2016, la préfiguration d'un nouveau PNA élargi à d'autres espèces de papillons était envisagée.

Le CEN a donc décidé d'élargir dès 2017 sa déclinaison aquitaine à une liste d'espèces de lépidoptères à enjeux. Cette liste d'espèces a été établie selon différents critères :

- Statut de protection (Européen et national),
- Listes rouges françaises et européennes,
- Représentativité des espèces pour un habitat particulier.

Ainsi, sur la période 2017-2018, 18 espèces de rhopalocères et 3 espèces d'hétérocères ont été ciblées et ont fait l'objet d'actions dans le cadre de ce PRA. Voici la liste des espèces concernées :

5 espèces liées aux milieux humides :

- *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) : le Fadet des laïches*
- *Phengaris alcon* écotype « *alcon* » ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré des mouillères*
- *Phengaris teleius* (Bergsträsser, 1779) : l'Azuré de la Sanguisorbe*
- *Lycaena dispar* (Haworth, 1803) : le Cuivré des marais*
- *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) : le Damier de la Succise*

6 espèces de milieux ouverts mésophiles à secs :

- Milieux thermophiles et/ou pelouses écorchées :
 - o *Phengaris arion* (Linné, 1758) : l'Azuré du Serpolet*
 - o *Chazara briseis* (Linné, 1764) : l'Hermite*
 - o *Pyrgus cirsii* (Rambur, [1839]) : l'Hespérie de Rambur
- Prairies avec souvent des affleurements rocheux :
 - o *Polyommatus dorylas* ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré du Mélilot
 - o *Phengaris alcon* écotype « *rebeli* » (Hirschke, 1904) : l'Azuré de la croisette*

Uniquement en altitude :

- o *Parnassius apollo* (Linné, 1758) : l'Apollon

4 espèces de milieux semi-ouverts (clairières riches en fleurs, lisières forestières...) :

- o *Argynnis niobe* (Linné, 1758) : le Chiffre
- o *Boloria selene* (Denis & Schiffermüller, 1775) : le Petit Collier argenté
- o *Carcharodus lavatherae* (Esper, 1783) : l'Hespérie de l'Épiaire

Uniquement en altitude :

- o *Parnassius mnemosyne* (Linné, 1758) : le semi-Apollon

2 espèces de boisements :

- Boisements clairs à sous-bois herbacé dense et diversifié
 - o *Lopinga achine* (Scopoli, 1763) : la Bacchante*
- Boisements feuillus diversifiés
 - o *Limenitis populi* (Linnaeus, 1758) : le grand Sylvain

1 espèce d'éboulis d'altitude :

- o *Erebia lefebvrei* (Boisduval, [1828]) : le Moiré de Lefèbvre

1 espèce de milieux thermophiles avec des faciès arbustifs :

- o *Eriogaster catax* (Linné, 1758) : La Laineuse du Prunellier*

1 espèce de milieux ouverts mésophiles à humides :

- o *Gortyna borelii* (Pierret, 1837) : La Noctuelle des peucédans*

1 espèce de boisements de Pins sur les versants thermophiles de moyenne montagne :

- o *Actias isabellae* (Graells, 1849) : L'Isabelle*

En 2019, suite à la publication du PNA en faveur des papillons de jour, et afin de correspondre au cahier des charges du PNA, les 3 espèces d'hétérocères ont été enlevées du programme. De plus une nouvelle évaluation des espèces à enjeux a été réalisée suite à la publication de la Liste Rouge des rhopalocères d'Aquitaine. Ainsi en 2019, 19 espèces de rhopalocères sont ciblées comme prioritaires pour la déclinaison aquitaine du PNA :

5 espèces liées aux milieux humides :

- o *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) : le Fadet des laïches
- o *Phengaris alcon* écotype « alcon » ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré des mouillères
- o *Phengaris teleius* (Bergsträsser, 1779) : l'Azuré de la Sanguisorbe
- o *Lycaena dispar* (Haworth, 1803) : le Cuivré des marais
- o *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) : le Damier de la Succise

12 espèces de milieux ouverts thermophiles :

- Milieux thermophiles et/ou pelouses écorchées de plaine :
 - o *Phengaris arion* (Linné, 1758) : l'Azuré du Serpolet
 - o *Chazara briseis* (Linné, 1764) : l'Hermite
 - o *Pyrgus cirsii* (Rambur, [1839]) : l'Hespérie de Rambur
 - o *Polyommatus escheri* (Hübner, 1823) : l'Azuré de l'Adragant
 - o *Polyommatus dorylas* ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré du Mélilot
 - o *Hipparchia statilinus* (Hufnagel, 1766) : Le Faune
 - o *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) : le Damier de la Succise
 - o *Zygaena rhadamantus* (Esper, 1789) : La Zygène de l'Esparcette
- Milieux thermophiles d'altitude :
 - o *Polyommatus eros* (Ochsenheimer, 1808) : l'Azuré de l'Oxytropide
 - o *Polyommatus damon* (Denis & Schiffermüller, 1775) : le Sablé du Sainfoin
 - o *Parnassius apollo* (Linné, 1758) : l'Apollon
 - o *Erebia sthennyo* (Graslin, 1850) : le Moiré andorran

2 espèces de milieux semi-ouverts (clairières riches en fleurs, lisières forestières...) :

- o *Fabriciana niobe* (Linné, 1758) : le Chiffre
- Uniquement en altitude :
 - o *Parnassius mnemosyne* (Linné, 1758) : le semi-Apollon

1 espèce de boisements :

- Boisements clairs à sous-bois herbacé dense et diversifié
 - o *Lopinga achine* (Scopoli, 1763) : la Bacchante

Le PRA en faveur des lépidoptères patrimoniaux d'Aquitaine a permis de réaliser de nombreuses actions dont voici les principales :

Amélioration des connaissances

- publication d'une Liste Rouge des rhopalocères d'Aquitaine en partenariat avec l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage : 2018 ;
- lancement d'une dynamique d'Atlas de répartition des rhopalocères d'Aquitaine : publication prévue en 2021.
- précision de la répartition pour la Bacchante (*Lopinga achine*), l'Hermite (*Chazara briseis*), l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) ;
- réalisation d'études sur l'écologie (habitat et fourmis-hôtes) de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) ;
- réalisation d'une CMR sur une population de l'Azuré des mouillères en Pays Basque ;
- suivi de populations de Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) suite à l'enfouissement de lignes aériennes par RTE.

Protection et Gestion

- mise en place d'une assistance technique auprès de gestionnaires d'espaces naturels, services de l'état, porteurs de projets et bureaux d'études pour mieux intégrer l'écologie des espèces ;
- publication d'un référentiel technique sur le Fadet des Laïches et lancement de la rédaction d'un référentiel pour l'Azuré des mouillères et l'Azuré du Serpolet ;
- sélection de sites prioritaires à sécuriser en Aquitaine en raison d'enjeux lépidoptères majeurs ;
- hiérarchisation de sites à enjeux en Aquitaine.

Information et Sensibilisation

- organisation d'une journée technique à destination de professionnels sur la gestion en faveur des lépidoptères en 2019 ;
- organisation de conférences-débats autour des enjeux papillons dans les différents départements aquitains ;
- création d'un site Web dédié au plan.

En 2020, les actions du PRA se sont concentrées sur la rédaction de la déclinaison à l'échelle Nouvelle-Aquitaine du PNA en faveur des papillons de jour.

Programme Les Sentinelles du Climat

Depuis 2016, l'association Cistude Nature coordonne un programme visant à définir des espèces sentinelles face aux changements climatiques et suivre leur évolution pour mettre en évidence les impacts de ce changement sur la biodiversité. De nombreuses structures sont partenaires de ce programme comme l'Université de Pau et Pays de l'Adour, les Conservatoires Botaniques Nationaux Sud-Atlantiques, Massif Central et Pyrénées et Midi-Pyrénées, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Société Entomologique du Limousin, le Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin, le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé, le CNRS, Météo France. Parmi les espèces sentinelles, les papillons de jour ont été sélectionnés et quatre programmes de suivis ont été mis en place :

- suivi des cortèges de papillons de jour des pelouses sèches : 23 sites suivis en Nouvelle-Aquitaine ;
- suivi du cortège des papillons de jour des zones humides : 14 sites suivis en Nouvelle-Aquitaine ;
- suivi de l'Apollon (*Parnassius apollo*) et du cortège des papillons de montagne : 10 sites suivis en Pyrénées-Atlantiques ;
- suivi de la phénologie de la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et de l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) : 4 sites suivis en Aquitaine.

Des protocoles de suivis standardisés ont été mis en place et des stations météo installées sur tous les sites. La première phase du programme visant à définir et tester les protocoles de suivis se termine en 2021. Les suivis seront reconduits dans la deuxième phase afin d'acquérir suffisamment de données pour mettre en évidence des modifications en lien avec les modifications du climat. De plus, l'objectif de cette deuxième phase sera de mettre en œuvre des actions de gestion en faveur des espèces sensibles pour limiter l'impact du changement climatique.

Le programme a démarré sur le territoire aquitain puis s'étend progressivement sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et potentiellement également en Occitanie.

Plus d'informations : <https://www.sentinelles-climat.org/>

Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Aquitaine

Contexte

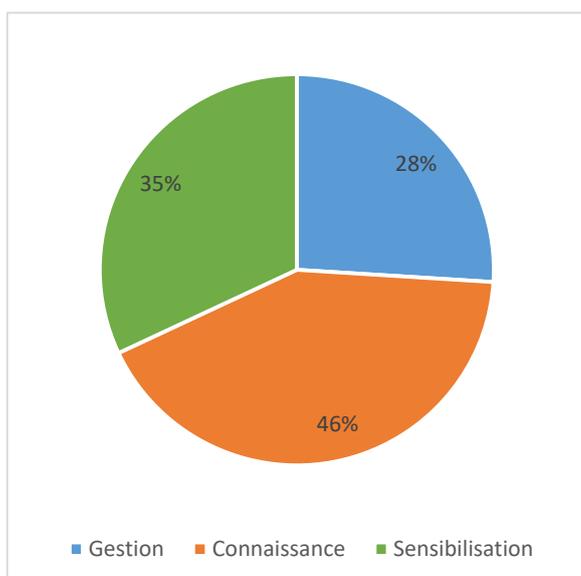
Dans le cadre de l'élaboration d'une déclinaison à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour, un bilan des actions et des attentes des différents acteurs aquitains travaillant sur la thématique des papillons de jour a été réalisé. Un questionnaire en ligne a été transmis à 44 structures travaillant sur le territoire aquitain. Les résultats du questionnaire ont servi à la rédaction de la déclinaison « Nouvelle-Aquitaine » du PNA et ont permis de cibler les grands axes d'actions du plan.

Résultats du sondage

Réponse au questionnaire : 19 réponses pour 18 structures (taux de réponse : 41 %).

Structures

Association EcoGIS	MIFEN-MIFENEC
Conseil Départemental de la Dordogne	Parc national des Pyrénées
CEN Nouvelle-Aquitaine – secteur aquitaine	PNR Landes de Gascogne
Cistude Nature	PNR Médoc
CPIE du Périgord-Limousin	Réserve Naturelle géologique de Saucats - La Brède
CPIE Littoral Basque	Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau / SEPANSO
CPIE Seignanx et Adour	RNN Marais d'Orx / Conservatoire du Littoral
LPO	SEPANLOG
Mairie d'Hendaye - Domaine d'Abadia	Syndicat du Ciron



La répartition des structures ayant répondu selon leurs axes de travail principaux (actions de gestion, de connaissance et/ou de sensibilisation) est plutôt bien équilibrée (Figure 22). Il est considéré que le formulaire a permis d'obtenir un panel représentatif des différentes structures intervenant sur la thématique des papillons en Aquitaine.

Figure 22 : Répartition des structures selon leurs axes de travail majoritaire en Aquitaine

Pistes d'actions du PRA

Axes identifiés comme prioritaires

	Thèmes prioritaires	% réponse
Priorité 1	Protection et Gestion	70 %
Priorité 2	Amélioration des connaissances	45 %
Priorité 2	Information et Sensibilisation	45 %

L'axe de protection et de gestion de sites ressort majoritairement comme prioritaire pour les structures interrogées en Aquitaine. Ensuite les actions de connaissances et de sensibilisation ressortent avec le même niveau de priorité.

Protection et Gestion

Types d'actions prioritaires	% réponse
Amélioration/restauration de la continuité entre les sites	80 %
Assistance technique pour la gestion (conseils techniques, cahiers des charges)	50 %
Sécurisation des sites abritant les noyaux de populations	45 %
Sécurisation des sites périphériques aux noyaux de populations	15 %

En analysant les réponses pour l'axe de protection et de gestion de sites à enjeux, **l'amélioration des continuités écologiques ressort largement en tête des priorités d'actions**, suivie par des actions d'appui technique aux structures concernées par les enjeux papillons. La sécurisation des noyaux de populations n'apparaît pas comme prioritaire en Aquitaine pour les actions de la déclinaison régionale du PNA, sans doute en raison d'autres programmes déjà en cours et qui vont permettre indirectement de sécuriser les sites, comme le programme de la région Néo Terra.

Amélioration des connaissances

Thèmes prioritaires	% réponse
Répartition des espèces / identification des noyaux de populations	70 %
Capacités de dispersion	60 %
Ecologie des espèces	55 %
Autres	0 %

Concernant l'axe d'amélioration des connaissances, **la priorité pour les structures interrogées reste la répartition des espèces et l'identification des noyaux de populations**. Les informations sur les capacités de dispersion et l'écologie manquent également en Aquitaine puisque respectivement 60 % et 55 % des réponses les ont jugées prioritaires.

Information et Sensibilisation

Thèmes prioritaires	% réponse
Organiser des réunions techniques et thématiques	55 %
Sensibiliser les écoles et le jeune public	35 %
Réaliser des sorties pour observer les espèces	30 %
Autre	20 %
Réaliser des chantiers bénévoles	15 %
Ne sait pas	5 %

Catégorie « Autre » :

- sensibiliser les élus à la présence de certaines espèces vulnérables sur leurs communes ;
- sensibiliser des professionnels, propriétaires-gestionnaires avec tournées terrain (agris, forestiers, agents des collectivités et leurs élus) ;
- sensibiliser les pouvoirs publics et des propriétaires fonciers ;
- sensibiliser le monde agricole et les élus sur leur mode de gestion de leurs espaces publics.

L'organisation de réunions techniques et thématiques semble attendue par la majorité des personnes interrogées et ressort prioritairement pour cet axe. D'après les commentaires reçus, la sensibilisation du monde agricole et des élus communaux ressort régulièrement.

Bilan des actions en faveur des papillons de jour

Zones humides

En Aquitaine, cinq espèces inféodées aux milieux humides sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) ;
- L'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ;
- Le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) ;
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Pour chaque espèce, il a été demandé si des actions d'amélioration des connaissances étaient réalisées en Aquitaine et de préciser les actions réalisées selon 4 catégories : Inventaire, Suivi, Ecologie, Capture-Marquage-Recapture (CMR).

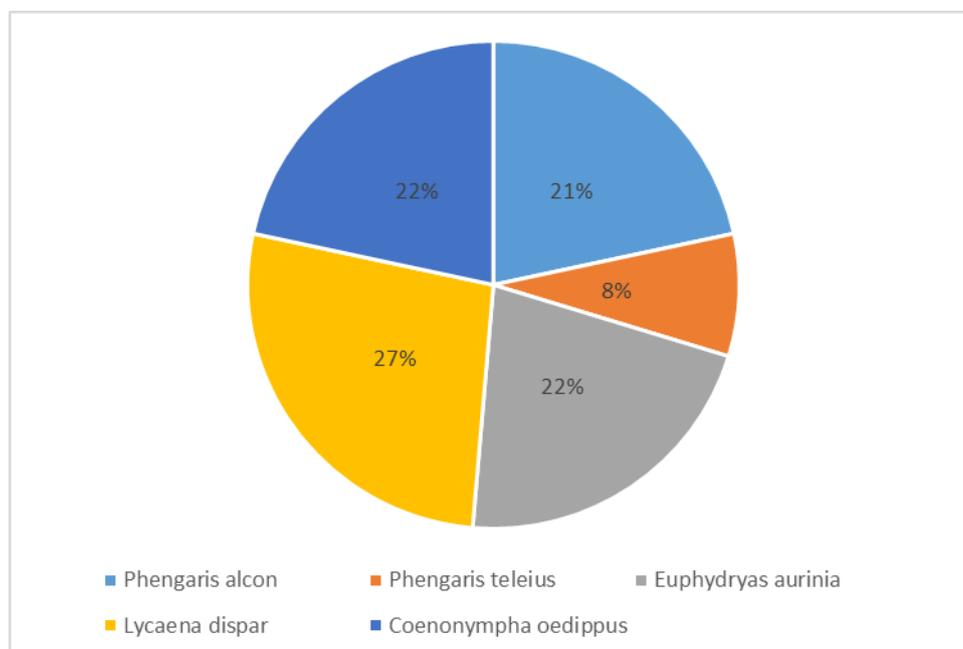
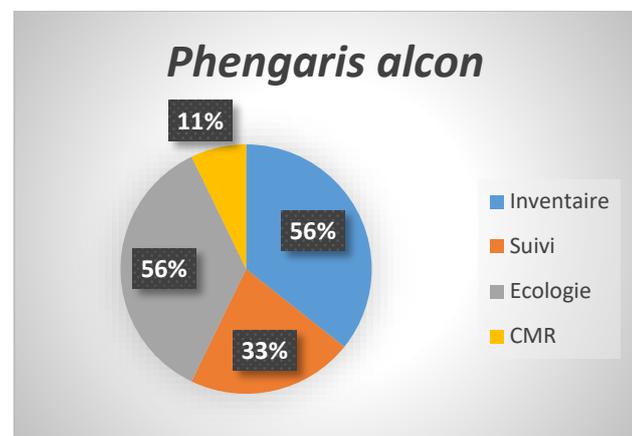


Figure 23 : Part des actions d'amélioration des connaissances pour les espèces prioritaires du plan en Aquitaine

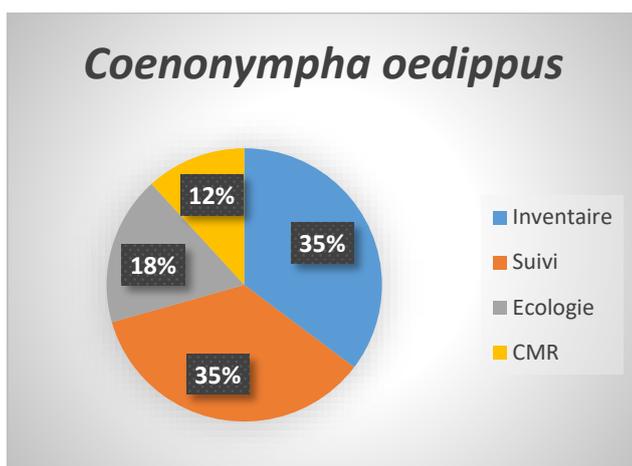
D'après les retours (Figure 23), 16 structures réalisent des actions de connaissances sur les papillons en milieux humides. Les différences affichées entre les pourcentages d'actions réalisées par espèce reflètent principalement la répartition et l'abondance des sites abritant les espèces en Aquitaine.

A noter également que 60 % des structures réalisent également des inventaires et/ou des suivis à l'échelle du cortège d'espèces.

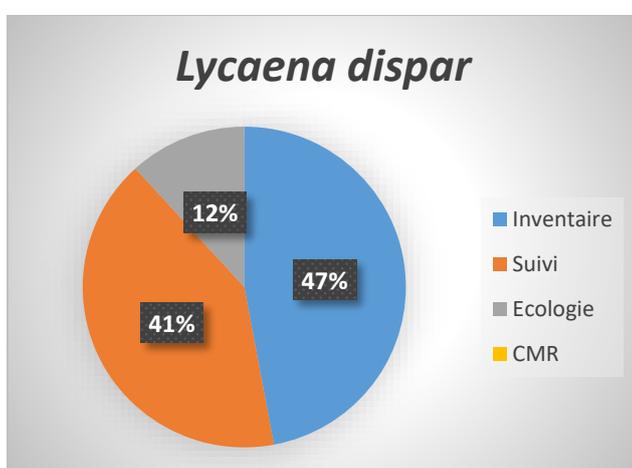
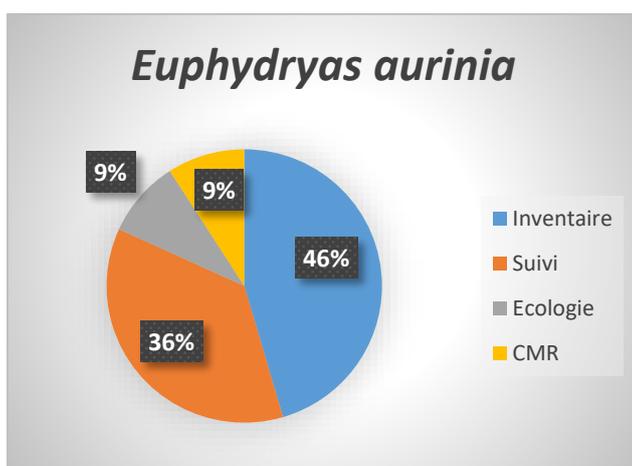
Les actions de connaissances semblent donc plutôt bien réparties entre les espèces, mais le détail des actions réalisées mène à constater des différences. Ainsi, certaines espèces font l'objet d'études plus poussées sur leur écologie ou sur l'effet de mesures de gestion mises en place (Figure 24).



L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon*) est l'espèce la plus étudiée en Aquitaine et qui fait l'objet de plusieurs études sur son écologie. La facilité de détection de sa plante-hôte et l'obligation d'intégrer également les fourmis-hôtes permettent aux gestionnaires de réaliser des études pour intégrer l'écologie de l'espèce sur les sites. Les suivis sont relativement peu réalisés, sans doute en raison de la faible abondance des imagos sur de nombreux sites et un protocole de suivi des œufs qui est plus chronophage que les protocoles ciblés sur les imagos.



Le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sont deux espèces plutôt bien étudiées en Aquitaine. La forte probabilité de présence de ces deux espèces dans certains secteurs en Aquitaine, et notamment dans les Landes de Gascogne, oblige les structures à les rechercher et à suivre leur évolution sur les sites. Les suivis sont bien représentés pour ces deux espèces, car ils sont facilités par une bonne détectabilité des imagos. Les études sur l'écologie du Damier de la Succise restent encore rares (1 seul site) ce qui s'explique sans doute par une bonne connaissance de l'écologie de l'espèce en contexte humide avec de nombreuses références bibliographiques sur lesquelles les gestionnaires peuvent s'appuyer.



Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est la seule espèce pour laquelle aucune CMR ne semble avoir été réalisée en Aquitaine. Cela peut s'expliquer sans doute par la très longue période de vol de l'espèce incluant plusieurs générations, ce qui rend plus difficile et chronophage la mise en œuvre du protocole CMR. Le Cuivré des marais semble bien suivi sur les sites où l'espèce est présente. Les études sur son écologie restent encore rares.

Figure 24 : Répartition des actions de connaissance pour *C. oedippus*, *P. alcon*, *E. aurinia* et *L. dispar*

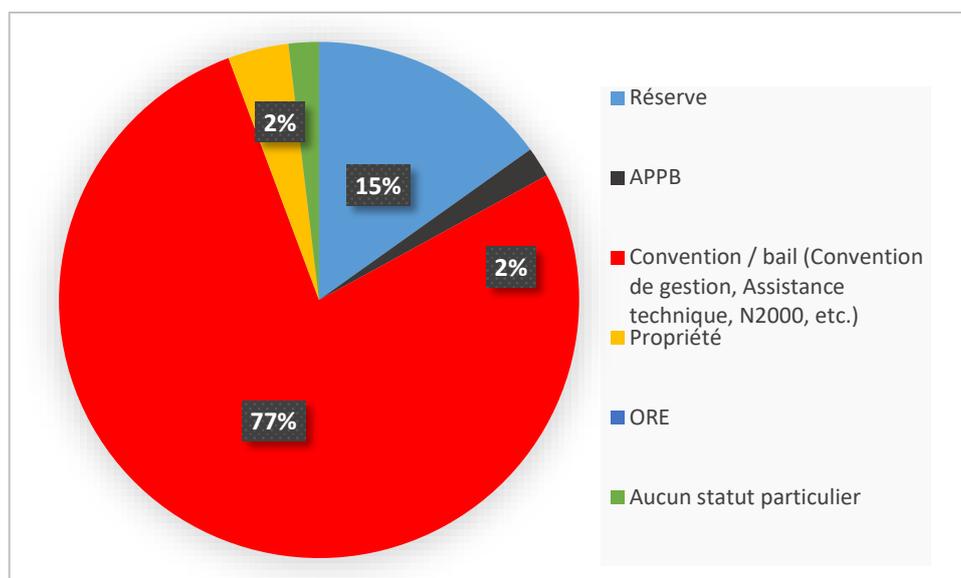


Figure 25 : Pourcentage des différents statuts de protection des zones humides abritant une ou des espèces prioritaires en Aquitaine

La très grande majorité des sites abritant au moins une espèce prioritaire du plan en contexte humide sont sécurisés par des conventions avec les propriétaires des parcelles (Figure 25), par le biais de conventions de gestion, d'assistance technique ou de contrats Natura 2000. Les autres catégories de parcelles restent très minoritaires.

Habitats thermophiles de plaine

En Aquitaine, dix espèces inféodées aux milieux thermophiles de plaine sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) ;
- le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- l'Hermite (*Chazara briseis*) ;
- le Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*) ;
- l'Hespérie des Cirsés (*Pyrgus cirsii*) ;
- l'Azuré du Mélilot (*Polyommatus dorylas*) ;
- l'Azuré d'Escher (*Polyommatus escheri*) ;
- le Faune (*Hipparchia statilinus*) ;
- le Chiffre (*Speyeria niobe*) ;
- la Zygène de l'Esparcette (*Zygaena rhadamantus*).

Pour chaque espèce, il a été demandé si des actions d'amélioration des connaissances étaient réalisées en Aquitaine et quelles actions étaient réalisées selon 4 catégories : Inventaire, Suivi, Ecologie, Capture-Marquage-Recapture (CMR).

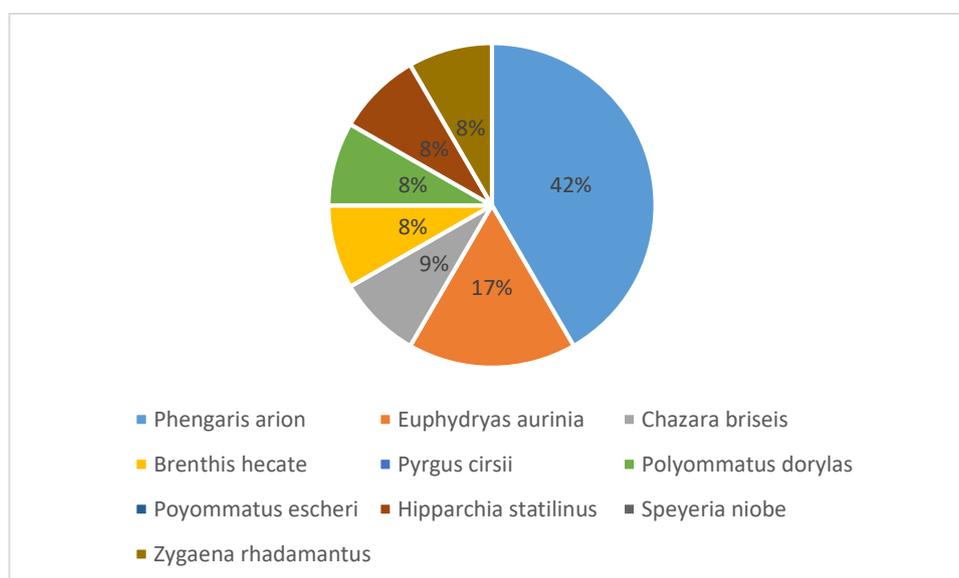


Figure 26 : Part des actions d'amélioration des connaissances pour les espèces prioritaires du plan en Aquitaine

D'après les structures interrogées (Figure 26), 10 d'entre-elles réalisent des actions de connaissances sur les papillons en milieux thermophiles de plaine. L'Azuré du Serpolet est l'espèce la plus suivie sur les sites thermophiles, l'espèce étant bien présente sur les sites en Aquitaine. Étonnamment le Damier de la Succise n'est pas souvent intégré malgré une large présence également. Le faible pourcentage pour les autres espèces ou l'absence de connaissance correspondent à leur extrême localisation en Aquitaine. Seul l'Azuré du Serpolet a fait l'objet de suivis et d'études sur son écologie en Aquitaine.

A noter que le cortège des papillons est souvent inventorié sur les sites thermophiles de plaine, avec 6 structures réalisant des inventaires/suivis à l'échelle du cortège d'espèce.

Très peu de retours des gestionnaires sur le statut des parcelles. Il semble que la très grande majorité soit en convention dans le cadre du réseau de site CEN ou en Natura 2000. Il existe également quelques sites pour lesquels le gestionnaire est aussi propriétaire (cas du CEN).

Habitats boisés

En Aquitaine, une seule espèce inféodée aux milieux boisés est concernée par la déclinaison régionale du PNA :

- La Bacchante (*Lopinga achine*).

Sept structures ont indiqué travailler sur les papillons en contexte boisé. Les seules études menées sur la Bacchante ont été les inventaires réalisés en Dordogne et dans les Pyrénées dans le cadre du PRA. Parmi les sept structures, quatre d'entre elles réalisent des suivis du cortège des papillons de jour.

Pour l'instant seul un site en Dordogne conventionné par le CEN abrite une population de la Bacchante.

Habitats ouverts d'altitude

En Aquitaine, cinq espèces pyrénéennes sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- L'Apollon (*Parnassius apollo*) ;
- Le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*) ;
- Le Moiré Andorran (*Erebia sthenyo*) ;
- L'Azuré de l'Oxytropide (*Polyommatus eros*) ;
- Le Sablé du Sainfoin (*Polyommatus damon*).

Seules 2 structures travaillent sur ce cortège d'espèces pyrénéennes. Et parmi les cinq espèces prioritaires du Plan, seul l'Apollon fait l'objet d'inventaires, de suivis ou d'études sur son écologie.

Un site du CEN en convention est situé dans un secteur favorable à l'Apollon.

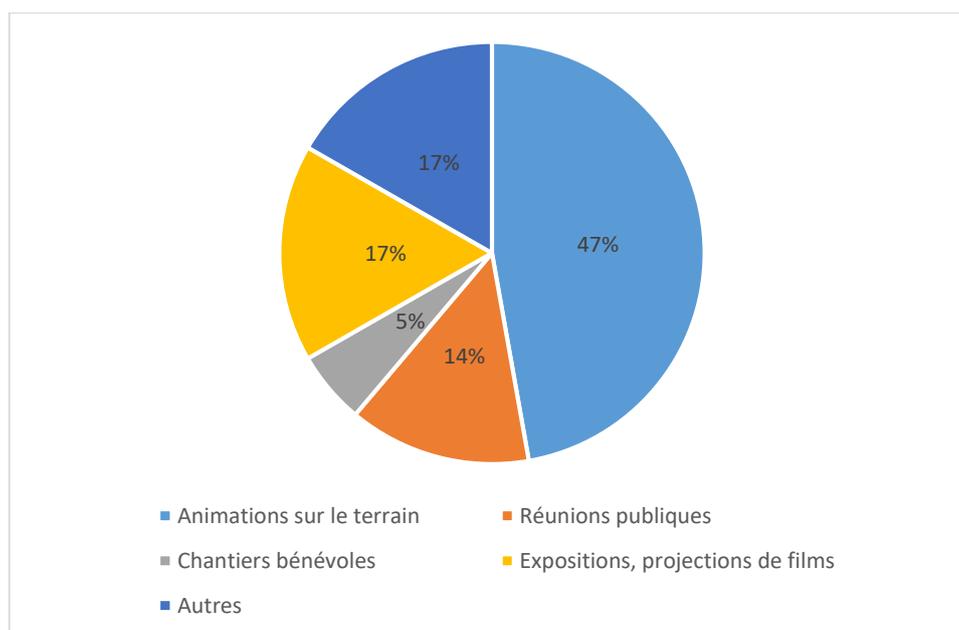
Animations intégrant la thématique papillon

Figure 27 : Catégories d'animations réalisées en Aquitaine

La plupart des animations en lien avec les papillons sont réalisées sur le terrain et concernent l'animation de sorties de découvertes ou de recherche d'espèces (Figure 27). Des réunions publiques et des expositions sont également réalisées sur cette thématique mais restent encore limitées.

Parmi la catégorie « Autres » :

- Atlas de la Biodiversité Communale, évènementiels, animations clubs nature, programme pollinisateurs, programme forêt et biodiversité.
- Formations naturalistes.
- Communications via un programme particulier (Programme pollinisateurs ou Forêt et biodiversité du PNR Landes de Gascogne, programme Les Sentinelles du Climat de Cistude Nature, etc.).

Les papillons font partie des espèces à fort potentiel de communication et de nombreuses actions sont menées en Aquitaine.

Cadre des actions

Toutes les actions citées précédemment rentrent dans le cadre de programmes d'actions plus larges :

- Projet de suivi de carrés de biodiversité (PNR) ;
- Programme du CEN 2011-2012 sur l'amélioration des connaissances des papillons des zones humides ;
- Programme Les Sentinelles du Climat (Cistude Nature) ;
- Programme national de Suivi Temporel des Rhopalocères Français (STERF) ;
- Plans et programmes de gestion ;
- Programme d'éducation à l'environnement ;
- Programme d'action d'un Parc Naturel régional ;

Limousin

Plan régional d'actions en faveur des Maculinea (2012-2014)

De 2012 à 2014, la SEL a été chargée de l'animation de la déclinaison régionale du Plan National d'Action en faveur des *Maculinea*. En Limousin, 2 espèces sont concernées par le PNA : *Phengaris alcon* et *Phengaris arion*. La première année de mise en œuvre du plan a été consacrée à la synthèse des connaissances régionales et à l'actualisation des stations historiquement connues en Limousin (10 stations anciennement connues de *P. alcon* et 5 stations de *P. arion* ont fait l'objet de prospections). Cette phase a permis de dresser un premier bilan sur l'état de conservation des populations.

Les résultats des prospections se sont avérés particulièrement préoccupants quant à l'état de conservation de *P. alcon* : l'espèce a disparu de la moitié des stations historiquement connues. De ce fait, les actions menées en 2013 se sont concentrées sur la recherche de nouvelles stations sur la base des données fournies par le Conservatoire botanique national du Massif Central. Ainsi ce sont 37 stations de sa plante-hôte, la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), qui ont été visitées, permettant la découverte de deux nouvelles populations du papillon. En 2014, les prospections ont été orientées sur l'actualisation de stations historiques de *P. arion* et *P. alcon* où les deux espèces n'avaient pu être détectées en 2012 ainsi que sur la recherche de nouvelles stations dans les secteurs favorables. Transversalement à ces actions, une plaquette d'information à destination du grand public et des gestionnaires a été élaborée et diffusée. Les actions réalisées auront permis de préciser la répartition et l'état de conservation réels des populations et de définir les enjeux prioritaires inhérents à ces espèces.

Dans le cadre de ses activités, la SEL a également conduit divers travaux de recherche ciblés sur les rhopalocères :

- en 2009, la SEL a été mandatée par la DREAL pour la réalisation d'un bilan de l'état des populations de Cuivré des marais dans le réseau Natura 2000 en Limousin. L'évaluation de l'état de conservation des populations et la définition de préconisations de gestion ont été réalisées sur 32 stations de l'espèce réparties sur 7 sites Natura 2000.
- en 2016 et 2017, une étude a été menée afin de préciser la connaissance de la répartition de *Lopinga achine* en Corrèze. La taille et l'état de conservation de la seule population connue ont été étudiés par la méthode CMR (Capture Marquage Recapture) et des prospections ont été menées dans les communes limitrophes sur les secteurs les plus favorables à l'espèce afin d'identifier de nouvelles populations. Ces prospections ont permis la découverte de 3 noyaux de populations distants de plusieurs kilomètres.
- depuis 2020 la SEL coordonne le projet d'Atlas des papillons de jour du Limousin

Etat des lieux général des actions en faveur des papillons de jour en Limousin

Contexte

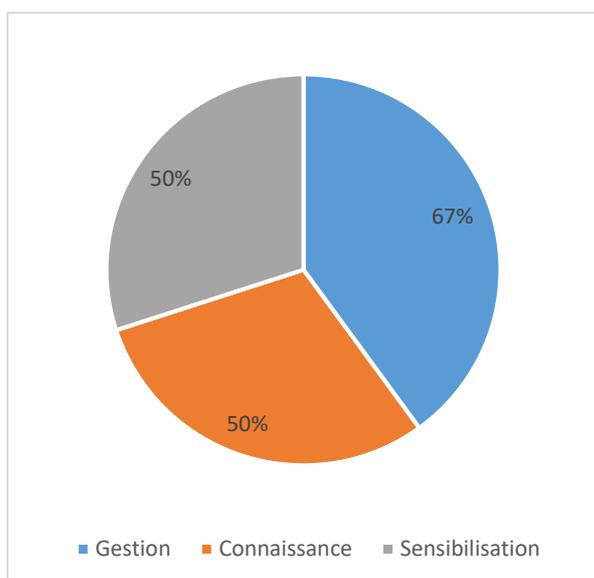
Le même travail a été réalisé en Limousin pour établir un état des lieux des actions déjà menées et déterminer quelles sont les attentes des acteurs vis-à-vis de la déclinaison du Plan National d'Actions. 27 structures ont été invitées à répondre à un questionnaire en ligne.

Résultats du sondage

Réponses au questionnaire : 12 réponses pour 27 structures (taux de réponse : 37 %).

Structures

Chambre d'agriculture Creuse
 CPIE Corrèze
 CPIE des Pays Creusois
 CPIE Périgord-Limousin
 Limoges Métropole
 Limousin Nature Environnement
 ONF
 OXALYS Environnement
 PNR Millevaches
 PNR Périgord-Limousin
 RNN Etang des Landes
 CEN - RNN Tourbières des Duges



La répartition des structures ayant répondu selon leurs axes de travail principaux (actions de gestion, de connaissance et/ou de sensibilisation) est plutôt bien équilibrée (Figure 28). Il est considéré que le formulaire a permis d'obtenir un panel représentatif des différentes structures intervenant sur la thématique des papillons en Limousin.

Figure 28 : Répartition des structures selon leurs axes de travail majoritaire en Limousin

Pistes d'actions du PRA

	Thèmes prioritaires	% réponse
Priorité 1	Protection et Gestion	90 %
Priorité 2	Amélioration des connaissances	60 %
Priorité 3	Information et Sensibilisation	20 %

L'axe de protection et de gestion de sites ressort majoritairement comme prioritaire pour les structures interrogées en Limousin. Les actions de connaissances ressortent également fortement.

Protection et Gestion

Types d'actions prioritaires	% réponse
Assistance technique pour la gestion (conseils techniques, cahiers des charges)	70 %
Amélioration/restauration de la continuité entre les sites	60 %
Sécurisation des sites abritant les noyaux de populations	50 %
Sécurisation des sites périphériques aux noyaux de populations	30 %

Parmi les catégories d'actions de protection et de gestion, l'assistance technique pour la gestion apparaît clairement comme prioritaire, suivie de près par la restauration de la continuité entre les sites et la sécurisation des noyaux de populations.

Amélioration des connaissances

Thèmes prioritaires	% réponse
Répartition des espèces / identification des noyaux de populations	100 %
Ecologie des espèces	55 %
Capacités de dispersion	50 %
Autres	10 %

Parmi les catégories d'actions d'amélioration des connaissances, la répartition des espèces et l'identification des noyaux de populations a été unanimement plébiscité pour les structures interrogées. Les études de l'écologie des espèces et de leurs capacités de dispersion ressortent également comme prioritaires pour une majorité des structures.

Catégorie "Autres" : Liste rouge des rhopalocères du Limousin

Information et Sensibilisation

Thèmes prioritaires	% réponse
Sensibiliser les écoles et le jeune public	60 %
Sensibiliser le grand public	50 %
Organiser des réunions techniques et thématiques	30 %
Réaliser des chantiers bénévoles	20 %
Ne sait pas	20 %
Réaliser des sorties pour observer les espèces	10 %

Parmi les actions d'information et de sensibilisation, les actions vers les écoles et le jeune public et plus généralement la sensibilisation large du public ressortent comme prioritaires.

Bilan des actions en faveur des papillons de jour

Zones humides

En Limousin, quatre espèces inféodées aux milieux humides sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- le Cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*) ;
- le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) ;
- le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Sept structures mettent en œuvre des actions de connaissances sur les espèces en milieux humides. Ces suivis sont réalisés dans le cadre de la gestion courante de sites (Réserves, mesures compensatoires...), dans le cadre de programmes spécifiques (ex : PRA *Maculinea*) ou concernent des actions ponctuelles (réalisation par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin d'un inventaire des effectifs de Gentiane pneumonanthe en partenariat avec des BTS GPN, mise en place du protocole Papillons de Noé conservation par le CPIE du Périgord-Limousin).

43 % des acteurs mettent en place un suivi à l'échelle du cortège d'espèces et 86 % mettent en place des suivis ciblés sur certaines espèces spécifiques. Les trois espèces ayant fait l'objet d'actions spécifiques en Limousin sont :

- le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) ;
- le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Ces trois espèces sont concernées par des inventaires présence/absence et ont également fait l'objet de suivis poussés : suivis des plantes-hôtes, évaluation de l'état de conservation des populations...

Milieux thermophiles

En Limousin, neuf espèces inféodées aux milieux thermophiles de plaine sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) ;
- le Cuivré mauvin (*Lycaena alciphron*) ;
- le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- l'Hermite (*Chazara briseis*) ;
- le Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*) ;
- l'Hespérie des Cirsés (*Pyrgus cirsii*) ;
- l'Azuré du Mélilot (*Polyommatus dorylas*) ;
- le Faune (*Hipparchia statilinus*) ;
- le Chiffre (*Speyeria niobe*).

Trois structures sont impliquées dans la mise en place de suivis des papillons de jours liés aux milieux thermophiles. Il s'agit du CEN, de la SEL et du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Ces actions visent l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) et le cortège d'espèces liées à ce type de milieux.

Milieux boisés

En Limousin, trois espèces inféodées aux milieux boisés sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- la Bacchante (*Lopinga achine*) ;
- le Grand Sylvain (*Limenitis populi*) ;

- le Morio (*Nymphalis antiopa*).

Le seul suivi mis en place pour les espèces liées aux milieux boisés concerne l'étude menée par la SEL en 2016/2017 sur la distribution de la Bacchante (*Lopinga achine*) en Corrèze.

Habitats ouverts d'altitude

En Limousin, deux espèces liées aux milieux ouverts d'altitude sont concernées par la déclinaison régionale du PNA :

- le Sylvandre helvète (*Hipparchia genava*) ;
- le Cuivré de la Verge-d'or (*Lycaena virgaureae*).

Aucune de ces espèces ne fait l'objet d'actions ciblées.

Actions de protection et gestion

5 acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre d'actions de gestion. Ces actions visent exclusivement les espèces liées aux zones humides et plus spécifiquement *Lycaena dispar*, *Euphydryas aurinia* et *Phengaris alcon*. Ces actions concernent notamment des travaux de réouvertures de milieux, elles sont réalisées dans plusieurs cadres :

- plans de gestion de certains sites protégés (Réserve Naturelle de l'Etang des Landes, Réserve Naturelle de la Tourbière des Duges, sites du CEN) ;

- mesures compensatoires (L'ONF, Limoges Métropole et OXALIS-Environnement gèrent actuellement plus de 10 hectares de parcelles compensatoires engagées en faveur d'*Euphydryas aurinia* et *Lycaena dispar*).

Information et sensibilisation

7 acteurs mettent en place des actions d'information et de sensibilisation, il s'agit des 2 réserves naturelles, du CEN, des CPIE du Pays Creusois et du Périgord-Limousin, l'ONF et d'OXALIS-Environnement. L'ensemble de ces structures met en place des animations sur le terrain, 70 % mettent également en place des chantiers bénévoles et 28 % des réunions publiques. Parmi les autres actions de sensibilisation réalisées sont citées la publication d'articles, de gazettes et de newsletter. Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre de la gestion de sites naturels protégés (Réserves, sites Natura 2000) ou dans le cadre de programmes spécifiques : éducation à l'environnement auprès des scolaires, Observatoire Agricole de la Biodiversité, déclinaison régionale du PNA France, terre de pollinisateurs...

Etat des lieux à l'échelle Nouvelle-Aquitaine

Le bilan des actions menées en faveur des papillons de jour dans les 3 ex-régions de Nouvelle-Aquitaine a permis de mettre en évidence plusieurs éléments :

- des actions mises en œuvre depuis de nombreuses années sur les papillons protégés liés aux zones humides, et en particulier le genre *Phengaris* (en lien avec l'ancien PNA en faveur des *Maculinea*) ;
- un déficit d'actions sur l'ensemble du territoire concernant la connaissance sur l'écologie des espèces en dehors du genre *Phengaris* et dans une moindre mesure le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- une bonne prise en compte des espèces protégées dans la gestion de sites, mais un déficit de connaissance et donc d'intégration pour les espèces non protégées mais ayant un intérêt patrimonial ;
- de nombreux acteurs sur l'ensemble du territoire qui mettent déjà en œuvre des actions concrètes de préservation des papillons de jour.

Les retours d'expériences et avis de nombreux acteurs à l'échelle de la région mettent en évidence **un besoin de protection et de gestion des sites à enjeux pour les papillons de jour**. Si des populations importantes de papillons de jour patrimoniaux se situent dans des sites protégés, de nombreuses stations sont encore présentes sur des sites sans statut ou en gestion par conventionnement. La sécurisation plus forte des parcelles à enjeux ressort donc comme étant un objectif prioritaire pour la déclinaison néo-aquitaine du PNA. En parallèle, l'intégration de l'écologie des espèces patrimoniales (protégées ou non) dans la gestion des sites est également importante. De nombreux acteurs en Limousin et Aquitaine ont fait remonter leur **besoin d'assistance et d'informations sur l'écologie des espèces**. En Poitou-Charentes, il semble que ce besoin d'assistance technique soit moins fort, les acteurs gestionnaires d'espèces se sentant suffisamment compétents pour mettre en œuvre des actions de gestion cohérentes sur les papillons de jour et ne voient pas l'intérêt que d'autres structures non gestionnaires puissent bénéficier d'un appui technique.

La connaissance sur la répartition et l'écologie des espèces reste encore hétérogène selon les territoires et les habitats. Si le Poitou-Charentes et l'Aquitaine ont publié une Liste Rouge des papillons de jour ainsi qu'un Atlas de répartition, ces références manquent encore en Limousin. Il y a donc **un besoin de mise à niveau de la connaissance sur la répartition des espèces à l'échelle régionale**. Ensuite, les financements alloués aux milieux humides ont permis de mener de nombreuses actions de connaissances et de suivis dans ces habitats au profit des espèces à enjeux liées à ces milieux (*Phengaris sp.*, *Lycaena dispar*, *Euphydryas aurinia*, *Coenonympha oedippus*). En revanche, les espèces des milieux thermophiles, boisés et montagnards ont été peu étudiées et suivies, mis à part de manière ponctuelle et en ciblant uniquement les espèces protégées comme l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) ou le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Il y a donc **un besoin de connaissance sur l'écologie et l'évolution des populations pour les espèces de papillons des milieux thermophiles, boisés et montagnards**.

L'esthétique des papillons de jour et l'intérêt que le public leur porte facilitent la sensibilisation et la communication autour de ce groupe. De nombreuses actions ont été et sont toujours menées sur le territoire de la région pour faire connaître les espèces et les enjeux de leur préservation. La majorité des actions de sensibilisation sont réalisées sur le terrain, lors de sorties nature. Les autres formats de sensibilisation (expositions, conférences, vidéos, etc.) restent encore marginaux. Il y a donc **un besoin de diversifier les types d'animations et de proposer de nouveaux formats aux acteurs du territoire pour sensibiliser une plus grande diversité de publics**.

Objectifs de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine du PNA en faveur des papillons de jour

Pour chacun des 4 grands axes du plan, des objectifs opérationnels ont été définis en fonction des enjeux identifiés dans les différents territoires de la région Nouvelle-Aquitaine.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES

- Harmoniser la connaissance sur la répartition et le statut de conservation des espèces à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.
- Améliorer la connaissance sur les espèces prioritaires du plan, pour mieux les intégrer à la gestion de sites.

PROTECTION ET GESTION

- Favoriser la protection et la sécurisation des sites d'intérêts majeurs pour les espèces prioritaires du plan.
- Aider les gestionnaires, services de l'Etat et tous les organismes travaillant dans l'environnement à préserver et favoriser les papillons de jour.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la préservation des papillons de jour.

GESTION DU PLAN

- Favoriser une synergie entre les différents plans nationaux d'actions ayant des objectifs et des actions proches.
- Maintenir une cohérence entre les régions limitrophes et le Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour.

FICHES ACTIONS

Amélioration des connaissances

A1 - Préciser la répartition des espèces.....	59
A2 - Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces	60
A3 - Initier et diffuser des protocoles de suivis	61
A4 - Evaluer l'état de conservation des espèces.....	62

Protection et Gestion

P1 - Favoriser la création d'un réseau de sites sécurisés à enjeux pour les lépidoptères.....	63
P2 - Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires	64
P3 - Prendre en compte les lépidoptères dans les politiques publiques, les aménagements et la gestion des milieux 65	
P4 - Favoriser la connectivité entre les sites à enjeux pour les lépidoptères.....	66
P5 - Améliorer la protection des lépidoptères ciblés par la déclinaison régionale du PNA	67
P6 - Appuyer la gestion de micro-sites et de sites isolés	68

Information et Sensibilisation

S1 - Elaborer des référentiels techniques.....	69
S2 - Sensibiliser les élus et le grand public à la préservation des lépidoptères.....	70
S3 - Participer à des colloques et à la rédaction d'articles scientifiques	71

Gestion et coordination

G1 - Coordonner la déclinaison régionale : Comité de pilotage, suivi et montage administratif et financier	72
G2 - Evaluer le Plan Régional d'Action	73
G3 - Assurer la cohérence avec le PNA et favoriser les échanges avec les régions limitrophes	74
G4 - Organisation de groupes de travail techniques et thématiques.....	75

Amélioration des connaissances	
Action A.1.	Priorité 2
Préciser la répartition des espèces	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des états des lieux réguliers de la répartition des espèces prioritaires de lépidoptères diurnes en Nouvelle-Aquitaine. - Préciser la répartition des espèces les moins prospectées, les plus localisées ou nécessitant des prospections particulières. - Favoriser les prospections bénévoles sur les groupes et espèces peu prospectés, comme les zygènes ou les hespéries. - Mettre à jour la connaissance sur la répartition de certaines espèces : évaluation de l'évolution de leur aire de répartition.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des données issues des différentes bases de données présentes en Nouvelle-Aquitaine pour avoir une vision la plus précise possible de la répartition des espèces et orienter les actions du plan. - Production de cartes de répartition, les plus précises possibles, pour les espèces prioritaires du plan à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. - Précision de la répartition des espèces prioritaires (vérification des stations historiques et prospections ciblées) : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Phengaris alcon</i> écotype « <i>alcon</i> » (populations du Limousin et Poitou-Charentes) o <i>Phengaris teleius</i> : vérification de stations historiques (Poitou-Charentes et Aquitaine) o <i>Pyrgus cirsii</i> o <i>Chazara briseis</i> o <i>Limenitis populi</i> o <i>Zygaena rhadamanthus</i> - Actualisation d'inventaires à l'échelle régionale ou biogéographique ciblés sur une espèce prioritaire : <i>Coenonympha oedippus</i> dans les Landes de Gascogne ; <i>Lopinga achine</i> en Limousin, Dordogne et Charente. - Lancement d'une dynamique de prospections sur les cortèges des milieux thermophiles ouverts de plaine et d'altitude. - Organisation de sorties bénévoles et journées de formations dans des secteurs sous-prospectés.
Action(s) associées(s) :	P1 / P2 / P3 / P4 / P6 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	<i>Phengaris alcon</i> écotype « <i>alcon</i> » / <i>Phengaris teleius</i> / <i>Chazara briseis</i> / <i>Limenitis populi</i> / <i>Pyrgus cirsii</i> / <i>Zygaena rhadamanthus</i> .
Espèces cibles associées :	Toutes les espèces du Plan.
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	LPO, FAUNA, DDT/DREAL, ONF, ARB NA, Départements, Opérateurs/Animateurs Natura 2000, Parc National des Pyrénées, PNR, Réserves, réseau de naturalistes départementaux, INRAE...
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mailles renseignées ; - Nombre de stations et de populations recensées par espèce ; - Nombre de participants aux inventaires ; - Elaboration et mise à jour de cartes de répartition des espèces.

Amélioration des connaissances	
Action A.2.	Priorité 2
Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Combler les manques de connaissances concernant l'écologie des espèces prioritaires du plan dans le contexte régional ou biogéographique. - Mieux intégrer les traits d'écologie des espèces dans la gestion des sites.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de CMR pour mieux appréhender la taille de population et les capacités de dispersion d'une espèce dans un contexte paysager. - Réalisation d'études génétiques pour déterminer le degré d'isolement de certaines populations. - Réalisation d'inventaires et de suivis sur les plantes et/ou fourmis-hôtes des espèces. - Construction d'une base régionale des plantes-hôtes des papillons de jour. - Réalisation d'études particulières pour évaluer l'utilisation d'un habitat, la phénologie, les capacités d'accueil et l'impact de mesures de gestion sur une population. - Caractérisation écologique des stations d'espèces à enjeux (plantes voire fourmis-hôtes, paramètres climatiques, altitudinaux, exposition, trophie, etc.).
Action(s) associées(s) :	A3 / A4 / P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	LPO, FAUNA, DDT/DREAL, ONF, Départements, Opérateurs/Animateurs Natura 2000, Parc National des Pyrénées, PNR, réserves, réseau de naturalistes départementaux, Universités, CBN, Instituts de recherche (INRAE...).
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études réalisées par catégorie (Ecologie, biologie, génétique, etc.) - Nombre de stations caractérisées écologiquement

Amélioration des connaissances	
Action A.3.	Priorité 2
Initier et diffuser des protocoles de suivis	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et conseiller les gestionnaires d'espaces naturels des différents protocoles de suivis à mettre œuvre pour évaluer l'impact de mesures de gestion ou pour estimer des tendances d'évolution des populations. - Centraliser les protocoles de suivis et valoriser à l'échelle NA les suivis en place. - Tester et proposer des protocoles de suivis innovants. - Définir un protocole d'évaluation de l'état de conservation des populations de papillons.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Veille et synthèse bibliographiques des suivis déjà mis en place au niveau national ou local. - Information aux gestionnaires des suivis les plus adaptés pour les espèces prioritaires du plan. - Mise en place de suivis particuliers à l'échelle du cortège ou d'une population d'une espèce prioritaire.
Action(s) associées(s) :	A4 / P2 / P3 / P4 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	Cortège des lépidoptères diurnes
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	LPO, FAUNA, DDT/DREAL, ONF, Départements, Opérateurs/Animateurs Natura 2000, Parc National des Pyrénées, PNR, réserves, CBN, réseau de naturalistes départementaux, Instituts de recherche (INRAE, etc.)...
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites protégés et gérés intégrant des suivis protocolés validés par le Plan. - Nombre d'actions de diffusion des protocoles (séminaire, accompagnement technique, formations, etc.)

Amélioration des connaissances	
Action A.4.	Priorité 2
Evaluer l'état de conservation des espèces	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à l'élaboration d'une Liste Rouge des rhopalocères et zygènes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. - Harmoniser les connaissances de l'état de conservation des espèces dans les différents secteurs biogéographiques. - Réaliser des synthèses de l'état de conservation des espèces des rhopalocères et zygènes à l'échelle biogéographique.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une synthèse de l'état de conservation des papillons de jour sur le secteur biogéographique Massif Central de Nouvelle-Aquitaine. - Participation active à l'élaboration d'une Liste Rouge régionale. - Publication de synthèses de l'état de conservation des espèces à différentes échelles géographiques cohérentes. - Travailler sur un état de conservation des habitats liés aux papillons de jour.
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A3 / P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	Cortège des lépidoptères diurnes
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	LPO, FAUNA, DDT/DREAL, ONF, Opérateurs/Animateurs Natura 2000, Parc National des Pyrénées, PNR, CBN, réseau de naturalistes départementaux, INRAE...
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'une Liste Rouge Nouvelle-Aquitaine. - Publication d'une ou de plusieurs listes rouges ciblées sur des secteurs géographiques de Nouvelle-Aquitaine. - Publication de synthèses de l'état de conservation par milieu et secteur biogéographique.

Protection et Gestion	
Action P.1.	Priorité 1
Favoriser la création d'un réseau de sites sécurisés à enjeux pour les lépidoptères	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Sécuriser des sites à enjeux lépidoptères par des mesures réglementaires (réserves) ou foncières (achat, bail rural ou ORE par une structure gestionnaire).
Description : exemples d'actions concrètes	- Hiérarchisation et diffusion d'une sélection de secteurs ou de sites à enjeux pour les lépidoptères ne possédant pas un niveau de sécurisation suffisant. - Mise à jour annuelle de cette liste de sites. - Veille sur la réalisation de la sécurisation. - Appui technique et soutien auprès des structures d'animation foncière et/ou gestionnaires pour intégrer les enjeux lépidoptères dans leur animation foncière. - Etude de faisabilité de renforcement de population d'espèces très menacées localement : <i>P. teleius</i> et <i>P. alcon</i> .
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A4 / P5 / S2 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Conseils départementaux, CEN NA, SAFER, DIRCO et DIRSO, CELRL, PNR, CSRPN (CNPN)
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Nombre de sites prioritaires ciblés par le plan. - Nombre de sollicitations et d'appuis réalisés par le plan pour l'animation foncière. - Répartition des types d'interventions par cortèges prioritaires.

Protection et Gestion	
Action P.2.	Priorité 1
Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Améliorer la prise en compte de ces espèces par les gestionnaires d'espaces naturels ; - Proposer un appui pour les acteurs locaux, gestionnaires, etc., sur des opérations techniques (suivis, inventaires, actions de gestion...).
Description : exemples d'actions concrètes	- Mise à disposition des informations et des données obtenues lors du plan pour mieux intégrer les lépidoptères patrimoniaux. - Rédaction de cahiers techniques de gestion en faveur des papillons par grands types de milieux. - Sollicitation des gestionnaires de sites à enjeux pour vérifier la bonne intégration de l'écologie des espèces prioritaires dans les plans de gestion des sites, sur la base notamment des référentiels techniques élaborés dans le plan (S1). - Proposition d'une assistance technique aux gestionnaires. - Mise en place d'un label ou d'une charte "approuvé déclinaison PNA" pour les plans de gestion des sites gérés accueillant des espèces de la déclinaison régionale du PNA. - Mobilisation d'une enveloppe financière pour de la restauration d'urgence sur des sites prioritaires dont la population est directement menacée et pour lesquels les financements classiques ne permettront pas d'en assurer la sauvegarde.
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A3 / A4 / P5 / P6 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Toutes les structures gestionnaires d'espaces naturels
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Nombre de sites ayant bénéficié d'un appui du Plan. - Nombre de cahiers techniques de gestion rédigés et diffusés. - Nombre de chartes ou label "approuvés PNA" décernés.

Protection et Gestion	
Action P.3.	Priorité 1
Prendre en compte les lépidoptères dans les politiques publiques, les aménagements et la gestion des milieux	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte des espèces visées par la déclinaison régionale du PNA dans les études d'impacts, les mesures compensatoires et leurs évaluations. - Améliorer la prise en compte de ces espèces par des propriétaires ou gestionnaires privés (sylviculteurs, agriculteurs...) sur leurs parcelles. - Améliorer la bonne prise en compte de ces espèces dans les outils stratégiques territoriaux (DOCOB, TVB, etc.).
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des données sur les espèces du plan afin qu'elles puissent être prises en compte dans le cadre des instructions d'autorisations en lien avec les politiques environnementales (Natura 2000, TVB...) et sectorielles (urbanisme, agriculture, sylviculture...) et les modalités de gestion des milieux. - Mise en place d'une assistance technique aux services de l'État (DREAL, DDT(M)), aux décideurs (collectivités), aux gestionnaires de milieux, aux agriculteurs, aux sylviculteurs, aux particuliers... pour la prise en compte des enjeux de conservation des lépidoptères dans les décisions d'aménagement et de gestion. - Publication d'articles sur les enjeux liés aux lépidoptères et aux bonnes pratiques de gestion, dans des revues spécialisées (agricoles, forestières notamment).
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A3 / A4 / P5 / P6 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	ARBA NA, OFB, FAUNA, Collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, communes), PNR, porteurs de mesures compensatoires, DREAL, DDT(M), fondations, syndicats, bureaux d'étude...
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers ayant bénéficié d'un appui du Plan. - Nombre de sites qui ont pu bénéficier de la séquence d'évitement.

Protection et Gestion	
Action P.4.	Priorité 1
Favoriser la connectivité entre les sites à enjeux pour les lépidoptères	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le contexte paysager autour des sites à enjeux pour favoriser les échanges génétiques entre populations et les capacités de colonisation des espèces. - Appuyer des politiques environnementales favorisant la connectivité entre sites. - Proposer des actions favorisant la connectivité entre les sites.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des connaissances sur les capacités de dispersion des espèces prioritaires du plan. - Analyse paysagère et identification des corridors et barrières à la dispersion autour des sites à enjeux majeurs. - Appui à la restauration de milieux ouverts diversifiés et de haies (essences locales) sur le territoire. - Soutien et développement des politiques de gestion des lisières forestières et bords de route en faveur de la biodiversité. - Proposition d'actions de restauration de corridors entre les sites à enjeux.
Action(s) associées(s) :	A2 / P1 / P3 / P6 / S2 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Chambres d'Agricultures régionale et départementales, INRAE, gestionnaires d'espaces naturels, ONF et CNPF, Conseils départementaux et collectivités locales (services routes).
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Nombre d'actions réalisées en faveur de la connectivité des sites, répartition sur le territoire, espèces concernées et acteurs mobilisés.

Protection et Gestion	
Action P.5.	Priorité 2
Améliorer la protection des lépidoptères ciblés par la déclinaison régionale du PNA	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	Améliorer la protection réglementaire d'espèces de lépidoptères à enjeux majeurs en Nouvelle-Aquitaine.
Description : exemples d'actions concrètes	Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation des espèces, une liste d'espèces dont la protection réglementaire apparaît comme indispensable pour leur préservation sera proposée. Cette liste fera l'objet de discussions et d'échanges avec la communauté scientifique et naturaliste ainsi qu'avec les services de l'Etat. Cette action et la création d'une telle liste feront aussi l'objet d'échanges avec la structure animatrice du PNA (OPIE).
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A4 / P1 / P2 / P3 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Services de l'Etat et Conseil Régional (SRB NA), structures naturalistes, pilote du PNA (OPIE), structures animatrices des déclinaisons régionales du PNA
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Liste d'espèces à protéger.

Protection et Gestion	
Action P.6.	Priorité 2
Appuyer la gestion de micro-sites et de sites isolés	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Permettre la réalisation de travaux de restauration et de gestion sur des sites de faible surface ou isolés qui ne sont pas couverts par des documents de gestion, abritant une ou plusieurs espèces prioritaires du plan.
Description : exemples d'actions concrètes	- Identification des sites. - Organisation et réalisation de chantiers bénévoles. - Communication auprès des structures gestionnaires pour intégrer les sites dans leurs plans de gestion. - Mettre en réseau les sites isolés : plan de gestion multi-sites.
Action(s) associées(s) :	A1 / P1 / P2 / P4 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Services de l'Etat et Conseil Régional (SRB NA), Conseils départementaux, PNR, Parc National des Pyrénées, réserves, structures naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Nombre de sites ayant fait l'objet d'au moins une action de gestion/restauration.

Information et Sensibilisation	
Action S.1.	Priorité 1
Elaborer des référentiels techniques	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser les informations régionales (voire nationales) sur l'écologie, la biologie et la gestion des espèces de lépidoptères à enjeux en Nouvelle-Aquitaine. - Partager l'information avec le plus grand nombre. - Permettre une meilleure prise en compte des exigences écologiques des espèces concernées et de leurs organismes-hôtes, dans la gestion des espaces naturels.
Description :	- Synthèse bibliographique locale, régionale et nationale sur les espèces du plan.
exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un référentiel technique sur une espèce du plan. - Rédaction de fiches techniques sur la gestion en faveur des lépidoptères. - Mise en ligne des documents produits et mise à jour régulière.
Action(s) associées(s) :	A2 / P2 / P3 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	FAUNA, MNHN, OPIE, CST du CEN NA, gestionnaires d'espaces naturels, CBN
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiches rédigées et mises en ligne ; - Nombre de téléchargements/visualisation.

Information et Sensibilisation	
Action S.2.	Priorité 2
Sensibiliser les élus et le grand public à la préservation des lépidoptères	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les avancées du plan et des connaissances sur les espèces à enjeux. - Permettre aux acteurs de l'éducation à l'environnement d'intégrer les lépidoptères et leurs enjeux dans les animations. - Favoriser une dynamique naturaliste et bénévole autour des lépidoptères
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de conférences-débats pour le grand public pour présenter les lépidoptères et les actions du plan. - Diffusion des outils de communication aux acteurs de l'éducation à l'environnement. - Information et sensibilisation des élus des enjeux liés aux papillons dans les territoires identifiés dans les priorités d'actions. - Création et utilisation d'outils pédagogiques autour des populations patrimoniales. - Réalisation de sorties naturalistes et de formations sur la détermination des lépidoptères.
Action(s) associées(s) :	A1 / A2 / A4 / P1 / P2 / P3 / P4 / G1 / G2 / G3
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Association des maires, Communautés de communes, PNR, CPIE, Chambres d'agriculture, Fédérations de chasseurs, Départements, etc.
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sorties, programmes pédagogiques et conférences. - Nombre d'outils de communication et de pédagogie

Information et Sensibilisation	
Action S.3.	Priorité 3
Participer à des colloques et à la rédaction d'articles scientifiques	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Agrémenter la bibliographie des espèces en y intégrant les nouveaux éléments apportés par le plan. - Publier les résultats de travaux menés par les opérateurs de la déclinaison régionale du PNA dans des revues scientifiques. - Présenter les avancées du plan lors de colloques scientifiques.
Description :	- Publication d'articles scientifiques sur des résultats d'études menés par le plan.
exemples d'actions concrètes	- Participation à des colloques ou séminaires liés aux lépidoptères.
Action(s) associées(s) :	Toutes les actions du Plan
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles. - Nombre de participations aux colloques.

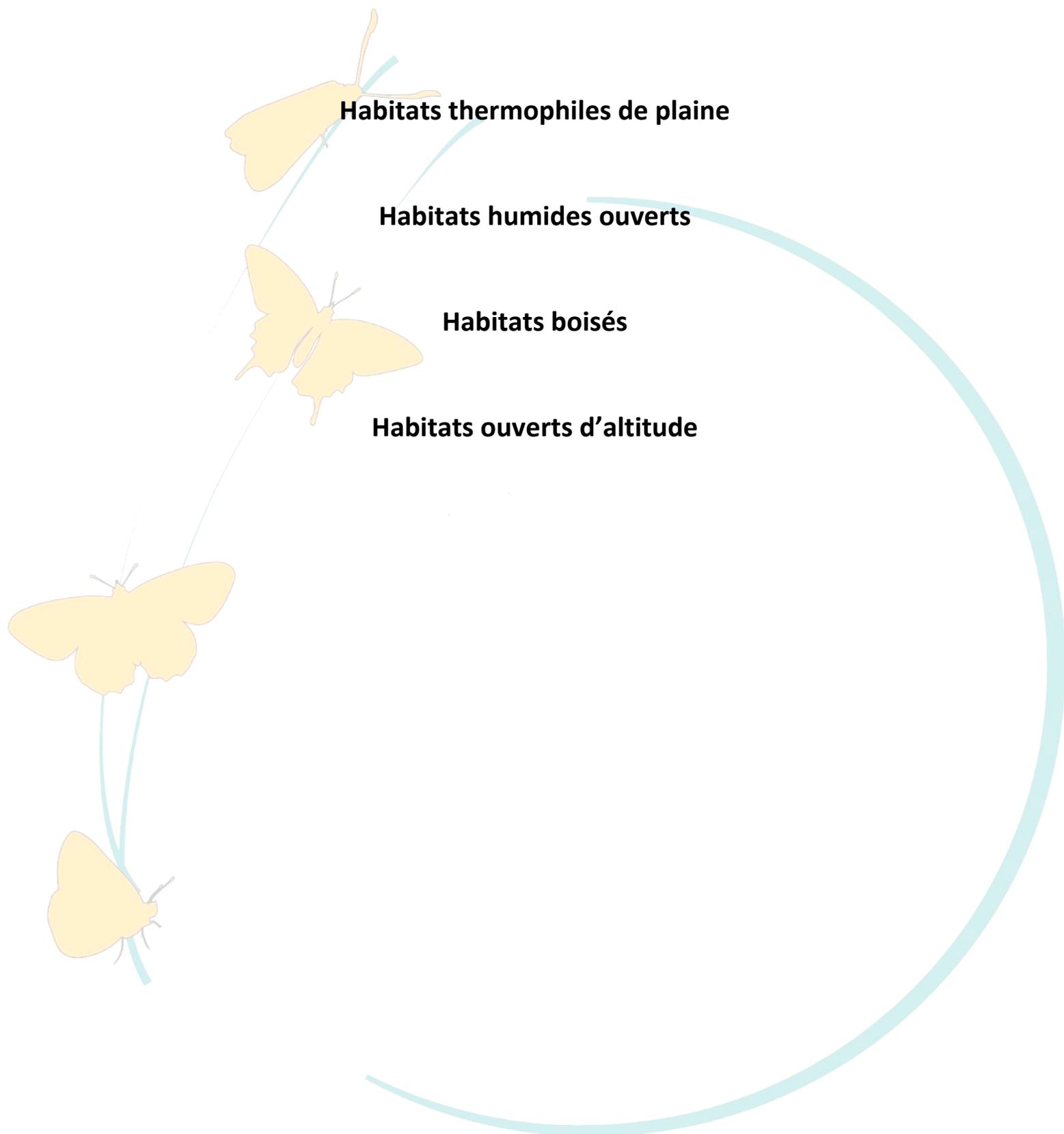
Gestion du plan et des données	
Action G.1.	Priorité 1
Coordonner la déclinaison régionale : Comité de pilotage, suivi et montage administratif et financier	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi de l'avancement administratif et financier du programme et la validation de ses étapes. - Organiser des comités techniques et comités de pilotage.
Description : exemples d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi administratif et financier du programme : <ul style="list-style-type: none"> • montage et rédaction du dossier de financement ; • organisation des différentes réunions (comité de pilotage, rencontres interpartenariales, comité scientifique) ; • suivi administratif et financier du programme ; • élaboration de bilans financiers intermédiaires ; • élaboration du bilan financier final ; • sollicitations et suivi des prestations. - Le Comité de financement : <ul style="list-style-type: none"> • tenue d'une réunion bilan (bisannuelle) en présence des financeurs ; • restitution des bilans financiers et administratifs ; • validation du programme budgétaire sur deux ans. - Le Comité de pilotage NA : <ul style="list-style-type: none"> • tenue d'une réunion par an à l'échelle régionale ; • restitution des 3 Comités Techniques Territoriaux ; • bilan et validation du programme d'action. - Le Comité Technique Territorial : <ul style="list-style-type: none"> • tenue d'une réunion par an dans chacune des 3 ex-régions ; • présentation des actions réalisées et discussion sur les actions à réaliser ; • comité réunissant des acteurs engagés dans la préservation des lépidoptères.
Action(s) associées(s) :	Toutes les actions du Plan.
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Membres des COPIL et Comités techniques
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et de participants aux comités. - Validation des différents éléments intermédiaires. - Validation des programmes d'actions.

Gestion du plan et des données	
Action G.2.	Priorité 1
Evaluer la déclinaison régionale du PNA	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Evaluer l'avancée des actions et l'état de conservation des espèces prioritaires.
Description : exemples d'actions concrètes	- Suivi régulier de l'avancée des actions mises en œuvre et programmées dans le plan régional. - Suivi de l'évolution des connaissances sur les espèces à enjeux et l'évolution de leurs états de conservation. - Elaboration d'outils permettant une évaluation la plus objective possible du plan. - Transmission d'un bilan à l'animateur du plan national d'actions (OPIE) et préparer la suite.
Action(s) associées(s) :	Toutes les actions du Plan.
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Indicateurs d'actions et de résultats définis dans les différentes fiches action. - Pour les espèces du plan, indicateurs basés sur ceux définis à l'échelle nationale : <ul style="list-style-type: none"> ✓ tendance estimée de l'état de conservation (positive, négative ou stable) ; ✓ surface de l'aire de répartition réelle/aire potentielle ; ✓ tendances d'évolution de l'aire de répartition (évolution positive, négative ou stable) ; ✓ évaluation de l'abondance si possible ou présence/absence ; ✓ tendance de l'abondance (évolution positive, négative ou stable) ; ✓ état de conservation des habitats ; ✓ tendance de la qualité des habitats (évolution positive, négative ou stable).

Gestion du plan et des données	
Action G.3.	Priorité 1
Assurer la cohérence avec le PNA et favoriser les échanges avec les régions limitrophes	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Intégrer les actions et résultats du plan régional à la démarche nationale. - Permettre une cohérence extra-régionale des actions en faveur des lépidoptères.
Description : exemples d'actions concrètes	- Participation au COPIL du PNA papillons de jour. - Participation aux discussions et réunions des différents acteurs du PNA. - Echanges avec la structure coordinatrice du PNA et les référents des régions limitrophes. - Participation et organisation de séminaires biogéographiques.
Action(s) associées(s) :	Toutes les actions du Plan.
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	OPIE, animateurs des plans régionaux limitrophes
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Participation au COPIL national. - Nombre d'échanges avec les animateurs des plans régionaux limitrophes.

Gestion du plan et des données	
Action G.4.	Priorité 1
Organisation de groupes de travail techniques et thématiques	
Calendrier de réalisation :	2021 - 2030
Objectif(s) de l'action :	- Permettre à toutes les structures impliquées dans la préservation des lépidoptères de se réunir et de proposer des actions concrètes à mener sur le territoire.
Description : exemples d'actions concrètes	- Constitution de groupes de travail ciblés sur des thématiques différentes, concernant aussi bien une espèce particulière, un habitat ou un secteur géographique. Ces groupes sont ouverts à toutes les structures travaillant déjà sur la préservation des lépidoptères et celles qui seront concernées par de futures actions. Chaque groupe de travail pourra proposer des actions concrètes qui seront mises en œuvre par le plan ou par des organismes compétents.
Action(s) associées(s) :	Toutes les actions du Plan.
Espèces prioritaires :	Toutes les espèces du Plan.
Espèces cibles associées :	-
Pilote(s) de l'action :	CEN NA / PCN / SEL
Partenaire(s) potentiel(s) :	Toutes les structures ayant pour mission principale la préservation de l'environnement et selon les thématiques d'autres organismes tels que les chambres d'agriculture, CRPF, INRAE, ONF, Syndicats de sylviculteurs, etc.
Indicateurs de moyens, d'actions, de résultats :	- Nombre de groupes de travail créés.

FICHES HABITATS





Habitats concernés : pelouses xérophiles (ouvertes et en voie de fermeture), pelouses xéro-mésophiles, lisières de boisements thermophiles, dunes semi-fixées et dunes grises.

Code Corine (EUNIS) : 34 (E1-E5) / 35 (E1) / 16.2 (B1.4)

Espèces de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine

	Enjeu prioritaire		
	Bassin Aquitain	Bassin Loire	Massif Central
L'Hermite (<i>Chazara briseis</i>)*	X		?
L'Hespérie des circes (<i>Pyrgus cirsii</i>)*	X	X	X
L'Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>)*	X	X	X
La Thécla de l'Amarel (<i>Satyrium acaciae</i>)	X	X	X
Le Nacré de le Filipendule (<i>Brenthis hecate</i>)	X		X
L'Azuré du Méliot (<i>Polyommatus dorylas</i>)	X		X
L'Azuré d'Escher (<i>Polyommatus escheri</i>)	X	X	
L'Azuré du Thym (<i>Pseudophilotes baton</i>)	X	X	
Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)*	X	X	
Le Faune (<i>Hipparchia statilinus</i>)	X	X	
Le Chiffre (<i>Fabriciana niobe</i>)	X		X
L'Azuré du Genêt (<i>Plebejus idas</i>)	X		
Le Bleu-nacré (<i>Lysandra coridon</i>)		X	
L'Argus frêle (<i>Cupido minimus</i>)		X	
L'Azuré des Cytises (<i>Glaucopteryx alexis</i>)		X	
La Thécla des Nerpruns (<i>Satyrium spini</i>)		X	
Le Némusien/Ariane (<i>Lasiommata maera</i>)		X	
L'Agreste (<i>Hipparchia semele</i>)		X	
Le Mercure (<i>Arethusana arethusana</i>)		X	
La Piéride de l'Ibérie (<i>Pieris manni</i>)		X	
La Virgule (<i>Hesperia comma</i>)		X	
L'Hespérie du Carthame (<i>Pyrgus carthamii</i>)		X	
Le Cuivré mauvin (<i>Lycaena alciphron</i>)			X
La Zygène Cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>)*	X		

* : Espèce de priorité nationale

Etat des connaissances

	Bassin Aquitain	Bassin de la Loire	Massif Central
Répartition des habitats	Bon	Bon	Bon
Répartition des espèces	Moyen	Bon	Moyen
Localisation des enjeux	Bon	Bon	Bon

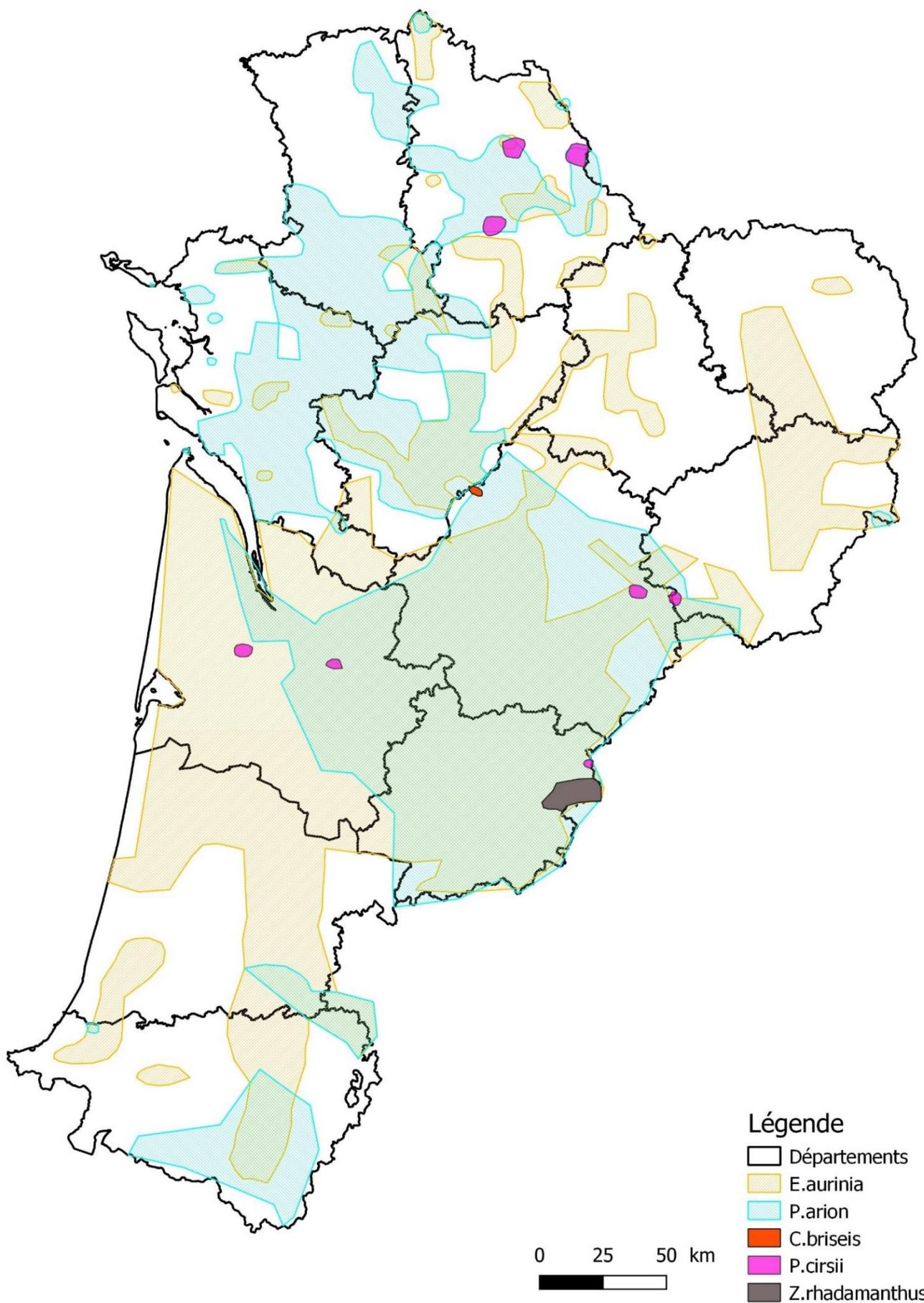


Figure 29 : Aires de répartition connues des espèces de priorité nationale de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine, liées aux pelouses thermophiles de plaine

Sources : Données PRA papillons de jour Aquitaine / Atlas des papillons de jour du Poitou-Charentes (PCN, 2017) / Atlas des papillons de jour du Limousin (SEL, en cours)

Exemples d'actions phares déjà menées en région

Amélioration des connaissances

- Inventaire des pelouses sèches (CBNSA – CEN), Poitou-Charentes (CBNSA, ORE), Deux-Sèvres (DSNE).
- Prospection Hermite : Dordogne (CEN, 2017-2019).
- Prospection *P. arion* : Limousin (SEL, 2012-2014), Poitou-Charentes.
- Etude fourmis-hôtes *A. du Serpolet* : Aquitaine (CEN, 2018).
- Etude métapopulation *A. du Serpolet* : Poitou-Charentes (PCN, 2014).
- Suivi des papillons de jour des pelouses : Programme Les Sentinelles du Climat (Cistude Nature, en cours).
- Suivis écologiques des coteaux à *P. arion* de Nespouls dans le cadre de mesures compensatoires : suivi des populations et de la dynamique végétale (SEL/Aéroport de Brive, 2008-2017).
- Suivi de population de *P. arion* par CMR pour apprécier la transparence de la LGV Tours-Bordeaux (Vienne Nature, 2021).

Protection et Gestion

- Hiérarchisation des pelouses sèches prioritaires à préserver (DSNE, Charente Nature) et des métapopulations prioritaires à Azuré du Serpolet (PCN, 2013).
- Chantiers participatifs de restauration de parcelles à Azuré du Serpolet (PCN, 2017-2019), de pelouses sèches prioritaires à orchidées (SFO PCV).

Information et Sensibilisation

- Conférence-débat sur les papillons et le PRA à les Eyzies en Dordogne (CEN, 2019).
- Programme pédagogique à démarche scientifique ECORCES sur l'Azuré du Serpolet et les pelouses sèches (DSNE-CD79).
- Livret sur l'Azuré du Serpolet (NE17).
- Sorties nature sur sites naturels gérés, CEN, CELRL, Natura 2000, etc. (DSNE, 86N, 16N, NE17, Perennis).
- Plaque d'information à destination du grand public et des gestionnaires (SEL, 2014).

Pistes d'actions prioritaires*Amélioration des connaissances*

A1. Préciser la répartition des espèces

- ✓ Prospections *Chazara briseis* et *Pyrgus cirsii* en Charente, Dordogne et Limousin.
- ✓ Actualisation de la répartition pour l'ensemble des espèces des milieux thermophiles ciblés par la déclinaison.

A2. Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces

- ✓ Evaluation des différentes modalités de gestion en faveur de *Phengaris arion*, *Polyommatus dorylas* et *Pyrgus cirsii* dans les différents contextes régionaux.
- ✓ Amélioration de la connaissance de l'écologie de *Plebejus idas* en milieu dunaire.
- ✓ Etude de la dynamique de population de *Zygaena rhadamanthus*.

A3. Initier et diffuser des protocoles de suivis

- ✓ Diffuser et mettre en œuvre un protocole d'évaluation de l'état de conservation de *Phengaris arion*.

Protection – Gestion

P1. Favoriser la création d'un réseau de sites à enjeux lépidoptères

- ✓ Hiérarchisation des sites à enjeux pour la sécurisation.
- ✓ Appui à la maîtrise foncière ou d'usage des sites abritant les principales populations des espèces de la déclinaison régionale du PNA papillons de jour.

P2. Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires

- ✓ Veille des actions de gestion mises en œuvre sur les sites à enjeux.
- ✓ Intégrer les espèces et celles du cortège associé dans les documents de gestion.

P3. Prendre en compte les lépidoptères dans les politiques publiques, les aménagements et la gestion des milieux

- ✓ Améliorer l'intégration des espèces prioritaires protégées dans les mesures compensatoires.

Sensibilisation

S1. Elaborer des référentiels techniques

- ✓ Rédaction et publication de référentiels techniques.

S2. Sensibiliser les élus et le grand public à la préservation des lépidoptères

- ✓ Animations grand public pour sensibiliser à la préservation de ces habitats.

Gestion du Plan et des données

G4. Organisation de groupes de travail techniques et thématiques

- ✓ Réunions techniques regroupant tous les acteurs concernés par la gestion des habitats thermophiles ouverts de plaine.



Habitats concernés : landes humides, prairies humides, mégaphorbiaies, friches humides.

Code Corine (EUNIS) : 31.13 (F4.13) / 37 (E3) / 51.2 (D1.121)

Espèces de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine

	Enjeu prioritaire		
	Bassin Aquitain	Bassin Loire	Massif Central
L'Azuré des mouillères (<i>Phengaris alcon</i> écotype <i>alcon</i>)*	X	X	X
Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)*	X	X	X
Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)*	X	X	X
Le Cuivré écarlate (<i>Lycaena hippothoe</i>)		X	X
Le Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>)	X	X	
L'Azuré du Genêt (<i>Plebejus idas</i>)	X	X	
Le Grand Collier Argenté (<i>Boloria euphrosyne</i>)	X	X	
Le Fadet des Laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)*	X		
L'Azuré de la Sanguisorbe (<i>Phengaris teleius</i>)*	X		
La Mélitée noirâtre (<i>Melitaea diamina</i>)	X		
L'Hespérie du Brome (<i>Carterocephalus palaemon</i>)		X	
Le Petit Collier Argenté (<i>Boloria selene</i>)		X	

* : Espèce de priorité nationale

Etat des connaissances

	Bassin Aquitain	Bassin de la Loire	Massif Central
Répartition des habitats	Bon	Bon	Bon
Répartition des espèces	Bon	Bon	Bon
Localisation des enjeux	Bon	Bon	Bon

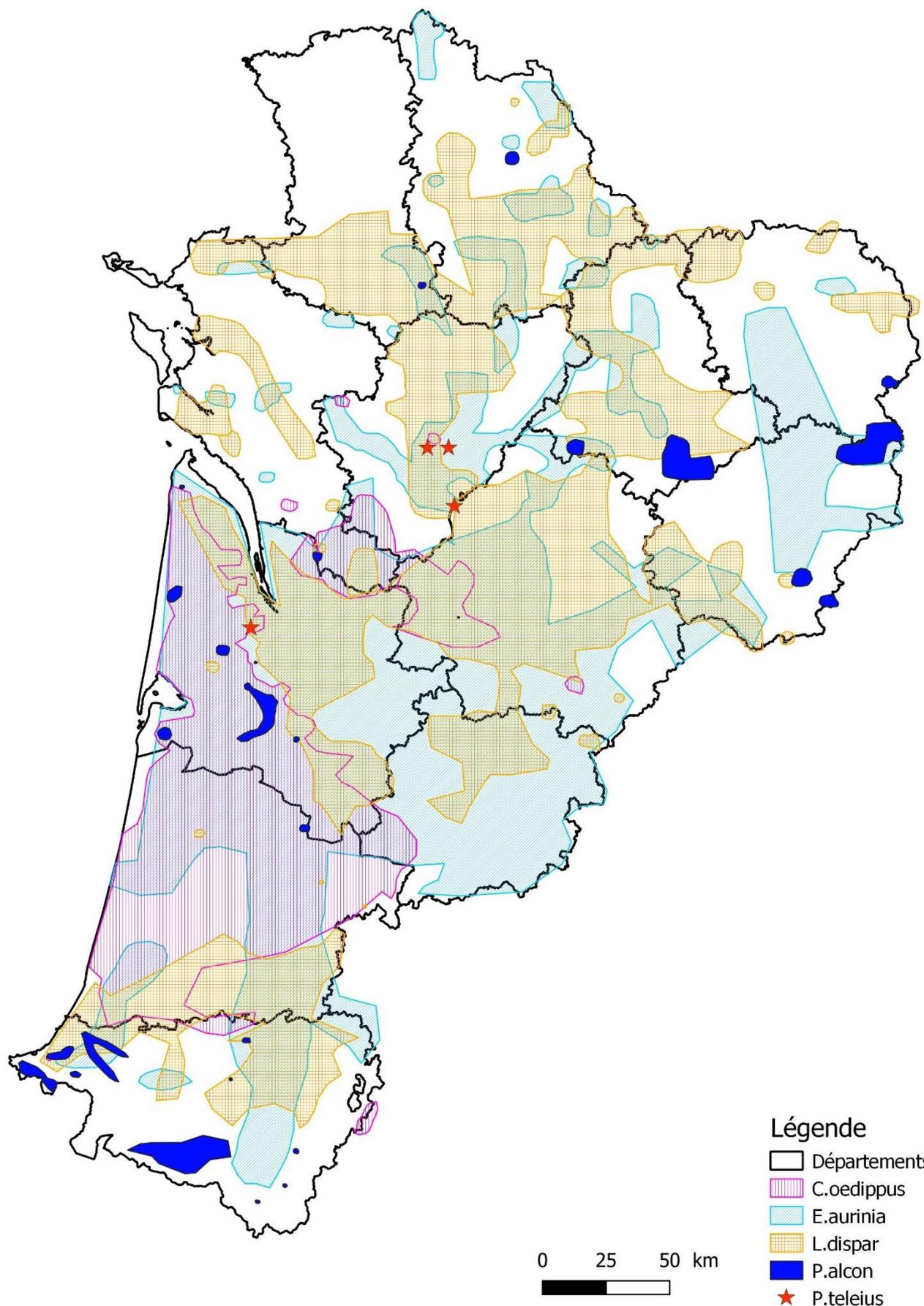


Figure 30 : Aires de répartition connues des espèces de priorité nationale de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine, liées aux habitats ouverts humides de plaine

Sources : Données PRA papillons de jour Aquitaine / Atlas des papillons de jour du Poitou-Charentes (PCN, 2017) / Atlas des papillons de jour du Limousin (SEL, en cours)

Exemples d'actions phares déjà menées en région

Amélioration des connaissances

Prospections :

- ***P. teleius*** : Gironde (CEN Aq. 2019), Charente (Charente Nature, 2015-2020).
- ***P. alcon*** : Aquitaine (CEN 2010-2019), Vienne (Synthèse suivi biologiques habitats et espèces Natura 2000 Moulière, Vienne Nature 2011 ; Prospections PNA Maculinea sur sites historiques à gentianes, Vienne Nature), Limousin (SEL, 2012-2014).
- ***E. aurinia*** : Suivi de population de Damier de la Succise du Center Parcs du Bois aux daims (Vienne Nature, 2014-2020) / Localisation des stations en Mellois (DSNE, 2003 ; 2012).
- ***C. oedippus*** : Aquitaine (CEN 2010-2011).

Ecologie :

- ***P. alcon*** : Suivi phénologique plante-hôte et *P. alcon* dans le cadre du programme Sentinelles du Climat (Cistude Nature) sur 5 sites en Nouvelle-Aquitaine (CEN NA et Cistude Nature, 2017 - toujours en cours) / Suivi des populations de *P. alcon* et de *Gentiana pneumonanthe* sur le camp militaire de la Courtine (SEL/CEN, 2017-2020) / Inventaire des fourmis-hôtes sur stations à *P. alcon* en Aquitaine (CEN), en Limousin (SEL) et en P-C (GEREPI-PCN) / Etude CMR sur une population de *P. alcon* à Ellorimendi (64) dans le cadre d'une étude de continuité écologique (TEREGA/TEROIKO/CEN - 2019) / Etude génétique *P. alcon* sur 6 sites en Aquitaine (CEN Aq. 2018 – 2019).
- ***P. teleius*** : Inventaire des fourmis-hôtes sur les stations à *P. teleius* en P-C (GEREPI-PCN) / Etude CMR sur *P. teleius* dans le cadre des mesures compensatoires à la déviation du Taillan-Médoc (CD 33 – 2018).
- ***L. dispar*** : Etude de l'état de conservation des populations de *L. dispar* sur les parcelles communales en bord de Vienne : suivis imagos et pontes, évaluation de l'état de conservation du milieu, préconisation de gestion (SEL / Limoges Métropole, 2016) / Suivi du Cuivré des marais *L. dispar* sur le site CEN du Marais de Clussais la Pommeraie (DSNE, 2005-2018) et diagnostic écologique (DSNE, 2016) / Inventaire de la répartition et caractérisation de l'habitat du Cuivré des Marais – *L. dispar* dans le Marais Poitevin (PNR Marais poitevin, 2018) / Evaluation de l'état de conservation des populations de *L. dispar* dans le réseau Natura 2000 limousin (SEL, 2009).
- ***C. oedippus*** : Etude CMR sur *C. oedippus* dans les Landes de Gascogne (CEN 2010-2011) / Etude génétique en Aquitaine (CEN Aq. 2014) / Suivi des populations impactées de Fadet des laïches - Clérac (17) - rapport réalisé pour LISEA (NE 17, 2019).
- ***E. aurinia*** : Diagnostic écologique sur les Brandes de Montmorillon - Natura 2000 (Vienne Nature, 2017) / Actions de suivi et de gestion des zones humides menées en Vallée de la Soloire et Abbaye de Châtre - Charente, (Perennis, 2013).

Protection – Gestion

- Animations foncières sur plusieurs sites de landes humides du secteur d'Orthez (64) – CEN NA en cours.
- Acquisition de la lande humide de Gavardies (24) pour sauvegarder les populations de *P. alcon* et *C. oedippus* menacées par une plantation de Pin maritime.
- Appui à la gestion des sites accueillant des populations d'espèces prioritaires du plan : Aquitaine, P-C et Limousin.

Sensibilisation

- Film O'Papillons : *P. alcon*, *P. teleius*, *C. oedippus* (CEN Aq. - 2012).
- Film d'animation RTE et *P. alcon* (CEN Aq. 2012).
- Plaquette d'information à destination du grand public et des gestionnaires (SEL, 2014).

Pistes d'actions prioritaires

Amélioration des connaissances

A1. Préciser la répartition des espèces

- ✓ Actualisation de la répartition du Fadet des Laïches dans les Landes de Gascogne, 10 ans après le dernier inventaire.
- ✓ Prospections *P. teleius* en Charente, Dordogne et Gironde.

A2. Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces

- ✓ Evaluation des différentes modalités de gestion en faveur du Cuivré des marais.
- ✓ Analyse génétique sur l'Azuré des mouillères.
- ✓ Etude de faisabilité au renforcement de population de l'Azuré de la Sanguisorbe.

Protection – Gestion

P1. Favoriser la création d'un réseau de sites à enjeux lépidoptères

- ✓ Hiérarchisation des sites à enjeux pour la sécurisation.
- ✓ Appui à la maîtrise foncière ou d'usage des sites abritant les principales populations des espèces de la déclinaison du PNA en Nouvelle-Aquitaine.

P2. Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires

- ✓ Veille des actions de gestion mises en œuvre sur les sites à enjeux.
- ✓ Intégrer les espèces et celles du cortège associé dans les documents de gestion.

P3. Prendre en compte les lépidoptères dans les politiques publiques, les aménagements et la gestion des milieux

- ✓ Améliorer l'intégration des espèces prioritaires protégées dans les mesures compensatoires.
- ✓ Améliorer l'intégration de *C. oedippus* dans la gestion sylvicole des Landes de Gascogne.

Sensibilisation

S1. Elaborer des référentiels techniques

- ✓ Rédaction et publication de référentiels techniques.

S2. Sensibiliser les élus et le grand public à la préservation des lépidoptères

- ✓ Animations grand public pour sensibiliser à la préservation de ces habitats.

Gestion du Plan et des données

G4. Organisation de groupes de travail techniques et thématiques

- ✓ Réunions techniques regroupant tous les acteurs concernés par la gestion des zones humides ouvertes de plaine.



Habitats concernés : boisements ouverts à sous-bois herbacé dense ; boisements feuillus et mixtes, humides à secs ; lisières et clairières associées.

Codes Corine Biotope (EUNIS) : 41.14 (G1.64) / 41.44 (G1.A44) / 41.711 (G1.711) / 43.1 / 44.1 (G4.6) / 41.D (G1.92)

Espèces de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine

	Enjeu prioritaire			
	Bassin Aquitain	Bassin Loire	Pyrénées	Massif Central
La Bacchante (<i>Lopinga achine</i>)*	X	X	X	X
Le Grand Collier argenté (<i>Boloria euphrosyne</i>)	X	X		
Le Grand Sylvain (<i>Limenitis populi</i>)				X
Le Morio (<i>Nymphalis antiopa</i>)				X

* : Espèce de priorité nationale

Etat des connaissances

	Bassin Adour-Garonne	Bassin Loire	Pyrénées	Massif Central
Répartition des habitats	Moyen	Bon	Bon	Bon
Répartition des espèces	Moyen	Bon	Moyen	Moyen
Localisation des enjeux	Bon	Bon	Moyen	Moyen

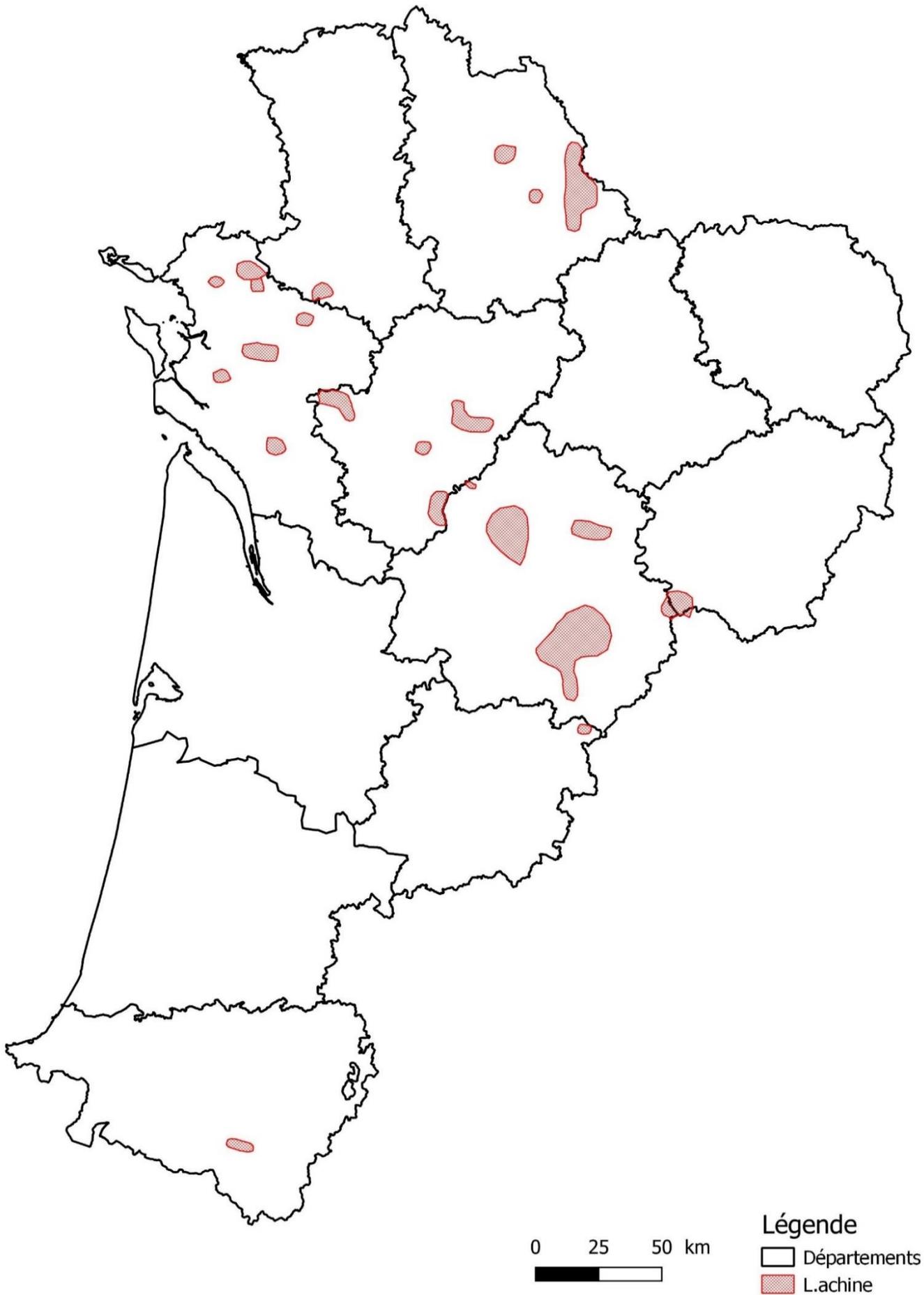


Figure 31 : Aires de répartition connues des espèces de priorité nationale de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine, liées aux habitats boisés

Exemples d'actions phares déjà menées en région

Amélioration des connaissances

- Prospections *L. achine* dans le secteur Pyrénées et Dordogne (CEN NA, 2017-2019).
- Etude sur la répartition de *L. achine* en Corrèze : Etude CMR de la seule population connue et recherche de nouvelles stations (SEL, 2016-2017).

Protection – Gestion

-

Sensibilisation

-

Pistes d'actions prioritaires

Amélioration des connaissances

A1. Préciser la répartition des espèces

- ✓ Répartition et localisation des habitats favorables à *L. achine* et *L. populi*.

A2. Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces

- ✓ Etude des paramètres favorables à *L. achine* en Nouvelle-Aquitaine.

A3. Initier et diffuser des protocoles de suivis

- ✓ Suivi des populations de *L. achine* et *L. populi*.

Protection – Gestion

P1. Favoriser la création d'un réseau de sites à enjeux lépidoptères

- ✓ Appui à la maîtrise foncière ou d'usage des sites abritant les principales populations des espèces du PRA Nouvelle-Aquitaine.

P2. Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires

- ✓ Veille des actions de gestion mises en œuvre sur les sites à enjeux.
- ✓ Intégrer les espèces et celles du cortège associé dans les documents de gestion.

P3. Prendre en compte les lépidoptères dans les politiques publiques, les aménagements et la gestion des milieux

- ✓ Diffusion d'informations techniques sur la gestion en faveur des espèces prioritaires auprès des gestionnaires sylvicoles et syndicats de rivières.

Sensibilisation

S1. Elaborer des référentiels techniques

- ✓ Rédaction et publication d'un référentiel technique sur *L. achine* et *L. populi*.

Gestion du Plan et des données

G3. Assurer la cohérence avec le PNA et favoriser les échanges avec les régions limitrophes

- ✓ Echange et actions conjointes avec le coordinateur du PRA Occitanie.

G4. Organisation de groupes de travail techniques et thématiques

- ✓ Réunions techniques regroupant tous les acteurs concernés par la gestion des boisements en faveur de *L. achine* et *L. populi*.



Habitats concernés : pelouses et prairies d'altitude, lisières et clairières forestières d'altitude, éboulis.

Codes Corine Biotope (EUNIS) : 61 (H2) ; 31.4 (F2.2) ; 31.6 (F2.3) ; 31.71 ; 31.8 (E5.3, G5.6) ; 34 (E1, E5) ; 35 (E1) ; 36 (E1, E4, F2, H3) ; 37 (E3, E5) ; 38.3 (E2.3)

Espèces de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine

	Enjeu prioritaire	
	Pyrénées	Massif Central
L'Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)*	X	
Le Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)*	X	
Le Sablé du Sainfoin (<i>Polyommatus damon</i>)	X	
L'Azuré de l'Oxytropide (<i>Polyommatus eros</i>)	X	
Le Moiré andorran (<i>Erebia sthenyo</i>)	X	
Le Cuivré de la Verge-d'or (<i>Lycaena virgaureae</i>)		X
Le Sylvandre helvète (<i>Hipparchia genava</i>)		X

* : Espèce de priorité nationale

Etat des connaissances

	Pyrénées	Massif Central
Répartition des habitats	Moyen	Bon
Répartition des espèces	Moyen	Moyen
Localisation des enjeux	Bon	Moyen

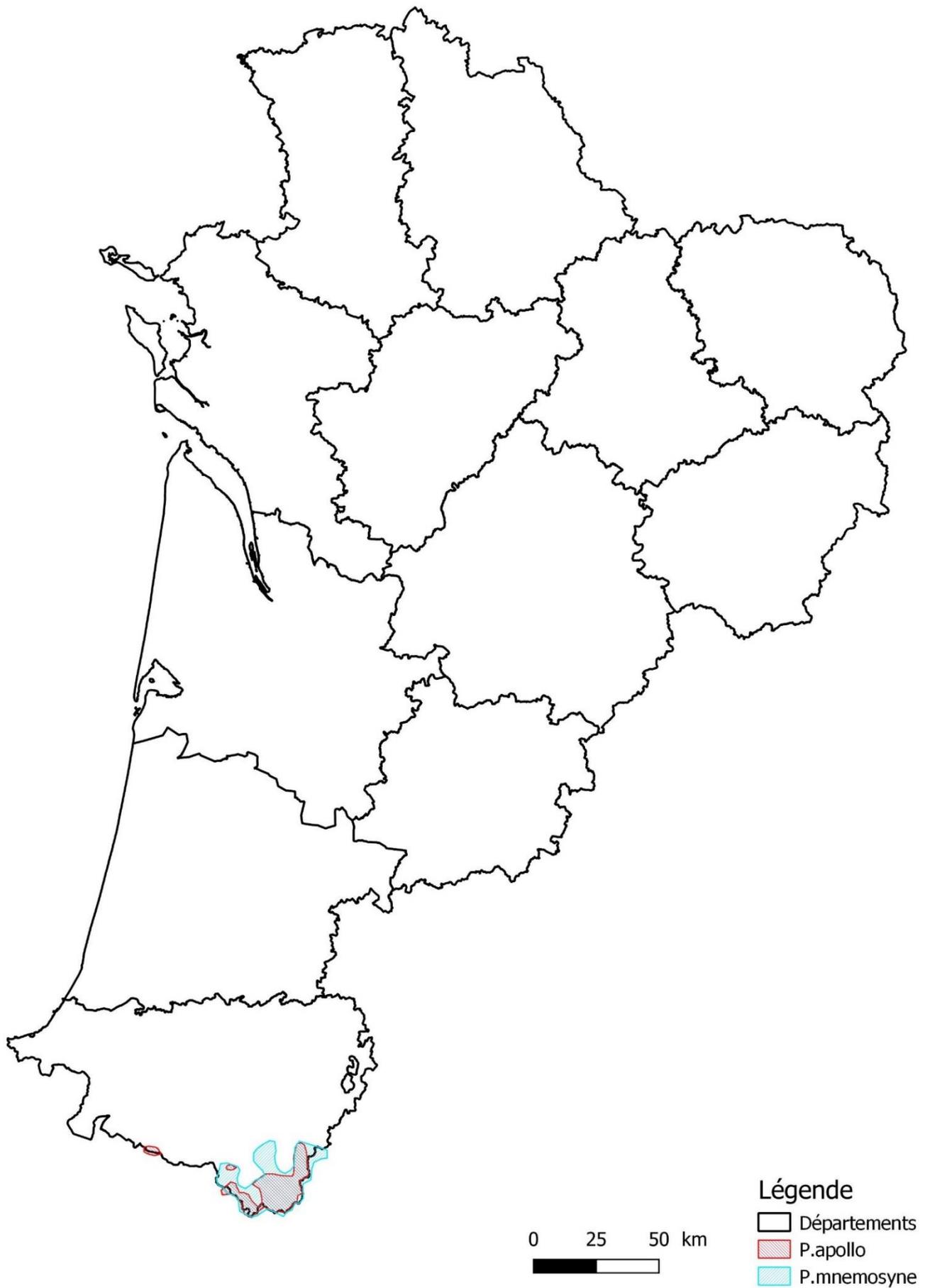


Figure 32 : Aires de répartition connues des espèces de priorité nationale de la déclinaison Nouvelle-Aquitaine, liées aux habitats ouverts d'altitude

Sources : Données PRA papillons de jour Aquitaine / Atlas des papillons de jour du Poitou-Charentes (PCN, 2017) / Atlas des papillons de jour du Limousin (SEL, en cours)

Exemples d'actions phares déjà menées en région

Amélioration des connaissances

- Suivi de l'Apollon et du cortège de papillons de montagne (Pyrénées) dans le cadre du programme Les Sentinelles du Climat (Cistude Nature – en cours).

Protection – Gestion

-

Sensibilisation

-

Pistes d'actions prioritaires

Amélioration des connaissances

A1. Préciser la répartition des espèces

- ✓ Prospection et localisation des sites de pontes des deux espèces de *Parnassius*, de *P. damon* et de *P. eros*.
- ✓ Répartition de *Hipparchia genava*.

A2. Améliorer la connaissance sur l'écologie des espèces

- ✓ Evaluation de l'impact des pratiques agro-pastorales sur le cortège des papillons de montagne.

Protection – Gestion

P1. Favoriser la création d'un réseau de sites à enjeux lépidoptères

- ✓ Maitrise foncière ou d'usage des sites abritant les principales populations des espèces de la déclinaison régionale du PNA.

P2. Renforcer la prise en compte des lépidoptères par les gestionnaires

- ✓ Rédaction et publication de cahiers techniques pour la gestion en faveur des espèces.
- ✓ Intégrer les espèces N-A et celles du cortège associé dans les documents de gestion.

Sensibilisation

S2. Sensibiliser les élus et le grand public à la préservation des lépidoptères

- ✓ Réunions techniques regroupant tous les acteurs travaillant sur les habitats ouverts thermophiles.
- ✓ Animations grand public pour sensibiliser à la préservation de ces habitats.

Bibliographie

- Delmas S., Deschamps P., Sibert J.-M., Chabrol L. & Rougerie R., 2000. Guide écologique des Papillons du Limousin, Lépidoptères rhopalocères. Société Entomologique du Limousin édit., Limoges. 416 p.
- Dupont P., 2010. Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Maculinea, 2011-2015. Office pour les insectes et leur environnement-Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 138 p.
- Gourvil P.-Y., Soulet D., Couanon V., Sannier M., Drouet E., Simpson D. & Van Halder I., 2016. Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995-2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217p.
- Gourvil P.-Y., Soulet D. et Duhazé B., 2017. Plan régional d'actions en faveur des lépidoptères patrimoniaux – Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Maculinea - Aquitaine - 2017-2021. CEN Aquitaine / DREAL Nouvelle Aquitaine. 76 p.
- Houard X. & Jaulin S. (coord.), 2018. Plan national d'actions en faveur des « Papillons de jour » - Agir pour la préservation de nos lépidoptères diurnes patrimoniaux 2018-2028. Office pour les insectes et leur environnement – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Ministère de la Transition écologique et solidaire : 64 p.
- Mallard F. (coord.), 2019. Programme les sentinelles du climat – Tome VIII : Écologie du changement climatique en région Nouvelle-Aquitaine, C. Nature : Le Haillan, Gironde, 605 p.
- OAFS (coord.), 2019. La Liste Rouge des Papillons de jour d'Aquitaine. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Talence, 16 p.
- Poitou-Charentes Nature (Coord.), 2017. Papillons de jour du Poitou-Charentes. Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente Nature, Vienne Nature, Nature Environnement 17 et Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle. Poitiers, 388 p.
- Poitou-Charentes Nature, 2013. Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Maculinea - Poitou-Charentes - 2013-2017 –DREAL Poitou-Charentes. 88 p.

Sites internet :

http://www.selweb.fr/atlas_rhopalos_presentation.php

<https://pral.cen-aquitaine.org/>

www.inpn.mnhn.fr

<https://papillons.pnaopie.fr/>